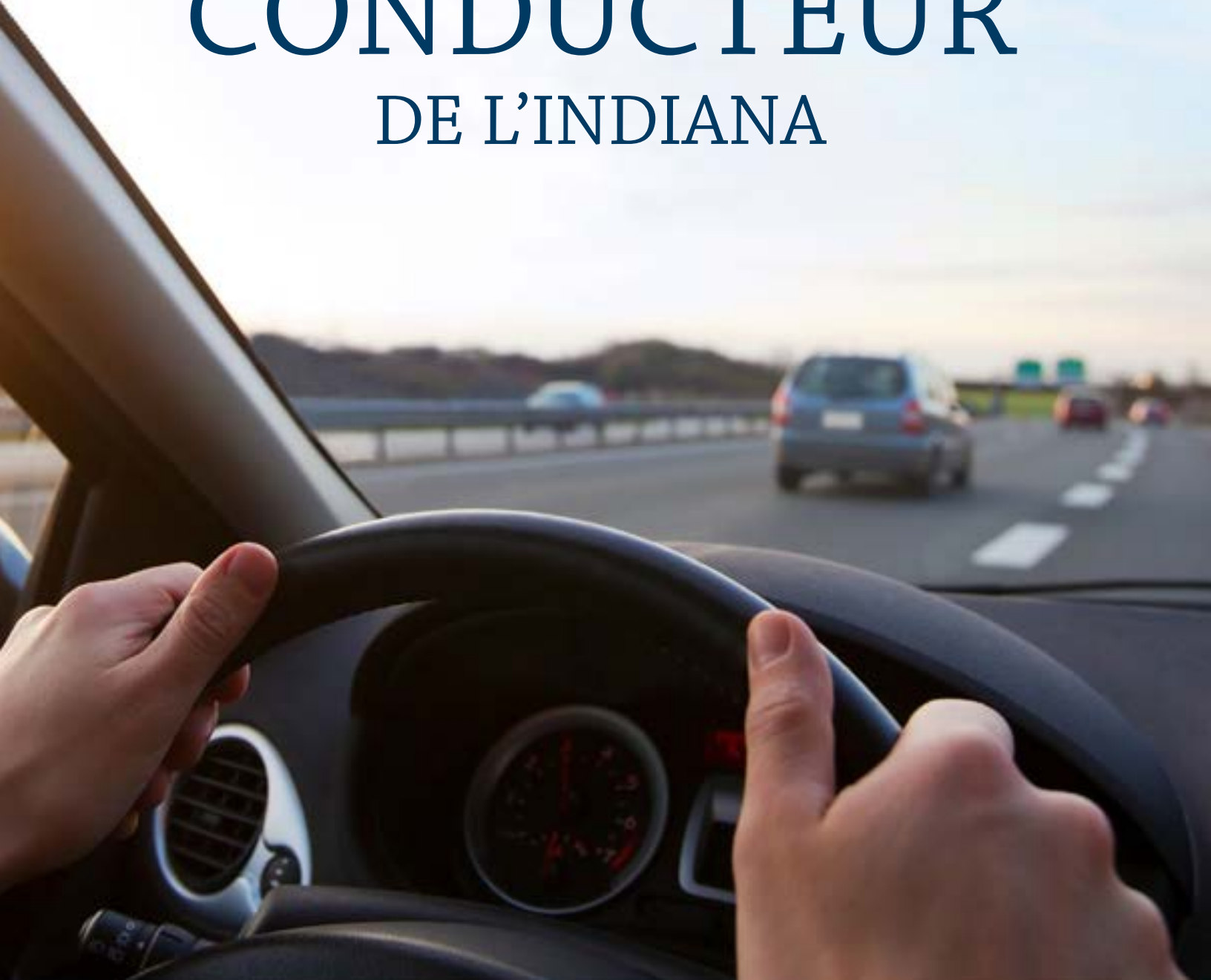




MANUEL DU CONDUCTEUR DE L'INDIANA





REAL ID

EST-CE QUE VOTRE PERMIS
VOUS PERMET DE VOLER ?



Ne perdez pas un instant

Grâce à une pièce d'identité officielle Real ID, vous pouvez embarquer sur des vols commerciaux aux États-Unis, vous rendre sur des bases militaires et entrer dans certains établissements fédéraux.

Une pièce d'identité officielle Real ID est indiquée par une étoile dans le coin supérieur droit des permis, et cartes d'identité.



Visitez RealID.IN.gov pour savoir quels documents sont nécessaires pour passer à une pièce d'identité officielle Real ID.



NOTRE MISSION

Apporter rapidement et avec
précision les meilleurs services
aux conducteurs et services
automobiles à tous les résidents
de l'Indiana en garantissant la
sécurité et la transparence

MOTIVÉS PAR LE SERVICE

BUREAU DES VÉHICULES À MOTEUR DE L'INDIANA

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 | Obtention d'une nouvelle pièce d'identité

Aperçu des pièces d'identité	1
Présentation des pièces d'identité	1
Pièce d'identité officielle Real ID	1
Exigences relatives à la résidence dans l'état de l'Indiana	2
Effectuer une demande de carte d'identité	3
Permis d'apprenti conducteur	3
Examen de la vue	4
Examen théorique	5
Examen pratique de conduite	5
Responsabilité financière pour dommages corporels ou matériels	7
Effectuer une demande de permis de conduire	8
Permis d'apprenti conducteur commercial et permis de conduire commercial	10
Pièces d'identité exemptes de photographie	10
Recevoir votre pièce d'identité par courrier	10
Restrictions et interdictions relatives à la sécurité publique	11

CHAPITRE 2 | Restrictions et mentions

Restrictions et mentions	12
Restrictions relatives à des besoins spéciaux sur un permis de conduire	13
Permis d'apprenti conducteur de moto	13
Mention Moto	13
Cyclomoteur (MDC)	14
Véhicules motorisés à trois roues (Autocycles)	15
Mention « Conduite à des fins professionnelles »	15
Permis de chauffeur et permis de transport de personnes à des fins professionnelles	16

CHAPITRE 3 | Indications, embarcations et plaquettes de stationnement

Don d'organes	17
Indications « Militaire en service actif » et « Ancien combattant »	17
Embarcation	17
Plaquettes de stationnement	18

CHAPITRE 4 | Renouvellement, modification ou remplacement d'une pièce d'identité

Renouvellement d'une pièce d'identité	19
Modification d'une pièce d'identité	20
Remplacement d'une pièce d'identité	20

CHAPITRE 5 | Points, suspension du permis et exigences relatives à l'assurance

Nombre de points en fonction des infractions	21
Programme de sécurité routière	21
Exigences en matière d'assurance	22
Suspensions	23
Multirécidiviste des infractions routières	25

CHAPITRE 6 | Panneaux et feux de signalisation

Couleurs des panneaux de signalisation	27
Formes des panneaux de signalisation	28
Panneaux d'avertissement	29
Panneaux de réglementation de la circulation	31
Panneaux de direction	33
Feux de circulation	34

CHAPITRE 7 | Conduite d'un véhicule en toute sécurité

Marquages de la chaussée	37
Changement de voie et dépassement d'autres véhicules	37
Règles pour tourner en toute sécurité et en respectant la loi	38
Limites de vitesse	40
Distances de sécurité et de freinage	41
Économie de carburant	42
Pression des pneus et profondeur de bande de roulement	43
Conduire dans des conditions météorologiques incertaines	43
Conduite de nuit	44
Conduite dangereuse et avec des facultés affaiblies	44
Distraction au volant	45
Conduite agressive	45
Conduite sur les routes de campagne	46
Conduite sur les autoroutes inter-États	46
Zones de travaux	47
Passages à niveau	48
Sécurité aux passages à niveau	49
Partager la route avec des semi-remorques	49
Partager la route avec d'autres véhicules	51
Se garer et reculer	54
Sécurité des piétons	55
Ceintures de sécurité et dispositifs de retenue pour enfants	55
Exigences relatives aux équipements des camions	57

CHAPITRE 8 | Accidents et situations d'urgence

Que faire après un accident	58
Éviter les collisions	58
Conduite avec facultés affaiblies	59
Véhicule en panne au bord de la route	59
Défaillances des équipements du véhicule	60
Éviter le vol de véhicule	60
Contrôles routiers par les forces de l'ordre	60
Intoxication au monoxyde de carbone	62

CHAPITRE 9 | Exemples de questions des examens théoriques

Exemples de questions de l'examen pour le permis d'apprenti conducteur et le permis de conduire	63
Exemples de questions de l'examen pour la mention Conduite à des fins professionnelles	64
Exemples de questions de l'examen pour la mention Cyclomoteur	65

ANNEXE A : Documents requis	66
------------------------------------	----

ANNEXE B : Adolescents au volant	69
---	----

ANNEXE C : Autres services et ressources du BMV	70
--	----

INDEX	72
--------------	----

CHAPITRE 1 | OBTENTION D'UNE NOUVELLE PIÈCE D'IDENTITÉ

APERÇU DES PIÈCES D'IDENTITÉ

Le Bureau des véhicules à moteur de l'Indiana (BMV) délivre trois types de pièces d'identité, comme indiqué ci-dessous :

1. Cartes d'identité

Celles-ci sont disponibles pour tous les résidents de l'Indiana remplissant les conditions requises.

Les cartes d'identité sont délivrées sans frais aux personnes qui ont ou auront 18 ans au plus tard à la prochaine élection générale ou municipale.

2. Permis d'apprenti conducteur

Cette catégorie comprend le permis d'apprenti conducteur, le permis d'apprenti conducteur de moto et le permis d'apprenti conducteur commercial.

3. Permis de conduire

Cette catégorie inclut le permis de conduire et le permis de conduire commercial (CDL).

Toutes les pièces d'identité délivrées aux résidents de l'Indiana âgés de moins de 21 ans ont un format vertical et indiquent les dates auxquelles le titulaire atteint l'âge de 18 et 21 ans. Une étoile dans le coin supérieur droit indique que la pièce d'identité est conforme à la pièce d'identité officielle Real ID et peut être utilisée comme pièce d'identité à des fins fédérales. (Voir ci-dessous pour plus d'informations sur la pièce d'identité officielle Real ID)

PRÉSENTATION DES PIÈCES D'IDENTITÉ

En 2019, l'Indiana a commencé à délivrer des pièces d'identité avec une nouvelle présentation et des caractéristiques de sécurité. Les pièces d'identité actuelles resteront valides jusqu'à la date d'expiration imprimée au recto de la carte. Les pièces d'identité de l'Indiana ont des caractéristiques de sécurité intégrées qui permettent aux forces de l'ordre de déterminer leur authenticité.

Toutes les demandes de pièce d'identité font l'objet de contrôles de sécurité rigoureux pour permettre de prévenir le vol d'identité et la fraude. Si, au cours de la vérification, le BMV découvre qu'une autre pièce d'identité a été délivrée à un demandeur dans un autre État, territoire ou territoires non incorporés des États-Unis, du district de Columbia ou du territoire insulaire de Porto Rico, le demandeur sera tenu de remettre la pièce d'identité qui n'est pas de l'État avant que le BMV ne traite la demande de pièce d'identité de l'Indiana.

Des exemples de styles de pièce d'identité sont présentés à droite :

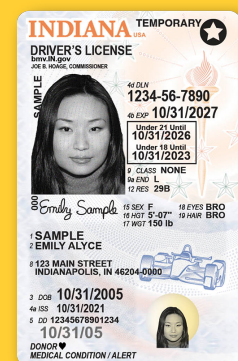
PIÈCE D'IDENTITÉ OFFICIELLE REAL ID

La loi de 2005 relative à la pièce d'identité officielle Real ID (Real ID Act of 2005) a établi des normes minimales pour les pièces d'identité délivrées par un État. Pour rappel, les pièces d'identité comprennent le permis de conduire, les permis d'apprenti conducteur et les cartes d'identité. Les pièces d'identité délivrées par l'État qui répondent à ces normes peuvent être acceptées pour l'identification fédérale, y compris l'embarquement sur des vols commerciaux, l'entrée dans des bases militaires et d'autres établissements fédéraux sécurisés. Ces normes ont pour but de définir des exigences uniformes en matière de documents et d'acquisition d'images, de prévenir la fraude et de générer des pièces d'identité pour l'impression et l'envoi à partir d'une installation centralisée sécurisée. L'Indiana est conforme aux exigences de la loi relative à la pièce d'identité officielle Real ID (Real ID Act) depuis le 1er janvier 2010, de sorte que l'application à l'échelle fédérale n'a pas affecté nos citoyens qui ont depuis reçu une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID.

Le Département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, DHS) et l'Administration de la sécurité des transports (Transportation Security Administration, TSA) ont fixé au 3 mai 2023 la date limite à laquelle ils commenceront à exiger que les personnes montant à bord d'un avion en utilisant un permis de conduire ou une carte d'identité aient une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID. Le BMV de l'Indiana recommande à tous les citoyens de demander une pièce d'identité officielle Real ID lors de leur prochain



Permis de conduire conforme à la carte d'identité officielle Real ID : Plus de 21 ans



Permis de conduire conforme à la carte d'identité officielle Real ID : Moins de 21 ans

renouvellement ou avant si leur pièce d'identité actuelle expire après la date limite du 3 mai 2023. Pour passer à un pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID lors du renouvellement, de la modification ou du remplacement d'une pièce d'identité actuelle de l'Indiana, vous devez fournir des versions originales ou des copies certifiées conformes des documents d'identification, de votre statut légal, de votre numéro de sécurité sociale et d'un justificatif de domicile de l'Indiana lorsque vous vous rendez à un centre BMV.



Pour déterminer si votre pièce d'identité est conforme à la pièce d'identité officielle Real ID, vérifiez si une étoile se trouve dans le coin supérieur droit (veuillez consulter les images des pièces d'identité à la p.1.)

- ➔ Pour obtenir une liste complète des documents requis pour obtenir une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID, veuillez vous reporter à l'annexe A (p. 66) de ce manuel ou aller sur REALID.IN.gov. Si vous avez des questions sur la manière d'obtenir vos documents, vous pouvez appeler sans frais le BMV de l'Indiana au 888-692-6841 pour parler à un représentant du service client ou vous rendre dans n'importe quel centre BMV pour obtenir de l'aide.

EXIGENCES RELATIVES À LA RÉSIDENCE DANS L'ÉTAT DE L'INDIANA

Vous devez être un résident légal de l'Indiana pour obtenir une pièce d'identité de l'Indiana. Les critères de résidence dans l'État de l'Indiana comprennent :

- Maintenir une adresse de résidence dans l'Indiana et ne pas revendiquer de résidence dans un autre État
- Être un électeur inscrit dans l'Indiana
- Avoir une personne à charge inscrite dans une école primaire ou secondaire se trouvant dans l'Indiana

Aux fins de l'obtention d'une pièce d'identité, les personnes suivantes ne sont pas considérées comme des résidents de l'Indiana :

- Les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement post-secondaire qui ne revendiquent pas l'Indiana comme État de résidence
- Les militaires en service actif dans les forces armées qui ne revendiquent pas l'Indiana comme état de résidence
- Les employés temporaires
- D'autres personnes qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas l'intention d'établir leur résidence permanente dans l'État de l'Indiana

Nouveaux résidents de l'Indiana

Lorsque vous devenez résident de l'Indiana, vous disposez de 60 jours pour obtenir un nouveau permis de conduire de l'Indiana.

Si vous n'avez jamais été titulaire d'un permis de conduire valide d'un autre État, vous devez tout d'abord détenir un permis d'apprenti conducteur de l'Indiana pendant 180 jours avant de pouvoir demander un permis de conduire de l'Indiana.

Si vous êtes titulaire d'un permis dans un autre État, les règles ci-dessous s'appliquent.

Si vous avez 18 ans ou plus

Si vous êtes âgé de 18 ans ou plus et que vous détenez un permis de conduire valide d'un autre État, vous devez apporter l'un des trois documents suivants au centre BMV :

- Votre permis de conduire en cours de validité de l'autre l'État,
- une copie de votre dossier de conduite officiel, ou
- une lettre de confirmation du permis de conduire.

Si votre permis de conduire d'un autre l'État a expiré depuis moins de cinq ans ou si vous détenez un permis de conduire d'un autre État depuis au moins un an qui n'a pas été révoqué, vous devez passer un examen théorique pour obtenir un permis de conduire de l'Indiana.

Si votre permis de conduire d'un autre État a expiré depuis plus de cinq ans, vous devez passer un examen théorique et un examen pratique de conduite pour obtenir un permis de conduire de l'Indiana.

Les personnes correspondant aux catégories énumérées ci-dessus doivent également présenter des documents prouvant leur identité, leur statut légal, leur numéro de sécurité sociale et un justificatif de domicile dans l'Indiana lorsqu'elles se rendent au centre BMV pour obtenir un permis de conduire de l'Indiana. Il vous faudra également passer un examen de la vue standard.

Si vous êtes âgé de moins de 18 ans

Si vous avez moins de 18 ans, mais plus de 16 ans et 180 jours, et que vous détenez un permis de conduire valide hors de l'État depuis au moins 180 jours de votre ou de vos États de résidence précédents, vous devez vous rendre dans un centre BMV pour présenter votre permis de conduire actuel de l'autre État ou une copie de votre dossier de conduite officiel. Vous devez également présenter des documents indiquant votre identité, votre statut légal, votre numéro de sécurité sociale et un justificatif de domicile dans l'Indiana. Les candidats de moins de 18 ans devront passer un examen théorique et un examen de la vue en plus de présenter tous les documents requis.

➔ *Pour les exigences supplémentaires concernant les mentions et les restrictions, veuillez consulter le Chapitre 2 de ce manuel.*

EFFECTUER UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité peut être délivrée à un résident de l'Indiana de tout âge qui n'a pas de permis de conduire. Les résidents de l'Indiana ne peuvent pas détenir plus d'une pièce d'identité à la fois, même si l'une d'elles a été délivrée par un autre État. Par conséquent, vous devez remettre tout autre pièce d'identité au BMV de l'Indiana afin d'effectuer une demande de carte d'identité.

La carte d'identité peut également donner le droit de conduire un cyclomoteur (Cyclomoteur (MDC) - mention B) si vous avez au moins 15 ans et avez réussi l'examen théorique pour la conduite de cyclomoteur (MDC). Si les deux conditions sont remplies, une mention Cyclomoteur (MDC) sera apposée sur votre carte d'identité pour indiquer votre autorisation de conduite.

PPour effectuer une demande de carte d'identité, vous devez vous rendre dans un centre BMV et présenter les documents décrits à l'Annexe A prouvant votre identité, votre statut légal, votre numéro de sécurité sociale (sauf si vous demandez une exemption ou si vous êtes un ressortissant étranger, les deux nécessitant d'autres documents) et un justificatif de domicile dans l'Indiana.

Validité de la carte d'identité

- La carte d'identité et la mention Cyclomoteur (MDC) sont valables six ans
- La carte d'identité délivrée aux résidents temporaires légaux expire à la date de la fin du séjour du demandeur et peut ne pas refléter les périodes de validité standard

PERMIS D'APPRENTI CONDUCTEUR

Un permis d'apprenti conducteur permet à un résident de l'Indiana de pratiquer la conduite avant d'effectuer une demande de permis de conduire. Vous pouvez effectuer une demande de permis d'apprenti conducteur dans n'importe quel centre BMV.

Si vous avez 16 ans ou plus, vous devez satisfaire aux exigences suivantes pour obtenir un permis d'apprenti conducteur :

- Présenter les documents décrits à l'Annexe A prouvant votre identité, votre statut légal, votre numéro de sécurité sociale (sauf si vous êtes un ressortissant étranger, ce qui peut nécessiter d'autres documents) et un justificatif de domicile dans l'Indiana
- Effectuer un examen de la vue standard
- Passer un examen théorique

Si vous avez moins de 16 ans ou plus, vous devez satisfaire aux exigences suivantes pour obtenir un permis d'apprenti conducteur :

- Être âgé d'au moins 15 ans et présenter un justificatif de votre inscription auprès d'un prestataire dispensant des cours de conduite agréé par le BMV en remettant un certificat d'inscription à la formation au permis de conduire de l'auto-école. Le certificat doit être daté au plus tôt trois semaines avant le début des cours. Le certificat d'achèvement de la formation théorique en ligne n'est pas un document acceptable.
- Présenter les documents décrits à l'Annexe A prouvant votre identité, votre statut légal, votre numéro de sécurité sociale (sauf si vous êtes un ressortissant étranger, ce qui peut nécessiter d'autres documents) et un justificatif de domicile dans l'Indiana.
- Effectuer un examen de la vue standard
- Passer un examen théorique

Une personne de moins de 18 ans qui demande un permis d'apprenti conducteur est tenue de fournir les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence qui est âgée d'au moins 18 ans ou plus.

Pratique de la conduite avec le permis d'apprenti conducteur

Si vous avez moins de 16 ans et que vous êtes inscrit à un programme de formation au permis de conduire :

- Vous pouvez uniquement conduire lorsque vous êtes accompagné d'un moniteur d'auto-école titulaire d'une licence ou d'un spécialiste en réadaptation à la conduite automobile agréé qui est à la fois reconnu par le BMV et employé dans le cadre d'un programme de réadaptation à la conduite. Le moniteur ou le spécialiste en réadaptation doit être assis sur le siège passager avant du véhicule.
- Vous pouvez également pratiquer la conduite accompagnée aux côtés d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) et qui est âgé de 25 ans ou plus. Vous devez être lié au conducteur titulaire d'un permis par le sang, le mariage ou le statut légal. Vous pouvez également choisir de pratiquer la conduite avec votre conjoint(e), qui doit être titulaire d'un permis et âgé(e) d'au moins 21 ans. Le conducteur titulaire d'un permis doit être assis sur le siège passager avant du véhicule.

Si vous avez moins de 18 ans et que vous n'êtes pas inscrit à un programme de formation au permis de conduire :

- Vous pouvez pratiquer la conduite accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) et qui est âgé de 25 ans ou plus. Vous devez être lié au conducteur titulaire d'un permis par le sang, le mariage ou le statut juridique. Vous pouvez également choisir de pratiquer la conduite avec votre conjoint(e), qui doit être titulaire d'un permis et âgé(e) d'au moins 21 ans. Le conducteur titulaire d'un permis doit être assis sur le siège passager avant de votre véhicule.
- Vous pouvez également pratiquer la conduite lorsque vous êtes titulaire d'un permis d'apprenti conducteur si vous êtes accompagné d'un moniteur d'auto-école titulaire d'une licence qui travaille sous la direction d'une auto-école, ou d'un spécialiste en réadaptation à la conduite automobile agréé reconnu par le BMV de l'Indiana. Le moniteur ou le spécialiste en réadaptation doit être assis sur le siège passager avant du véhicule.

Si vous avez moins de 18 ans et que vous êtes sous la garde et la surveillance du Département des services à l'enfance (Department of Child Services) :

- Vous pouvez pratiquer la conduite accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) et qui est âgé de 25 ans ou plus. Vous devez être lié au conducteur titulaire d'un permis par le sang, le mariage ou le statut juridique.
- Vous pouvez également choisir de pratiquer la conduite avec un conducteur titulaire d'un permis âgé de 25 ans ou plus, autorisé par le Département des services à l'enfance. Le conducteur titulaire d'un permis doit être assis sur le siège passager avant de votre véhicule.

Si vous avez 18 ans ou plus :

- Vous pouvez pratiquer la conduite lorsque vous êtes titulaire d'un permis d'apprenti conducteur uniquement si vous êtes accompagné d'un conducteur titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) âgé d'au moins 25 ans, ou avec votre conjoint(e) à condition qu'il/elle soit titulaire d'un permis et soit âgé(e) de 21 ans ou plus.

Validité du permis d'apprenti conducteur

1. Le permis d'apprenti conducteur est valable deux ans à compter de la date de délivrance.
2. Le permis d'apprenti conducteur délivré à un résident temporaire légal expire à la date de la fin du séjour du demandeur et peut donc ne pas refléter les périodes de validité standard.
3. Si vous vous rendez dans un centre BMV pour renouveler votre permis d'apprenti conducteur et qu'il est expiré depuis plus de 180 jours, vous devez effectuer à nouveau les examens.

EXAMEN DE LA VUE

Tous les demandeurs de permis d'apprenti conducteur ou de permis de conduire de l'Indiana sont tenus de passer un examen de la vue, même si le demandeur renouvelle un permis d'apprenti conducteur ou un permis de conduire existant, à moins que le demandeur ne soit admissible au renouvellement en ligne.

Si vous portez normalement des lunettes ou des lentilles de contact lorsque vous conduisez, vous devez en informer le personnel du centre BMV et les porter lors de l'examen de la vue. Si vos aptitudes visuelles ne répondent pas aux normes de l'État, vous devrez consulter un ophtalmologiste pour un examen. Une fois réalisé, il vous faudra revenir au centre BMV et présenter une attestation d'un ophtalmologiste confirmant que votre vision a été corrigée pour répondre à la norme de l'État, et vous pourrez poursuivre le processus de demande de permis de conduire, qui comprendra un examen de la vue au centre BMV.

EXAMEN THÉORIQUE

L'examen théorique du permis de conduire est un examen à choix multiples basé sur la loi de l'Indiana, les pratiques de conduite préventive (ou défensive) et les informations figurant dans ce manuel du conducteur. La réussite de l'examen théorique est une étape pour obtenir le droit de conduire (privilèges de conduite) dans l'Indiana. Pour réussir l'examen théorique, vous devez démontrer une compréhension élémentaire du code de la route de l'Indiana et des techniques de conduite appliquant la sécurité routière. Vous devez également être capable de lire et de comprendre les feux de signalisation, les panneaux de signalisation, de réglementation et d'avertissement.

L'examen théorique est requis dans les cas suivants :

- Demandes de permis d'apprenti conducteur
- Un nouveau résident de l'Indiana dont le permis de conduire d'un autre État est expiré ou un nouveau résident qui est titulaire d'un permis valide d'un autre État
- Un résident de l'Indiana dont le permis de conduire est expiré depuis plus de 180 jours
- Un conducteur qui a accumulé six points ou plus sur son dossier de conduite de l'Indiana et qui doit le renouveler
- Un militaire en service actif, son/sa conjointe et / ou personnes à charge, le cas échéant, dont le permis de conduire de l'Indiana est expiré depuis plus de 180 jours et qui est revenu d'un déploiement plus de 90 jours avant la date de renouvellement
- Un militaire en service actif d'un autre État dont le permis de conduire est expiré depuis une période supérieure à la prolongation militaire autorisée de son ancien état

Le BMV de l'Indiana propose également des examens théoriques aux demandeurs d'un permis de conduire commercial (CDL) qui choisissent d'ajouter des mentions spécifiques relatives à la conduite, et les demandeurs qui souhaitent conduire des motos, des cyclomoteurs (MDC) - véhicules de Classe B et à des fins professionnelles.

- ➔ *Vous devez vous présenter au centre au moins une heure avant la fermeture pour passer l'examen théorique ce même jour.*
- ➔ *Si vous échouez à l'examen théorique, vous devez attendre le jour ouvrable suivant pour le repasser.*

EXAMEN PRATIQUE DE CONDUITE

Si vous êtes titulaire d'un permis d'apprenti conducteur et fréquentez une auto-école agréée par le BMV qui participe au programme d'examen de conduite du BMV, vous pouvez passer l'examen de conduite par le biais de l'auto-école après avoir suivi les cours, qui comprennent 30 heures de formation théorique et six heures de conduite. Si vous réussissez l'examen de conduite géré par l'auto-école, les résultats de votre examen resteront valides jusqu'à l'expiration de votre permis d'apprenti conducteur. Une liste des auto-écoles agréées est disponible sur IN.gov/BMV.

Vous devez passer l'examen de conduite dans un centre BMV si l'une des situations suivantes se produit :

- Votre permis d'apprenti conducteur expire
- Vous recevez une note insuffisante à une partie de la formation au permis de conduire
- Votre auto-école ne participe pas au programme d'examen de conduite et ne peut pas proposer l'examen de conduite

Si votre permis d'apprenti conducteur expire et que plus de 180 jours se sont écoulés depuis votre dernier examen théorique, vous serez obligé de repasser l'examen théorique pour pouvoir renouveler le permis d'apprenti conducteur. La période pendant laquelle vous détenez un permis d'apprenti conducteur valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) comptera dans la période requise de 180 jours.

Pour prendre rendez-vous pour un examen de conduite, veuillez vous rendre sur IN.gov/BMV ou appeler le centre de contact BMV au (888) 692-6841. Un examen de conduite peut être programmé à l'avance 48 heures ouvrables au minimum et trois semaines au maximum. Cependant, vous pourrez peut-être prendre rendez-vous plus tôt en visitant un centre délivrant les permis. Vous devez fournir votre propre véhicule pour l'examen de conduite. L'examen de conduite géré par le BMV est gratuit.

Un examen de conduite supervisé par un examinateur du BMV est requis pour les personnes suivantes :

- Les conducteurs titulaires d'un permis d'apprenti conducteur de l'Indiana, à moins que ce conducteur n'ait suivi avec succès une formation au permis de conduire dispensée par une auto-école agréée
- Les nouveaux résidents de l'Indiana âgés de moins de 18 ans qui détiennent un permis de conduire non révoqué d'un autre État depuis au moins 180 jours mais moins d'un an
- Les nouveaux résidents de l'Indiana dont le permis de conduire d'un autre État est expiré depuis plus de cinq ans

- Les nouveaux résidents de l'Indiana titulaires d'un permis de conduire étranger
- Les résidents de l'Indiana dont le permis de conduire de l'Indiana est expiré depuis plus de cinq ans
- Les conducteurs qui ont une restriction du BMV qui nécessite un examen
- Les conducteurs qui ont un problème médical enregistré auprès du BMV et pour lesquels le BMV a déterminé qu'un examen de conduite est nécessaire
- Lorsque la commission médicale du BMV a recommandé une évaluation des aptitudes de conduite, le BMV peut exiger que le conducteur passe un examen de conduite
- Les militaires en service actif et leur conjoint(e) et / ou personne à charge, le cas échéant, dont le permis de conduire de l'Indiana est expiré depuis plus de cinq ans et qui est revenu de déploiement plus de 90 jours avant le renouvellement
- Les militaires démobilisés titulaires d'un permis de conduire d'un autre État qui est expiré depuis plus de cinq ans et qui dépasse la prolongation autorisée pour les militaires de leur ancien État dans lequel ils sont enregistrés.

Aucune autre personne en dehors du ou des examinateurs du BMV faisant passer l'examen de conduite ou tout autre membre du personnel autorisé du BMV ne peut se trouver dans votre véhicule lorsque vous passez l'examen de conduite. Votre véhicule doit être aménagé et assuré conformément à la loi et doit être propre et sûr. Vous devez également fournir l'immatriculation actuelle du véhicule avant de passer l'examen de conduite.

L'examineur du BMV pourra, à sa discrétion, refuser un véhicule pour l'examen de conduite.

Des exemples de raisons pour lesquelles les véhicules peuvent être refusés lors de l'examen de conduite comprennent, mais sans s'y limiter :

- Le véhicule n'est pas correctement immatriculé
- Les pneus sont usagés
- Un pare-choc est manquant
- Une fenêtre / des rétroviseurs sont cassés
- Une porte ne fonctionne pas
- Vehicle is not properly registered
- Unsafe tires
- Missing bumper
- Broken Glass/Mirrors
- Door inoperative

L'examineur du BMV posera quelques questions obligatoires avant de commencer l'examen de conduite.

L'examineur n'est pas tenu de donner des instructions, mais de faire passer un examen juste et objectif basé sur ce qu'il observe. L'examineur du BMV utilisera un formulaire standardisé pour évaluer vos aptitudes à conduire un véhicule à moteur en toute sécurité.

Lors de l'examen de conduite, vous serez évalué sur la base des critères suivants :

- Conduire sur la voie appropriée en respectant les marquages de la chaussée, en regardant attentivement et en signalant correctement avant de changer de voie
- Laisser une distance de sécurité suffisante entre votre véhicule et le véhicule qui précède
- Réagir de manière appropriée lorsqu'un autre véhicule vous dépasse en maintenant votre vitesse et en laissant suffisamment d'espace pour dépasser
- Contrôler votre vitesse en fonction des panneaux de limites de vitesse et des changements des conditions de circulation
- Appliquer de bonnes habitudes de conduite préventive (ou défensive)
- Écouter les instructions et s'adapter à la circulation générale
- Approcher une intersection à la vitesse appropriée, vérifier si d'autres véhicules sont présents et s'arrêter complètement si nécessaire
- Aptitudes à reculer pour quitter correctement une place de stationnement

Lorsque vous passez l'examen de conduite, les actions suivantes peuvent affecter votre note finale ou vous faire échouer à l'examen :

- Ne pas utiliser le dégivreur ou les essuie-glaces si nécessaire
- Ne pas garder les deux mains sur le volant
- Choisir la mauvaise vitesse
- Ne pas utiliser le clignotant

- Rouler trop lentement ou s'arrêter inutilement
- Ignorer un passage pour piétons, une ligne d'arrêt ou un panneau Stop
- Ne pas se placer sur la bonne voie après avoir tourné ou ne pas se trouver sur la bonne voie avant de tourner
- Ne pas vérifier l'angle mort
- Ralentir lors d'un changement de voie
- Reculer trop rapidement
- Laisser votre clignotant allumé après un changement de voie
- Rouler trop près du véhicule qui précède ou d'un véhicule stationné

L'une des actions suivantes entraînera l'échec automatique de l'examen de conduite :

- Ne pas respecter un panneau Céder le passage, Stop, Zone scolaire ou Interdiction de tourner au rouge
- Ne pas respecter un feu de circulation
- Reculer sur un trottoir
- Heurter un véhicule stationné
- Ne pas respecter les instructions
- Ne pas porter la ceinture de sécurité
- Ne pas réagir de manière appropriée à des conditions de conduite dangereuses
- Excès de vitesse
- Rouler trop vite par rapport aux conditions de circulation
- Tourner sur la mauvaise voie ou utiliser la mauvaise voie
- Dépasser dans une zone qui interdit le dépassement ou franchir une ligne jaune continue
- Conduire à gauche
- Chevaucher les lignes de séparation des voies
- Rouler trop près des piétons ou des cyclistes
- Ne pas se mettre sur le côté et s'arrêter pour laisser passer les véhicules d'urgence ou les autobus scolaires
- Provoquer un accident lors de l'examen de conduite
- Ne pas respecter la priorité
- Ne pas respecter les lois obligatoires relatives aux passages à niveau

L'examineur du BMV pourra, à sa discrétion, continuer l'examen de conduite même si le conducteur a échoué.

Si vous échouez à un examen de conduite, vous devez attendre sept jours avant de pouvoir le repasser.

En cas d'échec à un troisième examen de conduite lorsque vous êtes titulaire d'un permis d'apprenti conducteur, vous devez attendre deux mois à compter de la date du dernier examen de conduite échoué avant de le repasser.

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE POUR DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS

Les demandeurs d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis de conduire probatoire âgés de moins de 18 ans doivent demander à l'un des adultes suivants de signer une déclaration de responsabilité financière sous serment ou solennellement en personne dans un centre BMV. L'ordre de préférence légal (IC 9-24-9-3) est :

1. Le parent ayant la garde du demandeur mineur ou une personne désignée et spécifiée par le parent ayant la garde
2. Le parent n'ayant pas la garde (tel que défini dans IC 31-9-2-83) du demandeur mineur ou une personne désignée et spécifiée par le parent n'ayant pas la garde
3. Le tuteur ayant la garde du demandeur mineur
4. En l'absence de la personne telle que décrite aux points un (1) à trois (3), tout autre adulte disposé à assumer les obligations imposées par les dispositions du présent chapitre (IC 9-24-9).

Un adulte qui cosigne la déclaration de responsabilité financière déclare sous serment ou solennellement sa responsabilité financière pour un demandeur mineur et accepte d'être responsable conjointement et solidairement avec le demandeur mineur de tous les dommages pouvant résulter de la conduite d'un véhicule à moteur. L'adulte qui cosigne la responsabilité financière doit présenter au BMV une pièce d'identité valide parmi les documents d'identité de la liste du BMV lorsque le mineur fait une demande de permis d'apprenti conducteur ou de permis de conduire. Si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, l'adulte qui cosigne la responsabilité financière souhaite révoquer sa responsabilité financière pour le mineur, l'adulte peut remplir le formulaire de l'État 55834 - Demande écrite d'annulation de la responsabilité financière, qui est disponible sur le site Internet du BMV de l'Indiana. Une demande écrite de révocation de la responsabilité financière annulera le permis d'apprenti conducteur ou le permis de conduire du mineur [IC 9-24-94(b)].

La signature d'un adulte sur la demande de permis de conduire ou de permis d'apprenti conducteur d'un mineur n'est pas requise si le demandeur a moins de 18 ans et peut justifier qu'il est sous la garde et la surveillance du Département des services à l'enfance (DCS). Si le demandeur pris en charge par le DCS effectue une demande de permis de conduire ou de permis d'apprenti conducteur, il doit également fournir une attestation d'assurance automobile qui répond aux normes de responsabilité minimales conformément à la loi de l'Indiana. Le chapitre 5 de ce manuel couvre plus en détail les exigences en matière d'assurance et les sanctions relatives à la conduite d'un véhicule à moteur sans assurance.

EFFECTUER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

Il existe deux types de permis de conduire pour lesquels vous pouvez effectuer une demande : un permis de conduire ou un permis de conduire commercial.

- Si vous avez moins de 21 ans, votre permis de conduire est considéré comme un permis de conduire « probatoire ». Davantage d'informations sur les permis de conduire probatoires sont présentées à la page 9.
- Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour effectuer une demande de permis de conduire commercial (CDL) et de 21 ans pour effectuer une demande de permis de conduire commercial (CDL) avec les mentions « Passagers » et / ou « Matières dangereuses ».

Une brève description de chaque type de permis de conduire et les différentes exigences, mentions et restrictions sont présentées ci-dessous. Chaque sujet est également traité plus en détail dans ce chapitre et dans le chapitre 2.

Effectuer une demande de permis de conduire

En général, vous pouvez effectuer une demande de permis de conduire dans n'importe quel centre BMV. Pour obtenir un permis de conduire, vous devez satisfaire aux exigences suivantes :

- Satisfaire aux exigences relatives à l'âge pour le permis de conduire décrites plus loin dans ce chapitre
- Détenir un permis d'apprenti conducteur valide de l'Indiana pendant une période qui est décrite plus loin dans ce chapitre, à moins que vous ne déteniez actuellement un permis qui n'est pas expiré d'une autre juridiction
- Présenter les documents décrits à l'Annexe A prouvant votre identité, votre statut légal, votre numéro de sécurité sociale (sauf si vous êtes un ressortissant étranger, ce qui peut nécessiter d'autres documents) et un justificatif de domicile dans l'Indiana
- Effectuer un examen de la vue standard
- Passer un examen théorique pour le permis de conduire que vous souhaitez obtenir (doit être effectué avant l'examen de conduite)
- Passer un examen de conduite avec un examinateur du BMV, sauf si vous bénéficiez d'une dispense d'examen de conduite

Exigences relatives à l'âge et à l'expérience pour le permis de conduire

Pour effectuer une demande de permis de conduire :

- Vous devez être âgé d'au moins 16 ans et 90 jours, et avoir suivi un programme de formation au permis de conduire agréé par le BMV
- Vous devez être âgé d'au moins 16 ans et 270 jours si vous n'avez pas suivi de programme de formation au permis de conduire agréé par le BMV
- Vous devez détenir un permis d'apprenti conducteur de l'Indiana valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) pendant au moins 180 jours, ou
- Vous devez être âgé d'au moins 18 ans et présenter un handicap documenté et avoir suivi une formation en réadaptation à la conduite dispensée par un spécialiste en réadaptation à la conduite automobile agréé par le BMV

Si vous faites une demande de permis de conduire et que vous êtes âgé d'au moins 18 ans, vous devez effectuer au moins 50 heures de conduite supervisée par :

- Un conducteur titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) âgé d'au moins 25 ans, ou ;
- Votre conjoint(e), titulaire d'un permis de conduire valide, âgé(e) d'au moins 21 ans

Dans les deux cas, au moins 10 heures de conduite supervisée doivent être effectuée de nuit, à moins que vous n'avez une restriction vous obligeant à conduire de jour uniquement (restriction G) sur votre permis d'apprenti conducteur. Si vous avez une restriction à la conduite de jour uniquement sur votre permis d'apprenti conducteur, vous devez quand même effectuer 50 heures de conduite supervisée.

Au moment de la demande de permis de conduire, vous devez soumettre un formulaire de l'État 54706 - Registre des heures de pratique de conduite supervisée rempli, justifiant les 50 heures de pratique de conduite. Plusieurs pages de registre peuvent être utilisées, si nécessaire, pour enregistrer les heures requises. Le registre doit être signé par un parent ou un tuteur légal si le demandeur a moins de 18 ans.

Validité du permis de conduire

Un permis de conduire est valide pendant :

- Six ans si vous êtes âgé de moins de 75 ans
- Trois ans si vous êtes âgé de 75 à 84 ans
- Deux ans si vous êtes âgé d'au moins 85 ans

Un permis de conduire peut ne pas refléter les périodes de validité standard dans les cas suivants :

- Résidents temporaires légaux

Exigences relatives à la conduite probatoire

Si vous faites une demande de permis de conduire probatoire et que vous êtes âgé de moins 18 ans, vous devez effectuer au moins 50 heures de conduite supervisée par :

- Un conducteur titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué), âgé d'au moins 25 ans, avec lequel vous êtes lié par le sang, le mariage ou le statut juridique
- Votre conjoint(e) qui est titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide, âgé(e) d'au moins 21 ans
- Une personne titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide qui est moniteur d'auto-école agréé et travaille sous la direction d'une auto-école, ou
- Un spécialiste en réadaptation à la conduite automobile agréé et reconnu par le BMV et employé dans le cadre d'un programme de réadaptation à la conduite automobile

Validité du permis de conduire probatoire

Si vous avez moins de 21 ans au moment de l'obtention du permis de conduire, celui-ci sera considéré comme probatoire jusqu'à l'âge de 21 ans. Votre permis de conduire probatoire est valide jusqu'à l'âge de 21 ans et 30 jours. Vous ne pouvez pas renouveler votre permis de conduire probatoire avant d'avoir atteint l'âge de 21 ans et un jour.

Restrictions relatives aux passagers du permis de conduire probatoire

Vous ne pouvez pas transporter de passagers pendant les 180 premiers jours suivant l'obtention de votre permis de conduire probatoire, sauf si l'une des personnes suivantes est assise sur le siège passager avant de votre véhicule :

- Un conducteur titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) âgé de 25 ans ou plus,
- Votre conjoint(e) qui est titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide, âgé(e) de 21 ans ou plus, ou
- un moniteur d'auto-école agréé

Cependant, vous pouvez conduire avec votre enfant, beau-fils ou belle-fille, demi-frère ou demi-sœur, beau-frère ou belle-sœur ou conjoint(e) sans autre accompagnateur pendant les 180 premiers jours suivant l'obtention de votre permis de conduire probatoire.

Restrictions relatives aux horaires de conduite imposés par le permis de conduire probatoire

Pendant les 180 premiers jours suivant l'obtention de votre permis de conduire probatoire, vous ne pouvez pas conduire entre 22 h et 5 h.

Après les 180 premiers jours suivant l'obtention de votre permis de conduire probatoire, vous ne pouvez pas conduire pendant les périodes suivantes :

- Après 23h du dimanche au jeudi
- Avant 5h du lundi au vendredi
- Entre 1h et 5h le samedi et le dimanche

Vous pouvez conduire pendant les périodes décrites ci-dessus si vous participez à, allez ou revenez de :

- Un emploi légal
- Une activité sanctionnée par l'école
- Un événement religieux ou
- Si vous êtes accompagné d'une personne titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide (permis non expiré, non suspendu et non révoqué) âgée d'au moins 25 ans, ou de votre conjoint(e) qui est titulaire d'un permis de conduire (privilèges de conduite) valide et qui est âgé(e) d'au moins 21 ans

Permis de conduire probatoire et interdiction d'utiliser les appareils de télécommunication

La loi de l'Indiana interdit à tous les conducteurs, y compris les titulaires d'un permis de conduire probatoire, de conduire un véhicule à moteur en utilisant toute forme d'appareil de télécommunication, comme un téléphone sans fil, un assistant numérique personnel, un téléavertisseur ou un appareil de messagerie textuelle, à moins que l'appareil ne soit utilisé pour effectuer un appel d'urgence au 911.

Abandon, exclusion temporaire ou exclusion définitive de l'école

La loi de l'Indiana exige que le BMV suspende les privilèges de conduite d'un mineur lors de la notification de l'administrateur ou le directeur de l'école du mineur pour l'une des raisons suivantes :

- Le mineur fait l'objet d'une expulsion finale, d'une expulsion temporaire ou d'une deuxième expulsion temporaire ou de plusieurs expulsions temporaires de l'école pendant une année scolaire
- Il a été déterminé que le mineur manque régulièrement les cours, ou
- le mineur a abandonné l'école

Renouvellement d'un permis de conduire probatoire pour passer à un permis de conduire sans restriction

Lorsque vous renouvelez votre permis de conduire probatoire après avoir atteint l'âge de 21 ans, vous recevez un permis de conduire sans restriction. Un permis de conduire sans restriction supprime les restrictions énoncées précédemment dans cette section qui sont imposées aux titulaires d'un permis de conduire probatoire. Les titulaires de permis de conduire sans restriction doivent toujours être conscients des restrictions et interdictions relatives à la sécurité publique qui s'appliquent à tous les conducteurs de véhicules à moteur, quel que soit leur type de permis tel qu'indiqué à la page 11.

PERMIS D'APPRENTI CONDUCTEUR COMMERCIAL ET PERMIS DE CONDUIRE COMMERCIAL

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour effectuer une demande de permis d'apprenti conducteur commercial (CLP) ou de permis de conduire commercial (CDL). Les conducteurs de moins de 21 ans peuvent conduire un véhicule commercial dans l'État à des fins professionnelles uniquement et ne sont pas éligibles pour demander les mentions « Passager », « Autobus scolaire » ou « Matières dangereuses ».

Un permis de conduire commercial de l'Indiana (CDL) permet à son titulaire de conduire des véhicules commerciaux ou une variété de véhicules, tels que des semi-remorques, ayant un poids nominal brut déclaré supérieur à 26 000 livres (11,79 tonnes) ; des véhicules conçus ou utilisés pour transporter 16 personnes ou plus, dont le conducteur ; et des véhicules utilisés pour transporter des matières dangereuses à condition que le titulaire ait la classe et la ou les mentions appropriées sur son permis.

- ➔ Vous pouvez obtenir plus d'informations sur l'obtention d'un CLP ou CDL sur [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/bmv) ou en visitant un centre BMV.

PIÈCES D'IDENTITÉ EXEMPTES DE PHOTOGRAPHIE

Les permis d'apprenti conducteur et les permis de conduire sans photographie peuvent être obtenus pour des raisons médicales et religieuses. Les cartes d'identité sans photographie peuvent être obtenues uniquement pour des raisons religieuses. Vous pouvez vous rendre sur [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/bmv) pour les documents spécifiques nécessaires pour obtenir une pièce d'identité sans photographie qui correspond à vos besoins. Pour supprimer l'exemption de photographie, vous devez vous rendre dans un centre BMV pour vous faire prendre en photo afin de renouveler ou modifier votre pièce d'identité.

RECEVOIR VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ PAR COURRIER

Votre pièce d'identité permanente vous sera envoyée par la poste à partir d'un emplacement central sécurisé une fois que vous aurez effectué une demande de nouvelle pièce d'identité, son renouvellement, sa modification ou son remplacement. Votre pièce d'identité sera envoyée à l'adresse postale enregistrée auprès du BMV et vous la recevrez à votre adresse postale dans un délai de 14 jours civils.

Veillez noter que les pièces d'identité seront envoyées uniquement à l'adresse enregistrée auprès du BMV et ne seront pas transférées à une autre adresse. **Si vous avez temporairement ou définitivement changé votre adresse postale auprès du service postal des États-Unis, vous devez également mettre à jour votre adresse auprès du BMV de l'Indiana.** Si cela n'est pas effectué, votre pièce d'identité ne pourra pas vous parvenir. Vous pouvez mettre à jour votre adresse auprès du BMV de l'Indiana dans un centre BMV, sur [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/bmv), ou sur une borne BMV Connect.

RESTRICTIONS ET INTERDICTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ceinture de sécurité

La loi de l'Indiana exige que tous les occupants d'un véhicule à moteur équipé de ceintures de sécurité qui est un équipement standard installé par le fabricant, portent la ceinture de sécurité dès que le véhicule à moteur est en mouvement.

Interdiction relatives aux appareils de télécommunications

Les titulaires de permis non probatoires ne peuvent pas utiliser d'appareil de télécommunication pour taper, transmettre ou lire un SMS ou un message électronique en conduisant un véhicule à moteur en mouvement, à moins que l'appareil ne soit utilisé conjointement avec une technologie mains libres ou à commande vocale, ou à moins que l'appareil ne soit utilisé pour effectuer un appel d'urgence au 911.

La loi de l'Indiana définit un appareil de télécommunication comme étant un appareil électronique ou numérique, tel qu'un téléphone sans fil, un assistant numérique personnel, un téléavertisseur ou un appareil permettant d'envoyer des SMS. Cette définition n'inclut pas l'équipement radio CB (citizen-band) qui est utilisé par les personnes autorisées en tant qu'opérateurs radio CB par la Commission fédérale des communications (Federal Communications Commission) ou d'un système de communication installé dans un véhicule commercial pesant plus de 10 000 livres (4,5 tonnes). Des points peuvent être ajoutés sur votre dossier de conduite lorsque vous utilisez un appareil de télécommunication en conduisant un véhicule à moteur.

CHAPITRE 2 | RESTRICTIONS ET MENTIONS

RESTRICTIONS ET MENTIONS

Des restrictions et des mentions peuvent être indiquées sur une pièce d'identité pour différentes raisons. Elles apparaissent dans le coin inférieur gauche de votre pièce d'identité et sont décrites au verso du document. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur les restrictions et les mentions spécifiques sur IN.gov/BMV.

Les restrictions les plus courantes sont liées à un examen de la vue. Certaines des restrictions courantes liées à la vision indiquées sur le permis d'apprenti conducteur et le permis de conduire comprennent :

- **Restriction B** : Lunettes ou lentilles de contact obligatoires pour conduire
- **Restriction F** : Rétroviseurs extérieurs obligatoires pour conduire
- **Restriction G** : Conduite de jour uniquement

Restrictions pour les conducteurs qui lisent sans lunettes	
Aucune	Les deux yeux ont une vision de 20/20 à 20/40
F	Un œil a une vision de 20/20 à 20/40 et l'autre œil a une vision de 20/50 à aucune vision
Restrictions pour les conducteurs qui lisent avec des lunettes	
BF	Un œil a une vision de 20/20 à 20/40 et l'autre œil a une vision de 20/50 à aucune vision
B	Les deux yeux ont une vision de 20/40
BFG	Un œil a une vision de 20/50 et l'autre œil a une vision de 20/70 à aucune vision
BFG	Les deux yeux ont une vision de 20/70

les autres restrictions comprennent :

Restrictions de base relatives au permis de conduire	
B	Lunettes ou lentilles de contact
C	Équipements spécifiques ou aménagements d'aide à la conduite
D	Port d'une prothèse
F	Rétroviseur extérieur
G	Conduite de jour uniquement
H	Tricycles à moteur (Trikes) uniquement
J	Limitations spécifiques
S	Side-car uniquement
2	Multirécidiviste des infractions routières (HTV) sous condition
3	Exemption de photographie
5	Sous condition : Conduite dans des conditions spécifiques
6	Antidémarrreur
7	Dispense du port de la ceinture de sécurité
8	Problème médical
9	Résident temporaire légal

Mentions de base sur le permis de conduire	
L	Moto
2	À des fins professionnelles – Véhicule automobile non commercial
Restrictions relatives à la carte d'identité	
B	Cyclomoteur
Restrictions relatives à la carte d'identité	
3	Exemption de photographie
7	Dispense du port de la ceinture de sécurité

RESTRICTIONS RELATIVES À DES BESOINS SPÉCIAUX SUR UN PERMIS DE CONDUIRE

Les examinateurs du BMV déterminent s'il convient de délivrer un permis de conduire avec des restrictions à une personne présentant un handicap qui affecte sa conduite normale d'un véhicule ordinaire sans adaptation. Un permis de conduire avec une restriction peut indiquer l'équipement spécifique dont le conducteur a besoin lorsqu'il conduit un véhicule, ou d'autres restrictions pour répondre aux besoins spécifiques de la personne.

PERMIS D'APPRENTI CONDUCTEUR DE MOTO

Un permis d'apprenti conducteur de moto permet aux résidents de l'Indiana de pratiquer la conduite d'une moto avant d'effectuer une demande de mention Moto. Vous pouvez effectuer une demande de permis d'apprenti conducteur de moto dans n'importe quel centre BMV. Pour obtenir un permis d'apprenti conducteur de moto, vous devez :

- Détenir un permis de conduire valide de l'Indiana
- Passer un examen théorique basé sur le Manuel de conduite d'une moto

Privilèges de conduite liés au permis d'apprenti conducteur de moto

Si vous êtes titulaire d'un permis d'apprenti conducteur de moto et prévoyez de conduire une moto, vous devez porter un casque lorsque vous conduisez le véhicule et vous pouvez uniquement rouler sans passagers pendant une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil.

Validité du permis d'apprenti conducteur de moto

Un permis d'apprenti conducteur de moto est valide pendant un an à compter de la date de délivrance. Un permis d'apprenti conducteur de moto peut être renouvelé une fois pour une période d'un an. Si vous n'obtenez pas la mention Moto avant l'expiration du permis renouvelé, vous devez attendre un an pour présenter une nouvelle demande de permis d'apprenti conducteur de moto, ou vous devez terminer avec succès la formation de sécurité routière spéciale moto auprès d'un prestataire agréé Ride Safe Indiana. Une liste des prestataires agréés est disponible sur RideSafeIndiana.com.

MENTION MOTO

Une mention Moto peut être délivrée aux résidents de l'Indiana qui détiennent un permis de conduire valide de l'Indiana. Si vous obtenez votre permis de conduire de l'Indiana pour la première fois, vous pouvez recevoir la mention Moto en même temps, à condition que vous ayez 16 ans et 90 jours ou plus et que vous ayez suivi une formation de sécurité routière spéciale moto.

Pour obtenir une mention Moto, les conducteurs de tous âges doivent terminer avec succès la formation de sécurité routière spéciale moto auprès d'un prestataire agréé Ride Safe Indiana ou réussir à la fois les examens théorique et pratique de conduite d'une moto.

Les nouveaux résidents de l'Indiana qui ont une mention Moto valide ou un permis de conduire de moto d'un autre État peuvent ajouter une mention Moto à leur permis de conduire valide de l'Indiana après avoir réussi l'examen théorique spécial moto.

Votre mention Moto de l'Indiana est valide pendant la durée de votre permis de conduire de l'Indiana. Vous pouvez renouveler votre permis de conduire avec une mention Moto dans n'importe quel centre BMV de l'Indiana ou en ligne jusqu'à deux ans avant l'expiration du permis. Si vous détenez actuellement un permis de conduire qui n'est pas expiré avec la mention Moto, vous n'aurez aucun frais supplémentaire à régler pour la mention lors du renouvellement de votre permis.

Le BMV de l'Indiana vous encourage fortement à suivre une formation de sécurité routière spéciale moto dispensée par un prestataire Ride Safe Indiana. Pour plus d'informations sur la manière d'obtenir la mention Moto, sur les cours et la formation de sécurité routière spéciale moto ou les examens de conduite, veuillez visiter RideSafeIndiana.com.

CYCLOMOTEUR (MDC)

Cyclomoteur (MDC)

La loi de l'Indiana définit un véhicule comme étant un cyclomoteur (MDC) si :

- Il est équipé d'un siège ou d'une selle pour le conducteur
- Il est conçu pour se déplacer sur un maximum de trois roues en contact avec le sol
- Il est conforme aux exigences nationales et fédérales en vigueur en matière d'équipement des véhicules à moteur
- Il a une cylindrée n'excédant pas 50 centimètres cubes, et
- Il est enregistré comme cyclomoteur (MDC) ou Cyclomoteur (MDC) – Classe B

Vous pouvez demander une mention Cyclomoteur (MDC) sur votre carte d'identité si vous réussissez l'examen théorique spécial cyclomoteur (MDC). La mention Cyclomoteur (MDC) sera ajoutée sur votre carte d'identité lorsqu'elle vous sera à nouveau délivrée. La mention Cyclomoteur (MDC) n'est pas nécessaire si vous êtes titulaire d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis de conduire de l'Indiana valide (non expiré, non suspendu et non révoqué).

Les restrictions suivantes s'appliquent à la conduite d'un cyclomoteur (MDC) :

- Être âgé d'au moins 15 ans
- Porter un casque si le conducteur est âgé de moins de 18 ans
- Porter des lunettes de protection, des lunettes de sécurité ou une visière transparente si le conducteur est âgé de moins de 18 ans
- Conduire assis sur le siège avec les jambes de chaque côté
- Rouler avec les phares allumés
- Ne peut pas porter de paquet dans les mains
- Rouler près du bord droit de la chaussée à moins de dépasser un autre véhicule ou de se préparer à tourner à gauche
- Rouler à une vitesse maximum de 35 miles/heure (56 km/h)
- Ne pas transporter de passagers
- Ne pas rouler sur les autoroutes inter-États ni sur les trottoirs



VÉHICULES MOTORISÉS À TROIS ROUES (AUTOCYCLES)

Conduire un véhicule motorisé à trois roues (Autocycle)

La loi de l'Indiana définit un véhicule comme étant un véhicule motorisé à trois roues (Autocycle) s'il s'agit d'un véhicule à moteur à trois roues dans lequel le conducteur et le passager sont assis dans des sièges complètement ou partiellement fermés qui est équipé de :

- Arceaux de sécurité ou de protection en cas de retournement,
- Ceintures de sécurité pour chaque occupant,
- Freins avec système antiblocage (ABS) et
- Conçu pour être conduit avec une direction assistée et des pédales

Vous pouvez conduire un véhicule motorisé à trois roues (Autocycle) sur les routes de l'Indiana si vous possédez un permis de conduire valide (non expiré, non suspendu et non révoqué). Un permis d'apprenti conducteur de moto ou une mention Moto n'est pas nécessaire.

Les restrictions suivantes s'appliquent à la conduite d'un véhicule motorisé à trois roues (Autocycle) :

- Le conducteur doit être assis dans un siège pour conduire
- Le conducteur ne peut pas porter de paquet dans les mains
- Il est interdit de conduire plus d'un véhicule motorisé à trois roues (Autocycle) sur une même voie de circulation
- Le conducteur et chaque occupant doivent porter une ceinture de sécurité
- Ce type de véhicule ne peut pas être utilisé dans le cadre d'un examen de conduite pour un permis de conduire

MENTION « CONDUITE À DES FINS PROFESSIONNELLES »

Une mention « Conduite à des fins professionnelles » confère au titulaire du permis le droit de conduire un véhicule à moteur qui est :

- Enregistré comme ayant un poids brut d'au moins 16 000 livres (7,25 tonnes), mais inférieur à 26 000 livres (11,79 tonnes) et conduit dans le but de transporter des marchandises à des fins professionnelles ; ou
- Destiné à transporter moins de 16 passagers, y compris le conducteur, et utilisé dans le but de transporter des passagers à des fins professionnelles.

La mention « Conduite à des fins professionnelles » ne permet pas au titulaire du permis de conduire un véhicule commercial. Les résidents de l'Indiana qui détiennent un permis de conduire commercial (CDL) et qui souhaitent conduire à des fins professionnelles (comme chauffeur de limousine, chauffeur de taxi ou covoiturage) doivent réussir un examen théorique pour la conduite à des fins professionnelles et effectuer une demande de mention « Conduite à des fins professionnelles ».

Une mention « Conduite à des fins professionnelles » peut être délivrée aux résidents de l'Indiana âgés d'au moins 18 ans et titulaires d'un permis de conduire valide de l'Indiana depuis au moins un an. Pour obtenir un permis de conduire avec une mention « Conduite à des fins professionnelles », vous devez réussir à la fois l'examen théorique du permis de conduire et l'examen théorique pour la conduite à des fins professionnelles. Si vous détenez actuellement un permis de conduire qui n'est pas expiré, il vous sera uniquement nécessaire de réussir l'examen pour conduite à des fins professionnelles.

Les nouveaux résidents de l'Indiana âgés d'au moins 18 ans et titulaires d'un permis de conduire valide, d'un permis de chauffeur, d'un permis de transport de personnes à des fins professionnelles ou d'un CDL avec une mention « Conduite à des fins professionnelles » d'un autre État peuvent ajouter une telle mention à leur permis de conduire de l'Indiana après avoir réussi l'examen théorique pour la conduite à des fins professionnelles.

À compter du 1er janvier 2017, tous les demandeurs qui détiennent actuellement un permis de chauffeur ou de chauffeur de transport en commun de l'Indiana qui n'est pas expiré verront leur type de permis transféré à un permis de conduire avec une mention « Conduite à des fins professionnelles » lors de leur prochaine opération relative à leur permis. Aucun examen n'est exigé et les frais pour la mention « Conduite à des fins professionnelles » sont supprimés lors de votre opération. Si vous n'êtes pas actuellement titulaire d'un permis de chauffeur ou un permis de transport de personnes à des fins professionnelles de l'Indiana, tous les examens et frais en vigueur s'appliqueront.

Votre mention « Conduite à des fins professionnelles » de l'Indiana est valide pendant la durée de votre permis de conduire de l'Indiana. Vous pouvez renouveler votre permis de conduire avec une mention « Conduite à des fins professionnelles » dans n'importe quel centre BMV de l'Indiana ou en ligne jusqu'à deux ans avant l'expiration du permis.

Le BMV n'exige pas de remplir le formulaire d'examen médical pour délivrer un permis de conduire avec la mention « Conduite à des fins professionnelles ». Si vous ne savez pas si le véhicule que vous conduisez nécessite de remplir le formulaire d'examen médical, veuillez contacter le Département des Transports de l'Indiana (Indiana Department of Transportation).

Un autobus à des fins professionnelles est défini comme étant un autobus utilisé pour transporter des passagers à des fins professionnelles ou conduit contre rémunération. Les transports suivants ne sont pas considérés comme des transports à des fins professionnelles :

- Conduire un véhicule de transport sanitaire
- Transporter un véhicule récréatif avant la première vente au détail du véhicule récréatif lorsque :
 - » Le poids brut du véhicule ne dépasse pas vingt-six mille (26 000) livres (11,79 tonnes), ou
 - » Le poids brut combiné du véhicule récréatif et du véhicule de remorquage ne dépasse pas 26 000 livres (11,79 tonnes), incluant le poids brut du véhicule récréatif remorqué, et le poids du véhicule récréatif remorqué ne dépasse pas 10 000 livres (4,5 tonnes)
- Conduire un véhicule à moteur enregistré comme ayant un poids brut inférieur à 16 000 livres (4,5 tonnes) qui est destiné à transporter des marchandises à des fins professionnelles

PERMIS DE CHAUFFEUR ET PERMIS DE TRANSPORT DE PERSONNES À DES FINS PROFESSIONNELLES

Si vous souhaitez conserver votre permis de chauffeur ou permis de transport de personnes à des fins professionnelles de l'Indiana après son expiration ou à l'approche de son expiration, vous devez effectuer une demande de permis de conduire avec une mention « Conduite à des fins professionnelles ». Le permis de chauffeur ou permis de transport de personnes à des fins professionnelles ne peut pas être remplacé, modifié ou renouvelé en ligne. Vous devez vous rendre dans un centre BMV pour passer à un permis de conduire avec la mention Conduite à des fins professionnelles. Étant donné que vous devez vous rendre dans un centre BMV pour modifier le(s) type(s) de permis, le BMV vous encourage à passer à une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID lors de votre visite. Pour une liste complète des documents requis pour obtenir une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID, veuillez vous reporter à l'Annexe A (p. 66) de ce manuel ou aller sur [REALID.IN.gov](https://www.in.gov/realid). Si vous avez des questions sur la manière d'obtenir vos documents, vous pouvez appeler sans frais le BMV de l'Indiana au 888-692-6841 pour parler à un représentant du service client ou vous rendre dans n'importe quel centre du BMV pour obtenir de l'aide. Aucun frais supplémentaire n'est exigé.

CHAPITRE 3 |

INDICATIONS, EMBARCATIONS ET PLAQUETTES DE STATIONNEMENT

DON D'ORGANES

Si vous choisissez d'être un donneur d'organes, un petit cœur sera imprimé sur le devant de votre pièce d'identité.

En vertu de la loi sur le choix d'être donneur d'organes (Donor Choice Law) de l'Indiana, les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent déclarer leur intention d'être des donneurs d'organes et les membres de leur famille ne peuvent pas refuser leur intention au moment du décès. Les personnes de moins de 18 ans peuvent déclarer leur intention avec l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur légal, qui doit donner son consentement au don d'organes au moment du décès du mineur.

Pour plus d'informations sur le don d'organes, veuillez visiter <https://www.donatelifelifeindiana.org/>



INDICATIONS « MILITAIRE EN SERVICE ACTIF » ET « ANCIEN COMBATTANT »

Si vous êtes en service actif dans les Forces armées des États-Unis, vous pouvez choisir qu'une indication « Militaire en service actif » soit inscrite sur votre pièce d'identité. Pour obtenir cette indication, vous devez vous rendre dans un centre BMV afin de fournir votre carte CAC (Common Access Card) actuelle lors de votre demande de nouvelle pièce d'identité ou son renouvellement.

Si vous êtes un ancien combattant des Forces armées des États-Unis, vous pouvez choisir qu'une indication « Ancien combattant » soit inscrite sur votre pièce d'identité (à condition que vous n'ayez pas été renvoyé pour « déshonneur »). Pour obtenir cette indication, vous devez remplir et remettre un formulaire DD214 délivré par le Département de la Défense des États-Unis (United States Department of Defense) attestant de votre démobilisation. Si vous êtes le/la conjoint(e) survivant(e) d'un(e) ancien(ne) combattant(e), vous pouvez décider qu'une indication soit inscrite sur votre pièce d'identité.

Si vous êtes le/la conjoint(e) d'un(e) ancien(ne) combattant(e) décédé(e), vous pouvez demander que l'indication « Conjoint(e) d'un(e) ancien(ne) combattant(e) » soit inscrite sur votre permis de conduire. Pour que cette indication figure sur votre pièce d'identité, vous devez présenter un justificatif de démobilisation ou de séparation de l'ancien(ne) combattant(e), un certificat de mariage et un certificat de décès de l'ancien(ne) combattant(e) décédé(e).



EMBARCATION

Conduite d'une embarcation

La loi de l'Indiana exige que le conducteur d'une embarcation de plus de 10 chevaux soit titulaire d'un permis de conduire valide.

Si vous avez 15 ans ou plus et vous n'avez pas de permis de conduire, vous pouvez uniquement conduire une embarcation après avoir suivi et réussi un cours de sécurité nautique approuvé par le Département des Ressources naturelles de l'Indiana (Indiana Department of Natural Resources).

Vous devez avoir une carte d'identité valide de l'Indiana en votre possession à tout moment lorsque vous conduisez une embarcation. Contactez le Département des Ressources naturelles de l'Indiana pour plus d'informations sur les cours de sécurité nautique approuvés.

Si vous avez moins de 15 ans, vous ne pouvez pas conduire d'embarcation de plus de 10 chevaux.

Si votre permis de conduire est suspendu, vous ne pouvez pas conduire d'embarcation. Si vous conduisez votre embarcation imprudemment, sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants ou si vous enfreignez les lois relatives aux embarcations privées, des points pourront être ajoutés sur votre dossier de conduite.

Sur les eaux limitrophes de l'Indiana, les résidents de l'Indiana conduisant une embarcation sont tenus d'être titulaires d'un permis de conduire de l'Indiana. Les résidents d'autres États ne sont pas tenus d'avoir un permis de conduire à moins qu'ils ne conduisent une embarcation dans une baie, sur une rivière ou un cours d'eau de l'Indiana.

PLAQUETTES DE STATIONNEMENT

Une plaquette de stationnement permet à son titulaire d'utiliser les places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap. La plaquette est disponible pour les personnes présentant un handicap dont l'invalidité est permanente ou temporaire, ainsi que celles qui ont reçu ou qui sont autrement éligibles pour recevoir une plaque d'immatriculation « Disabled Hoosier Veteran » (DHV) (Ancien combattant invalide, résident de l'Indiana). En outre, toute entreprise habilitée par l'État ou une subdivision politique à gérer des programmes, y compris la prestation de services de transport ou d'établissements pour les personnes présentant un handicap physique, peut demander une plaquette.

Pour effectuer une demande de plaquette de stationnement, un professionnel de santé (par exemple, médecin, chiropraticien, podologue, infirmier de pratique avancée, assistant médical, opticien-optométriste ou ophtalmologiste) doit remplir le formulaire de demande de Plaquette de stationnement pour personne en situation de handicap ou Plaquette Invalidité, Formulaire de l'État 42070, confirmant que vous êtes éligible.

Après avoir rempli le formulaire de l'État 42070, vous pouvez obtenir une plaquette de stationnement dans n'importe quel centre BMV ou elle peut vous être envoyée par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire.

L'attestation d'un professionnel de santé n'est pas requise lorsque la personne a reçu ou est éligible à recevoir une plaque d'immatriculation « Disabled Hoosier Veteran » (Ancien combattant invalide, résident de l'Indiana).

Si votre invalidité est permanente, votre plaquette de stationnement n'expire pas à moins que votre professionnel de santé certifie que l'invalidité n'est plus considérée comme permanente ou que le Département des Anciens combattants de l'Indiana (IDVA) certifie que vous n'êtes plus un ancien combattant invalide, résident de l'Indiana. Aucun frais n'est exigé pour une plaquette de stationnement pour invalidité permanente.

Si votre invalidité est temporaire, votre plaquette de stationnement expirera à la date indiquée par le professionnel de santé ou un an après la date de délivrance, selon la première de ces deux éventualités. Des frais sont exigés pour une plaquette de stationnement pour invalidité temporaire. Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur IN.gov/BMV.

Une plaquette délivrée à une entreprise expire le 1er janvier de la quatrième année suivant la date de délivrance de la plaquette ou à la date de cessation des activités de l'entreprise qui gère les programmes ou les établissements pour les personnes présentant un handicap, selon la première de ces éventualités.

→ *L'utilisation d'une plaquette expirée peut entraîner une amende.*

Le stationnement sur les zones à lignes diagonales à côté d'un espace de stationnement réservé est interdit à tout moment, même avec une plaquette valide.

CHAPITRE 4 |

RENOUVELLEMENT, MODIFICATION OU REMPLACEMENT D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

Comme indiqué au Chapitre 1, le BMV délivre trois types de pièce d'identité : le permis de conduire, le permis d'apprenti conducteur et la carte d'identité. Une fois que votre pièce d'identité a été délivrée, elle est valide pendant une durée définie et peut être renouvelée, modifiée ou remplacée selon votre situation. Veuillez lire la section intitulée « Mention Conduite à des fins professionnelles » au Chapitre 2 pour plus d'informations sur le renouvellement, la modification ou le remplacement d'un permis de chauffeur ou permis de transport de personnes à des fins professionnelles.

Si vous perdez votre pièce d'identité alors que vous résidez temporairement à l'extérieur de l'Indiana, vous pouvez obtenir une pièce d'identité provisoire sous réserve de certaines conditions. Si l'adresse de votre domicile, votre nom ou votre sexe n'a pas changé, vous pouvez remplacer ou renouveler votre pièce d'identité en ligne sur IN.gov/BMV, si vous êtes éligible. Vous pouvez renouveler votre pièce d'identité en ligne ou sur une borne BMV Connect une fois sur deux. Pour une liste complète des exigences pour le renouvellement, le remplacement et la modification en ligne des pièces d'identité, poursuivez votre lecture ou visitez IN.gov/BMV.

RENOUVELLEMENT D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

Un permis de conduire probatoire expire lorsque le titulaire atteint l'âge de 21 ans et 30 jours. Un permis de conduire probatoire peut être renouvelé en ligne si le titulaire satisfait aux exigences. Toutes les autres pièces d'identité expirent à minuit le jour de votre anniversaire.

Si votre anniversaire tombe un jour de fermeture des centres BMV, votre pièce d'identité expire à minuit le jour ouvrable suivant. Les dates d'expiration des pièces d'identité varient pour les résidents ayant un statut légal temporaire. Toute personne qui renouvelle sa pièce d'identité après la date d'expiration est passible d'une amende administrative.

Si vous renouvelez un permis de conduire qui est expiré depuis au moins 180 jours, mais pas depuis plus de cinq ans, vous devez payer une amende administrative, réussir un examen théorique et passer un examen de la vue standard.

Si vous renouvelez un permis de conduire qui est expiré depuis cinq ans ou plus, vous devez payer une amende administrative. Vous devez également repasser et réussir un examen théorique, un examen de conduite et passer un examen de la vue standard.

Si vous renouvelez un permis de conduire qui est expiré depuis cinq ans ou plus, vous devez payer une amende administrative, repasser et réussir un examen théorique, un examen de conduite et passer un examen de la vue standard.

Un permis de conduire ou une carte d'identité peut être renouvelé par les citoyens américains ou les personnes ayant un statut légal permanent jusqu'à 24 mois avant l'expiration de la pièce d'identité.

Les personnes ayant un statut légal temporaire peuvent uniquement renouveler leur pièce d'identité actuelle jusqu'à 30 jours avant son expiration. Un permis d'apprenti conducteur peut être renouvelé jusqu'à 31 jours avant son expiration.

- ➔ Si vous avez au moins 21 ans et disposez de six points ou plus sur votre dossier de conduite, vous devez passer l'examen théorique pour renouveler votre permis de conduire.

Renouvellement du permis de conduire pour le personnel des Forces armées des États-Unis

Si vous vivez temporairement à l'extérieur de l'Indiana en raison de votre service actif dans les Forces armées des États-Unis, votre permis de conduire reste valide pendant 90 jours après votre démobilisation ou après votre déploiement. Si vous remplissez certaines conditions, vous pouvez renouveler votre permis de conduire en ligne sur IN.gov/BMV. Visitez IN.gov/BMV pour consulter la liste de ces conditions.

Si votre permis de conduire de l'Indiana est expiré et vous souhaitez le renouveler après votre démobilisation, vous devez vous rendre dans un centre BMV pour remettre les documents du Département de la Défense (Department of Defense) attestant de votre démobilisation ou de votre retour de déploiement. Vous pouvez également choisir d'ajouter une indication « Ancien combattant » sur votre permis à ce moment-là, à condition d'apporter votre formulaire détaillé DD-214 au centre BMV pour renouveler ou modifier votre permis de conduire.

MODIFICATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

Une fois que vous avez légalement changé vos informations personnelles, vous devez modifier celles qui apparaissent sur votre pièce d'identité. Vous pouvez modifier votre pièce d'identité dans n'importe quel centre BMV. Quelques raisons courantes qui nécessitent la modification de votre pièce d'identité sont présentées ci-dessous.

Changement d'adresse

Si vous disposez d'une pièce d'identité de l'Indiana, vous devez informer le BMV de tout changement d'adresse principale (officielle) et effectuer une demande de modification de votre pièce d'identité dans un délai de 30 jours suivant le changement d'adresse.

Pour modifier votre adresse principale (officielle) sur votre pièce d'identité, vous devez vous rendre dans un centre BMV pour présenter les documents décrits à l'Annexe A.

- ➔ Vous pouvez changer votre adresse postale en ligne sur IN.gov/BMV, sur une borne BMV Connect ou dans un centre délivrant les permis.

Changement de nom

Vous devez vous rendre dans un bureau de l'Administration de la sécurité sociale (Social Security Administration) pour changer officiellement votre nom sur les documents de la sécurité sociale et prévoir ensuite au moins un jour ouvrable avant de vous rendre dans un centre BMV pour modifier votre pièce d'identité. La demande de modification de pièce d'identité doit être effectuée dans un centre BMV dans un délai de 30 jours suivant le changement de nom. Vous devez présenter les documents décrits à l'Annexe A. Si vous devez remplacer votre carte SSA (carte de sécurité sociale) et que votre permis de conduire, permis d'apprenti conducteur ou carte d'identité de l'Indiana actuel n'est pas expiré, vous pouvez le faire en ligne gratuitement.

Changement de sexe

Si vous effectuez une procédure de changement de sexe et détenez une pièce d'identité de l'Indiana, vous pouvez vous rendre dans un centre BMV pour effectuer une demande de modification de pièce d'identité indiquant le changement. Vous devez présenter un acte de naissance modifié certifié conforme ou une attestation signée et datée d'un médecin, sur papier à en-tête, qui soit dans la langue spécifiée dans le règlement 140 IAC 7-1.1-3 selon le modèle suivant : « <insérer le nom du client> a subi avec succès tous les traitements nécessaires pour changer définitivement le sexe de <insérer le nom du client> du <insérer l'ancien sexe> au <insérer le nouveau sexe> », ou une attestation de changement de sexe d'un médecin - Formulaire de l'État 55617, rempli dans son intégralité par le demandeur et le médecin.

REPLACEMENT D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité, vous pouvez la remplacer en vous connectant à votre compte IN.gov/BMV ou en vous rendant à une borne BMV Connect pour effectuer une demande de remplacement, à condition que votre nom, votre sexe ou votre adresse de domicile n'aient pas changé. Vous pouvez remplacer votre pièce d'identité en ligne 10 fois au maximum avant de devoir vous rendre dans un centre BMV pour un remplacement.

Vous pouvez modifier votre adresse postale en ligne. Cependant, si d'autres informations ont changé, vous ne pouvez pas effectuer de demande de remplacement en ligne et vous devez vous rendre dans un centre BMV pour modifier votre pièce d'identité dans un délai de 30 jours suivant le changement et présenter les documents décrits à l'Annexe A.

Pour consulter une liste complète des documents requis pour obtenir une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID, veuillez vous reporter à l'Annexe A (p. 66) de ce manuel ou vous rendre sur REALID.IN.gov. Si vous avez des questions sur la manière d'obtenir vos documents, vous pouvez appeler sans frais le BMV de l'Indiana au 888-692-6841 pour parler à un représentant du service client ou vous rendre dans n'importe quel centre du BMV pour obtenir de l'aide.

CHAPITRE 5 |

POINTS, SUSPENSION DU PERMIS ET EXIGENCES RELATIVES À L'ASSURANCE

La Commission d'étude des points (Point Study Committee) attribue un nombre de points en fonction des infractions au code de la route. Le nombre de points correspond à la gravité et au contexte de l'infraction ou de l'accident. Téléchargez le tableau complet du nombre de points en fonction des infractions sur IN.gov/BMV.

NOMBRE DE POINTS EN FONCTION DES INFRACTIONS	
<i>Le nombre de points varient en fonction du type d'excès de vitesse. Des exemples du nombre de points correspondant à une infraction pour excès de vitesse comprennent :</i>	
1 à 15 miles par heure au-dessus de la limite de vitesse	2 points
16 à 25 miles par heure au-dessus de la limite de vitesse	4 points
+ 26 miles par heure au-dessus de la limite de vitesse	6 points
<i>Exemples du nombre de points correspondant à d'autres infractions :</i>	
Omission d'allumer les feux de croisement	2 points
Absence de clignotants et de feux stop	2 points
Casque de moto inapproprié	4 points
Transport de passager inapproprié sur une moto	4 points
Infraction relative à un appareil portable	4 points
Changement de voie dangereux	4 points
Non-respect d'un panneau Stop ou Céder le passage	4 points
Omission de céder le passage à un véhicule d'urgence	6 points
Suivi d'un autre véhicule trop près	6 points
Conduite alors que le permis est suspendu	8 points
Course de vitesse sur la voie publique	8 points

Les points restent actifs sur votre dossier de conduite pendant deux ans à compter de la date du jugement.

PROGRAMME DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le BMV a approuvé un nombre limité de prestataires proposant des programmes de sécurité routière (Driver Safety Program, DSP). Un programme de sécurité routière (DSP) approuvé par le BMV est un programme préparant à la conduite préventive (ou défensive) présenté sous forme de cours en présentiel, en ligne ou sur DVD. Un cours DSP approuvé par le BMV présente un résumé des techniques de conduite préventive (ou défensive) et peut être un cours de remise à niveau bénéfique pour les conducteurs.

Tout conducteur de l'Indiana peut suivre un cours DSP auprès d'un prestataire approuvé par le BMV et recevoir un crédit de quatre points. Cependant, les conducteurs de l'Indiana qui sont tenus par le BMV de participer à un DSP recevront une notification par courrier indiquant qu'ils doivent suivre un DSP approuvé par le BMV dans les 90 jours suivant la date de la notification. Chaque conducteur bénéficie d'un crédit de quatre points pendant une période de trois ans.

Le BMV peut exiger que les conducteurs de 21 ans et plus qui sont reconnus coupables d'au moins deux infractions routières au cours d'une période de 12 mois suivent un cours DSP approuvé par le BMV. Les personnes de moins de 21 ans peuvent être tenues de suivre un cours DSP approuvé par le BMV si elles sont reconnues coupables de deux infractions routières ou plus.

Le non-respect de l'exigence de suivre un cours DSP dans les 90 jours suivant la date de la notification envoyée par la BMV entraînera la suspension du permis de conduire (privilèges de conduite). La suspension restera indiquée sur votre dossier de conduite jusqu'à ce que vous terminiez avec succès le cours DSP et que l'achèvement soit traité par le BMV.

Un juge peut également ordonner à un conducteur qui a commis une infraction routière de suivre un DSP. Si un tribunal vous ordonne de suivre un DSP, le type de DSP auquel il vous faudra participer est à la discrétion du tribunal. Cependant, le crédit de quatre points sera uniquement appliqué sur votre dossier de conduite si vous suivez un cours DSP approuvé par le BMV.

Les frais pour tout DSP approuvé par le BMV s'élèvent au maximum à 55 \$. Prévoyez un délai de 7 à 10 jours ouvrables pour le traitement de l'achèvement par le BMV. Votre chèque ou mandat doit être à l'ordre du prestataire du DSP.

→ Une liste des prestataires dispensant des DSP est disponible sur IN.gov/BMV ou en appelant le 888-692-6841.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

La loi de l'Indiana stipule qu'une personne ne peut pas conduire un véhicule à moteur dans l'Indiana sans couverture de responsabilité financière en vigueur concernant le véhicule à moteur, ou sans une autre assurance pour conduire le véhicule à moteur. La conduite sans assurance responsabilité civile à jour qui répond à la couverture minimale exigée par l'État est interdite par la loi. La couverture minimale de l'assurance exigée par l'État est de 25 000 \$ pour les blessures corporelles ou le décès d'une personne ; 50 000 \$ pour les blessures corporelles ou le décès de deux personnes ou plus dans le cadre d'un même accident ; et 25 000 \$ pour les dommages matériels dans le cadre d'un même d'accident. Ceci est généralement appelé l'assurance responsabilité civile automobile 25/50/25. Pour dissuader les conducteurs non assurés, la loi de l'Indiana exige que le BMV impose des suspensions de permis de conduire (privilèges de conduite) et des sanctions financières aux automobilistes qui conduisent un véhicule dans l'Indiana sans attestation d'assurance automobile qui répond à la couverture minimale requise par la loi de l'État. Les sanctions comprennent des frais de rétablissement du permis de conduire et une suspension pouvant aller de 90 jours à un an.

Preuve de responsabilité financière

Ne tardez pas lorsque vous recevez un avis du BMV vous demandant de fournir une preuve de responsabilité financière (attestation d'assurance). Contactez immédiatement votre compagnie d'assurance automobile et demandez l'envoi par voie électronique d'un certificat de conformité (COC) au BMV. Vous pouvez recevoir un avis de vérification de la responsabilité financière de la part du BMV à la suite de l'une des situations suivantes :

- Un accident de voiture
- Une infraction routière alors que le véhicule était en mouvement entraînant des points d'inaptitude au cours de l'année suivant deux autres infractions routières alors que le véhicule était en mouvement qui ont entraîné des points d'inaptitude
- Une infraction routière importante, comme une infraction mineure ou un délit
- Toute infraction routière alors que le véhicule est en mouvement entraînant des points d'inaptitude par un conducteur qui a déjà fait l'objet d'une suspension de permis pour avoir omis de fournir une attestation de responsabilité financière

Un certificat de conformité (COC) dûment rempli confirmera que le véhicule que vous conduisiez au moment de l'incident ou de l'accident était assuré conformément à l'exigence de couverture minimale de l'assurance responsabilité civile automobile de l'État (25/50/25). Le COC doit être reçu par voie électronique et traité par le BMV dans un délai de 90 jours suivant l'envoi d'une demande de vérification de la responsabilité financière par le BMV, sinon votre permis de conduire (privilèges de conduite) sera suspendu.

Lorsque votre permis de conduire (privilèges de conduite) est suspendu, une telle suspension imposée par le BMV peut être retirée de votre dossier de conduite si vous demandez à votre assureur d'envoyer une attestation de responsabilité financière. Votre assureur doit généralement envoyer un COC attestant que vous êtes couvert ainsi que le véhicule indiqué sur la citation à comparaître ou le rapport d'accident pour la date de l'incident ou de l'accident. Si vous conduisiez un véhicule appartenant à une entreprise ou un véhicule de location, votre employeur ou l'entreprise de location doit remplir un affidavit – Attestation de responsabilité financière pour l'employeur ou les véhicules de location - Formulaire de l'État 55434.

Si vous êtes condamné par un tribunal de l'Indiana ou par un tribunal d'un autre État pour avoir conduit un véhicule sans assurance, vous devez contacter le tribunal pour savoir si vous pouvez lui fournir une attestation d'assurance afin de supprimer la condamnation de votre dossier de conduite.

Si votre permis de conduire (privilèges de conduite) est suspendu à la suite d'une condamnation par un tribunal pour avoir conduit un véhicule sans couverture de responsabilité financière ou pour avoir omis d'envoyer une attestation d'assurance au BMV, la loi de l'Indiana exige que votre assureur envoie par voie électronique une attestation de responsabilité financière future en utilisant le formulaire SR22 afin que votre permis de conduire (privilèges de conduite) soit rétabli. Si le document SR22 n'est pas remis, la suspension restera indiquée sur votre dossier de conduite jusqu'à ce que votre assureur envoie un SR22 effectif.

Période d'exigence du document SR22

Le document SR22 prouve que vous avez une assurance automobile qui répond à la couverture minimale exigée par l'État et qu'elle ne peut être annulée sans préavis donné au BMV. Lorsque vous faites l'objet d'une exigence de SR22, vous devez maintenir une assurance SR22 effective auprès du BMV. Les suspensions liées à l'absence d'assurance qui prennent effet à compter du 31/12/2021 sont des suspensions à durée indéterminée. Les suspensions à durée indéterminée liées à l'absence d'assurance peuvent être interrompues à la réception du SR22 et être annulées en maintenant le SR22 effectif pendant 180 jours.

Si vous faites l'objet d'une exigence de SR22 et que le BMV reçoit un avis SR26 (annulation de l'assurance SR22) de la part de votre assureur, la loi de l'Indiana exige que le BMV suspende votre permis de conduire (privilèges de conduite) jusqu'à ce qu'il reçoive une assurance SR22 effective ou jusqu'à l'expiration de la période d'exigence du SR22. Si le BMV reçoit un SR26 pendant la période de 180 jours pour une suspension à durée indéterminée en raison de l'absence d'assurance, la loi de l'Indiana exige que le BMV supprime la période de 180 jours et remette la suspension en vigueur.

Frais de rétablissement du permis de conduire en raison d'une suspension liée à l'absence d'assurance

Un conducteur qui conduit un véhicule à moteur sans assurance responsabilité civile automobile répondant à la couverture minimale exigée par l'État fait l'objet d'une suspension du permis de conduire (privilèges de conduite). De plus, lorsque cette suspension liée à l'absence d'assurance est expirée, la loi de l'Indiana oblige le conducteur à payer des frais pour le rétablissement de son permis de conduire (privilèges de conduite) ; cela s'ajoute à toute exigence relative au SR22. Les frais de rétablissement sont de 250 \$ pour une première suspension liée à l'absence d'assurance, de 500 \$ pour une deuxième suspension et de 1 000 \$ pour une troisième suspension et suspensions ultérieures liées à l'absence d'assurance survenues après le 1er janvier 2015. Pour les suspensions liées à l'absence d'assurance survenues avant le 1er janvier 2015, les frais de rétablissement étaient de 150 \$ pour une première suspension liée à l'absence d'assurance, de 225 \$ pour une deuxième suspension liées à l'absence d'assurance et de 300 \$ pour une troisième suspension et suspensions ultérieures liées à l'absence d'assurance. Un conducteur peut obtenir le rétablissement de son permis de conduire (privilèges de conduite) sans avoir à payer de frais de rétablissement en raison de la suspension liée à l'absence d'assurance, en demandant à son assureur d'envoyer par voie électronique une attestation de responsabilité financière future (formulaire SR22) et de maintenir le SR22 en vigueur pendant 180 jours. Si le BMV reçoit un avis SR26 pendant la période de 180 jours relative au SR22, les frais redeviendront actifs jusqu'à ce que le paiement soit reçu ou le formulaire SR22 envoyé.

Vous pouvez régler les frais de rétablissement sur IN.gov/BMV, par téléphone au 888-692-6841, ou par courrier en utilisant le coupon de paiement des frais de rétablissement que vous recevez par courrier de la part du BMV.

SUSPENSIONS

La loi de l'Indiana octroie aux tribunaux le pouvoir d'ordonner au BMV de suspendre le permis de conduire (privilèges de conduite) d'une personne dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il s'est avéré qu'elle a commis certaines infractions routière.

Absence de comparution devant le tribunal ou non-paiement des amendes liées aux infractions routières

L'absence de comparution devant un tribunal en réponse à une citation émise par un agent des forces de l'ordre, ou le non-paiement des contraventions après qu'un jugement a été rendu, peut entraîner la suspension du permis de conduire (privilèges de conduite). Le tribunal avisera le BMV de mettre fin à la suspension après votre comparution ou le paiement de la contravention. Vous pouvez faire interrompre la suspension en demandant à votre assureur d'envoyer par voie électronique une attestation de responsabilité financière future (formulaire SR22) et maintenir le SR22 pendant la durée de l'interruption.

Conduite lorsque le permis est suspendu

La conduire lorsque le permis est suspendu est une grave infraction routière. Le fait de conduire pendant la suspension de votre permis avec une infraction antérieure peut entraîner une condamnation pour une infraction mineure ou un délit qui sera inscrite sur votre dossier de conduite. Les sanctions imposées par le tribunal peuvent être importantes et les condamnations peuvent entraîner une augmentation des primes d'assurance. Le BMV vous recommande vivement de ne pas conduire un véhicule à moteur si votre permis de conduire est suspendu.

Conduite d'un véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants

La conduite d'un véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants ou avec un taux d'alcoolémie (blood alcohol concentration, BAC) supérieur à la limite légale (0,08) est une infraction pénale et a un effet immédiat sur votre privilège de conduire un véhicule. Les principaux facteurs permettant de déterminer le taux d'alcoolémie d'une personne sont la quantité d'alcool consommée, la rapidité avec laquelle l'alcool est consommé et le poids corporel de la personne. Si un agent des forces de l'ordre a des motifs probables de penser qu'un automobiliste a commis une infraction en vertu des sections IC 9-30-5, IC 9-30-6, IC 9-30-9 ou IC 9-30-15 du Code de l'Indiana, l'agent peut

demander à l'automobiliste de se soumettre à un test chimique (alcootest) pour déterminer la quantité d'alcool dans son organisme. Si un juge conclut qu'il existe une cause probable de la conduite d'un véhicule par une personne sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, cette personne peut faire l'objet d'une suspension de son permis de conduire (privilèges de conduite).

- Un automobiliste qui échoue à un test chimique (alcootest) fera l'objet d'une suspension de son permis de conduire (privilèges de conduite) pendant 180 jours.
- Un automobiliste qui refuse de se soumettre à un test chimique (alcootest) s'expose à une suspension de son permis de conduire (privilèges de conduite) pendant un an.
- Un automobiliste ayant déjà été condamné pour conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants qui refuse de se soumettre à un test chimique (alcootest) s'expose à une suspension de son permis de conduire (privilèges de conduite) pendant deux ans.

En plus d'une suspension pour cause probable, un tribunal peut suspendre le permis de conduire (privilèges de conduite) d'une personne à la suite d'une condamnation pour conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Les périodes de suspension peuvent être plus longues pour les récidivistes. Les sanctions pour cette infraction peuvent inclure des conditions imposées à vos privilèges de conduite.

Si l'automobiliste est admissible, le tribunal peut émettre une ordonnance pour un permis de conduire (privilèges de conduite) spécial. Le tribunal peut également exiger l'installation d'un antidémarrreur, qui teste mécaniquement le taux d'alcoolémie du conducteur avant que sa voiture puisse être démarrée.

Lorsqu'un conducteur de moins de 18 ans est reconnu coupable d'avoir conduit un véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, le tribunal pour mineurs peut également recommander une suspension de son permis de conduire (privilèges de conduite).

Conduite d'une embarcation sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants

Si vous êtes reconnu coupable d'avoir conduit une embarcation sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, vous pouvez être passible des mêmes sanctions appliquées à votre permis de conduire (privilèges de conduite) que celles appliquées à la conduite d'un véhicule à moteur.

Une condamnation pour conduite d'une embarcation sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants est transmise au BMV et la condamnation est inscrite sur votre dossier de conduite.

D'autres infractions liées à la conduite d'une embarcation, comme une conduite imprudente mettant en danger la sécurité d'autrui ou la conduite d'une embarcation alors que votre permis de conduire (privilèges de conduite) a été suspendu, seront également ajoutées à votre dossier de conduite.

Non-paiement de la pension alimentaire pour les enfants

Un tribunal qui a déterminé qu'un parent ne paie pas la pension alimentaire peut ordonner au BMV de suspendre immédiatement le permis de conduire (privilèges de conduite) du parent délinquant jusqu'à ce que le BMV reçoive une ordonnance du tribunal visant à rétablir le permis de conduire (privilèges de conduite) du parent.

Si l'agence locale responsable de l'exécution des paiements de pension alimentaire pour les enfants détermine qu'un parent ne s'est pas présenté à une audience ou s'est présenté et a été reconnu coupable, alors cette agence peut également envoyer une ordonnance au BMV exigeant que le permis de conduire (privilèges de conduite) du parent soit suspendu jusqu'à ce que le BMV soit informé que le parent a effectué le paiement ou établi un plan de paiement.

Effectuer un paiement au BMV dans le cas de solde insuffisant

Le BMV suspendra indéfiniment votre permis de conduire (privilèges de conduite) si vous effectuez un paiement au BMV pour des services ou des frais et ce paiement ne peut pas être honoré. Pour rétablir votre permis de conduire (privilèges de conduite), vous devez payer le montant de l'obligation ainsi que tous les frais administratifs, de recouvrement et de rétablissement applicables.

Vérification de votre dossier de conduite et rétablissement

Après avoir résolu les problèmes éventuels concernant votre dossier de conduite, vous souhaitez certainement obtenir un permis de conduire valide et reprendre la route. Vous devez tout d'abord vérifier votre dossier de conduite, que vous pouvez consulter à tout moment sans frais sur IN.gov/BMV. Lors de votre première visite sur IN.gov/BMV, il vous sera demandé de créer un compte. Le « dossier de conduite à consulter » (Viewable Driver Record) sur myBMV.com comprend le statut de votre permis de conduire, ainsi que des informations sur les citations à comparaître, les suspensions et comment procéder pour le rétablissement de votre permis de conduire (privilèges de conduite) si vous avez des exigences non satisfaites.

Une fois que vous vous connectez à IN.gov/BMV, sélectionnez « Driver Record » (Dossier de conduite) sur le côté gauche de la page, puis sélectionnez « Viewable Driver Record » (dossier de conduite à consulter) pour voir votre dossier.

Il existe également un « dossier de conduite officiel » qui peut être acheté pour 4 \$. Toutes les exigences non satisfaites pour le rétablissement, ainsi que la date à laquelle vous êtes admissible au rétablissement, seront indiquées dans l'encadré « Reinstatement Requirements » (Exigences pour le rétablissement) près du haut du dossier de conduite à consulter ou sur votre dossier de conduite officiel.

Si votre permis de conduire (privilèges de conduite) est toujours suspendus par un tribunal, le numéro de téléphone du tribunal sera indiqué associé à la suspension correspondante ordonnée par le tribunal. Vous pouvez contacter le tribunal pour savoir comment satisfaire les exigences concernant une suspension spécifique. Une fois que les exigences du tribunal sont satisfaites, le tribunal enverra les informations concernant le rétablissement directement au BMV pour le traitement. Le traitement par le BMV peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables une fois que les informations du tribunal sont reçues.

- ➔ Remarque : Le dossier de conduite à consulter ne peut pas être imprimé et ne doit pas être utilisé comme relevé officiel de votre dossier de conduite. Le dossier de conduite officiel est un relevé officiel de votre dossier de conduite et peut être utilisé par des particuliers, des tribunaux, des agences d'État et des employeurs. Vous pourrez imprimer votre dossier de conduite officiel jusqu'à 30 jours après l'avoir acheté. Une version électronique du dossier de conduite officiel est également fournie lors de l'achat sur IN.gov/BMV. Les particuliers peuvent également acheter et imprimer leur dossier de conduite officiel à une borne BMV Connect.

MULTIRÉCIDIVISTE DES INFRACTIONS ROUTIÈRES

La loi de l'Indiana prévoit des sanctions sévères pour les conducteurs qui ont commis à plusieurs reprises des infractions routières sur une période de 10 ans. Le BMV utilise les critères énoncés par la loi, qui sont résumés dans les sections suivantes pour déterminer si un conducteur est qualifié de Multirécidiviste des infractions routières (Habitual Traffic Violator, HTV).

Section A (suspension pour une période de 10 ans ou à vie) : Deux infractions majeures entraînant des blessures ou la mort

Un multirécidiviste des infractions routières (HTV) est une personne qui, au cours d'une période de 10 ans, accumule deux jugements pour avoir provoqué des blessures ou la mort. Une liste de certaines des infractions pénales qui entraînent l'attribution du statut de multirécidiviste des infractions routières (HTV) affectant le permis de conduire (privilèges de conduite) est présentée ci-dessous :

- Homicide involontaire résultant de la conduite d'un véhicule à moteur
- Homicide volontaire ou involontaire résultant de la conduite d'un véhicule à moteur
- Délit de fuite d'un conducteur impliqué dans un accident entraînant la mort ou des dommages corporels, qui ne s'arrête pas sur les lieux de l'accident pour donner des renseignements et apporter une assistance
- Conduite d'un véhicule à moteur sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants entraînant la mort
- Conduite d'un véhicule à moteur avec un taux d'alcoolémie de 0,08 ou plus entraînant la mort

Les conducteurs qui accumulent deux jugements pour des situations figurant dans la liste ci-dessus au cours d'une période de 10 ans verront leur permis de conduire (privilèges de conduite) suspendu pendant 10 ans.

Les conducteurs qui accumulent deux jugements au cours d'une période de 10 ans pour avoir conduit un véhicule à moteur sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants entraînant la mort, ou ayant conduit un véhicule à moteur avec un taux d'alcoolémie de 0,08 % ou plus entraînant la mort, verront leur permis de conduire (privilèges de conduite) suspendu à vie.

Avant le 30 juin 2001, les conducteurs qui accumulaient deux jugements sur une période de 10 ans pour avoir conduit un véhicule à moteur sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants entraînant la mort, ou ayant conduit un véhicule à moteur avec un taux d'alcoolémie de 0,10 % et 210 litres d'air expiré ou plus entraînant la mort, voyaient leur permis de conduire (privilèges de conduite) suspendu à vie.

Section B (Suspension pour une période de 10 ans) : Trois infractions majeures

Les conducteurs qui, au cours d'une période de 10 ans, accumulent trois jugements pour des situations figurant dans la liste ci-dessous, verront leur permis de conduire (privilèges de conduite) suspendu pendant 10 ans.

- Conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants ou avec un taux d'alcoolémie de 0,08 % ou plus
- Avant le 30 juin 2001, les conducteurs qui avaient été reconnus coupables d'avoir conduit un véhicule à moteur avec un taux d'alcoolémie de 0,10 % et 210 litres d'air expiré ou plus
- Avant le 1er juillet 1997, les conducteurs qui avaient été reconnus coupables d'avoir conduit un véhicule à moteur sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants ayant entraîné la mort, ou d'avoir conduit un véhicule à moteur avec un taux d'alcoolémie de 0,10 % et 210 litres d'air expiré ou plus

- Conduite dangereuse
- Négligence criminelle constituant un délit impliquant la conduite d'un véhicule à moteur
- Course de dragsters ou participation à une course de vitesse en infraction avec la loi
- Délit de fuite lors d'un accident ou ne pas aviser les autorités d'un accident lorsque cela est nécessaire
- Refus d'obtempérer en vertu de l'IC 35-44.1-3-1
- Tout délit en vertu d'une loi sur les véhicules à moteur de l'Indiana ou tout délit dans lequel la conduite d'un véhicule est un élément de l'infraction
- Conduite d'un cyclomoteur - Classe B en infraction avec la section IC 9-24-1-1(b)
- L'une des infractions énumérées à la section A

Section C : Dix infractions routières sur une période de dix ans

Un multirécidiviste des infractions routières (HTV) en vertu de la présente section fait l'objet d'une suspension du permis de conduire (privilèges de conduite) pendant cinq ans, s'il a accumulé 10 infractions routières ou plus au cours d'une période de 10 ans, dont l'une est une infraction majeure telle qu'énumérée à la section A ou B ou l'une des suivantes :

- Conduite d'un véhicule à moteur alors que le permis de la personne a été suspendu ou révoqué à la suite de sa condamnation pour une infraction en vertu de la section IC 9-1-4-52 (abrogée le 1er juillet 1991), IC 9-24-18-5(b) (abrogée le 1er juillet 2000), IC 9-24-19-2 ou IC 9-24-19-3
- Conduite d'un véhicule à moteur sans permis de conduire

Par exemple, une personne ayant eu neuf contraventions pour excès de vitesse et une condamnation pour conduite dangereuse au cours d'une période de 10 ans sera passible d'une suspension pendant cinq ans en tant que multirécidiviste des infractions routières (HTV).

Conduite d'un véhicule pendant la suspension du permis de conduire par une personne ayant le statut de HTV

La loi de l'Indiana stipule qu'une personne reconnue coupable d'avoir conduit un véhicule alors que son permis de conduire était suspendu ayant le statut de HTV peut voir d'autres privilèges de conduite suspendus pour une période fixée par le tribunal.

Restriction 5 : Privilèges de conduite probatoires ou spéciaux

Une « Restriction 5 » est inscrite sur le permis de conduire d'une personne qui s'est vu accorder des privilèges de conduite pour difficultés financières, probatoires, conditionnels ou spéciaux par ordonnance du tribunal.

La restriction 2 ne sera plus ajoutée aux dossiers de conduite pour les suspensions de HTV / les permis de conduire probatoires des HTV expirant le 1er janvier 2015 ou après.

Assurance SR22 et privilèges de conduite spéciaux

Une personne à qui un tribunal a accordé des privilèges de conduite spéciaux doit :

- Maintenir une assurance SR22 effective auprès du BMV pendant la durée des privilèges de conduite spéciaux
- Avoir sur soi une copie de l'ordonnance du tribunal accordant des privilèges de conduite spéciaux ou avoir l'ordonnance dans le véhicule conduit par la personne
- Présenter la copie de l'ordonnance accordant les privilèges de conduite spéciaux à la demande des forces de l'ordre.
- Avoir un permis de conduire valide lors de la conduite de tout véhicule à moteur

CHAPITRE 6 | PANNEAUX ET FEUX DE SIGNALISATION

Les panneaux de signalisation contrôlent la circulation routière, afin d'assurer la sécurité des conducteurs, cyclistes et piétons dans les rues et sur les autoroutes.

Ces panneaux, qui sont installés par le Département des Transports de l'Indiana (Indiana Department of Transportation) et les administrations locales, utilisent des couleurs, des formes, des messages écrits et des symboles pour aider les conducteurs à comprendre rapidement les informations. Il est nécessaire de comprendre ces panneaux pour obtenir un permis de conduire de l'Indiana.

COULEURS DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

La couleur de fond d'un panneau de signalisation permet d'identifier le type d'informations affichées sur le panneau. Il existe sept couleurs couramment utilisées pour les panneaux.



Panneaux de signalisation à fond rouge

Les panneaux de signalisation à fond rouge indiquent des règles de circulation qui obligent les conducteurs à agir immédiatement pour éviter de porter atteinte à la sécurité routière. Un panneau « Sens interdit » est un exemple de panneau de signalisation à fond rouge.



Panneaux de signalisation à fond jaune ou jaune-vert fluorescent

Les panneaux à fond jaune ou jaune-vert fluorescent préparent les conducteurs à des conditions routières spécifiques et à des dangers à venir, ils les avertissent également de la présence de zones scolaires à proximité. Un panneau « Chaussée glissante » est un exemple de panneau de signalisation à fond jaune. Les panneaux à fond jaune-vert fluorescent avertissent les conducteurs de la proximité d'écoles, de piétons, de vélos, de terrains de jeux et d'itinéraires d'autobus scolaires. Un panneau « Passage pour piétons » pour le passage des écoliers est un exemple de panneau de signalisation qui peut avoir un fond jaune-vert fluorescent.



Panneaux de signalisation à fond blanc

Les panneaux de signalisation à fond blanc affichent les règles de circulation, telles que les limites de vitesse que les conducteurs doivent respecter, ainsi que des informations utiles telles que les balises d'autoroute d'État. Un panneau « Interdiction de tourner au feu rouge » est un exemple de panneau de signalisation à fond blanc.



Panneaux de signalisation à fond orange

Les panneaux de signalisation à fond orange indiquent aux conducteurs des conditions de circulation temporaires. Ces panneaux sont souvent utilisés pour avertir les conducteurs des conditions de circulation à venir en raison d'une zone de travaux et d'opérations d'entretien. Un panneau présentant un « Signaleur à venir » est un exemple de panneau de signalisation à fond orange.



Panneaux de signalisation à fond vert

Les panneaux de signalisation à fond vert indiquent les déplacements autorisés et les directions ou les indications, tels que les entrées et les sorties d'autoroute ou la distance jusqu'aux destinations à venir. Un panneau indiquant la distance est un exemple de panneau de signalisation à fond vert.



Panneaux de signalisation à fond bleu

Des panneaux de signalisation à fond bleu présentent les services routiers et des informations. Un panneau indiquant des informations sur les commodités à une prochaine sortie est un exemple de panneau de signalisation à fond bleu.



Panneaux de signalisation à fond marron

Des panneaux de signalisation à fond marron indiquent les sites d'intérêt récréatifs et culturels à proximité. Un panneau indiquant un parc d'État à proximité est un exemple de panneau de signalisation à fond marron.

FORMES DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

La forme d'un panneau de signalisation indique également le type d'informations affichées sur le panneau. Il existe sept formes courantes utilisées pour les panneaux de signalisation.



Panneaux de signalisation ronds

Les panneaux de signalisation ronds avertissent les conducteurs d'un prochain passage à niveau.



Panneaux de signalisation en forme de triangle équilatéral

Les panneaux de signalisation à trois côtés de longueur égale avertissent les conducteurs qu'ils doivent ralentir lorsqu'ils s'approchent d'une intersection et se préparer à s'arrêter complètement pour céder le passage aux autres automobilistes ou aux piétons.



Panneaux de signalisation en forme de fanion

Les panneaux de signalisation en forme de fanion sont placés sur le côté gauche des routes à double sens pour avertir les conducteurs de ne pas dépasser d'autres véhicules sur la gauche.



Panneaux de signalisation rectangulaires

Les panneaux de signalisation rectangulaires affichent l'un des trois types d'informations. Ils peuvent transmettre les règles de circulation que les conducteurs doivent respecter, telles que les limites de vitesse et les interdictions de tourner comme « Interdiction de tourner à gauche ».

Ils peuvent fournir des informations utiles telles que les panneaux identifiant une route nationale ou des panneaux de direction qui indiquent l'itinéraire jusqu'à la prochaine ville.



Ils peuvent également avertir les conducteurs de conditions dangereuses telles qu'une vitesse recommandée pour un virage prononcé.

Ce panneau de vitesse recommandée est souvent accompagné d'un panneau d'avertissement en forme de losange.



Panneaux de signalisation en forme de losange

Les panneaux de signalisation en forme de losange avertissent les conducteurs des conditions routières et des dangers à venir. Un panneau « Chaussée glissante » est un exemple de panneau de signalisation en forme de losange.



Panneaux de signalisation à cinq côtés

Des panneaux de signalisation à cinq côtés avertissent les conducteurs qu'ils entrent dans une zone à proximité d'une école et que des enfants peuvent traverser la route.



Panneaux de signalisation à huit côtés

Des panneaux de signalisation à huit côtés avertissent les conducteurs qu'ils doivent s'arrêter et laisser la priorité appropriée à une intersection.

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT

Les panneaux d'avertissement préparent les conducteurs aux conditions routières et aux dangers à venir. Les panneaux suivants sont des exemples de panneaux de d'avertissement de l'Indiana :



Voie supplémentaire



Passage de bicyclettes



Attention circulation de calèches



Passage d'animaux domestiques



Pont étroit



Balises d'obstacle



Intersection à venir



Virage à venir



Passage d'animaux sauvages



Circulation de voitures de golf



Se préparer à s'arrêter



Virage prononcé Ralentir



Début de l'autoroute à chaussée séparée



Véhicules agricoles



Sapeurs-pompiers



Chaussée rétrécie par la droite



Descente dangereuse Rétrograder



Stop à venir



Déviations des voies



Hauteur limitée



Accotement meuble



Routes convergentes



Circulation à double sens



Virages en lacets



Piétons



Attention Terrain de jeu



Intersection avec une route secondaire



Chaussée glissante



Intersection en « T »



Feux de circulation



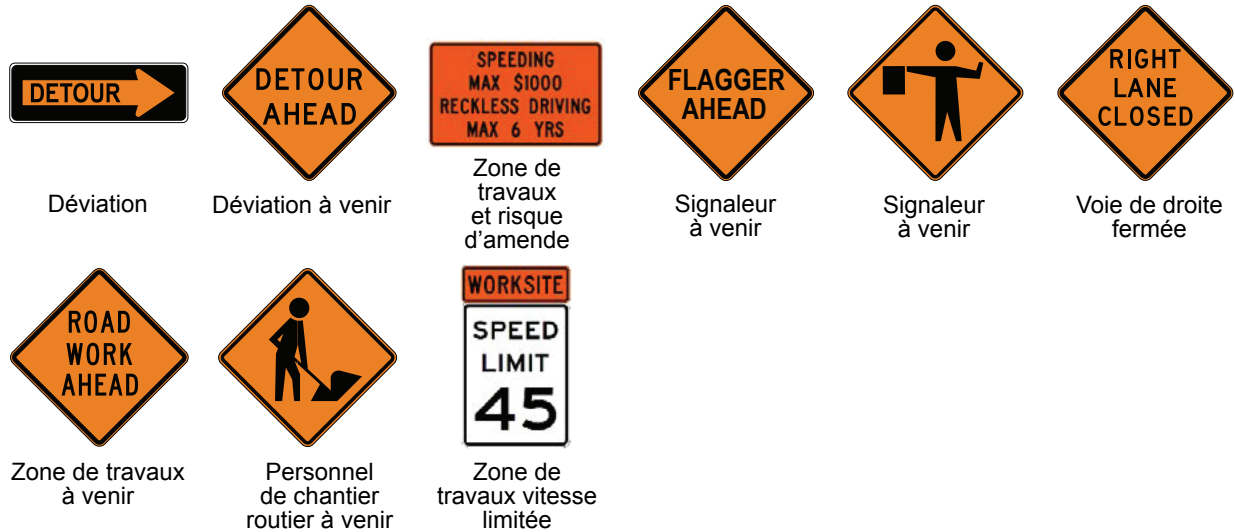
Verglas fréquents sur les ponts



Céder le passage à venir

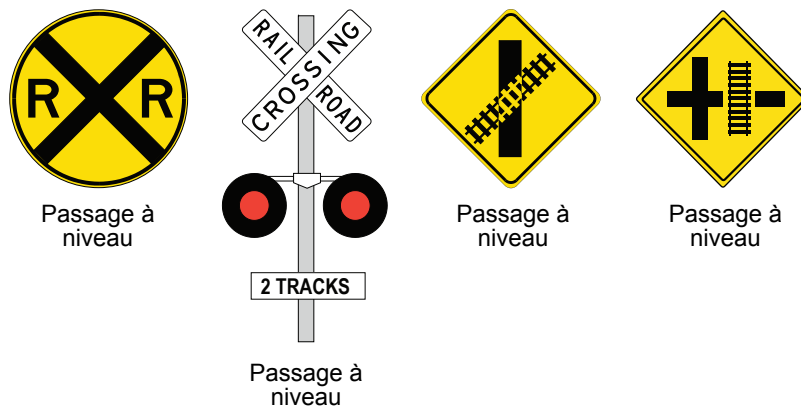
Panneaux indiquant des zones de travaux et d'entretien routiers

Les zones de travaux routiers présentent des dangers à la fois pour les conducteurs et le personnel qui y travaille. Les panneaux de signalisation à fond orange relatifs à une zone de travaux avertissent les conducteurs d'être prudents lorsqu'ils s'approchent d'une zone de travaux. Certains panneaux relatifs à une zone de travaux donnent des indications comme le panneau de déviation ou transmettent des réglementations comme les panneaux indiquant une zone de travaux ainsi qu'un risque d'amende.



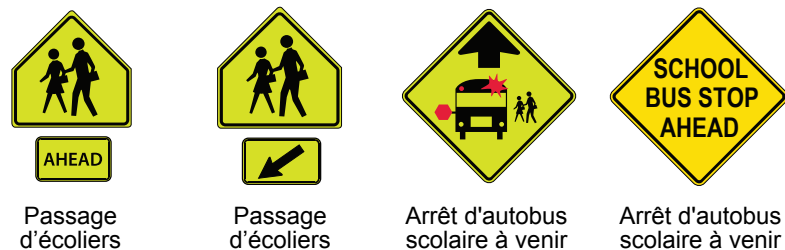
Panneaux de signalisation des trains

Les panneaux de signalisation des trains avertissent les conducteurs d'un passage à niveau imminent.



Panneaux de signalisation d'une zone scolaire

Les panneaux de signalisation à fond jaune ou jaune-vert fluorescent avertissent les conducteurs qu'ils entrent dans une zone proche d'une école et que des enfants peuvent traverser la route.



Panneau indicateur de véhicule lent

Un panneau indicateur de véhicule lent est composé d'un centre fluorescent orange et de bordures rouges réfléchissantes, et indique qu'il s'agit d'un véhicule lent qui ne peut pas dépasser 25 miles/heure.



Véhicule lent

Panneaux de signalisation de vitesse recommandée

Des panneaux de vitesse recommandée peuvent accompagner certains panneaux d'avertissement.



Vitesse recommandée dans une voie de sortie



Vitesse recommandée autour du rond-point



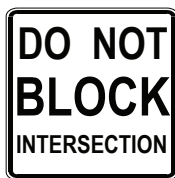
Vitesse recommandée sur la bretelle



Limite de vitesse à venir

PANNEAUX DE RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Les panneaux de réglementation de la circulation régulent la vitesse ainsi que la circulation, et présentent les règles que les conducteurs doivent respecter. Les panneaux suivants sont des exemples de panneaux de réglementation de la circulation de l'Indiana :



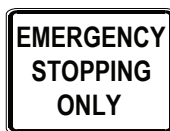
Ne pas bloquer l'intersection



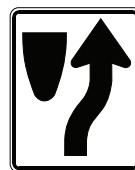
Sens interdit, ne pas entrer



Ne pas dépasser



Arrêt d'urgence uniquement



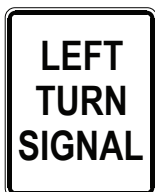
Rester à droite



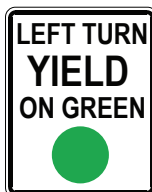
La voie de gauche doit tourner à gauche



Tourner à gauche uniquement quand la flèche verte est allumée



Feu autorisant à tourner à gauche



Tourner à gauche au feu vert en respectant la priorité



Stationnement limité



Vitesse minimale



Plusieurs voies peuvent tourner



Interdiction de tourner à gauche



Stationnement interdit



Stationnement interdit à tout moment



Interdiction de tourner à droite



Interdit aux camions



Interdiction de tourner au feu rouge



Demi-tour interdit



Sens unique



Sens unique



Stationnement payant



Parking réservé



Parking réservé aux véhicules pour personnes à mobilité réduite



Voie réservée



La voie de droite doit tourner à droite



Voie de droite uniquement



Circulation ralentie rester sur la voie de droite



Zone à vitesse limitée à venir



Arrêt complet



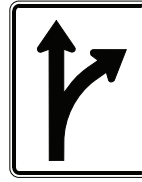
S'arrêter ici au feu rouge



Zone de mise en fourrière



Tourner à gauche ou traverser



Tourner à droite ou traverser



Voie réservée pour tourner à gauche sur une route à deux sens



Sens interdit



Céder le passage

Panonceaux complémentaires

Des panonceaux complémentaires sont parfois ajoutés au bas des panneaux Stop pour indiquer les voies qui doivent s'arrêter.



Circulation transversale



Toutes les voies

PANNEAUX DE DIRECTION

Les panneaux de direction fournissent aux conducteurs des informations sur le type de route qu'ils empruntent, les entrées et sorties d'autoroute à venir et les distances par rapport à différentes destinations. Les panneaux suivants sont des exemples de panneaux de direction de l'Indiana :



Aéroport



Arrêt de bus



Indication des distances



Sorties d'autoroute



Panneau d'indication à l'avance



Indicateur de kilométrage



Route d'État



Autoroute nationale



Autoroute inter-États

Panneaux indiquant une aire de repos et de loisirs

Les panneaux indiquant les aires de repos et de loisirs informent sur les commodités, les parcs et les zones de loisirs à proximité.



Hôtel ou motel



Commodités disponibles



Piste cyclable



Rampe de mise à l'eau



Terrain de camping



Services de restauration



Services de carburant



Stationnement pour personnes handicapées



Stationnement pour personnes handicapées



Balise d'un lieu historique



Hôpital



Aire de repos



Informations routières / météorologiques



Parc d'état



Téléphone disponible

FEUX DE CIRCULATION

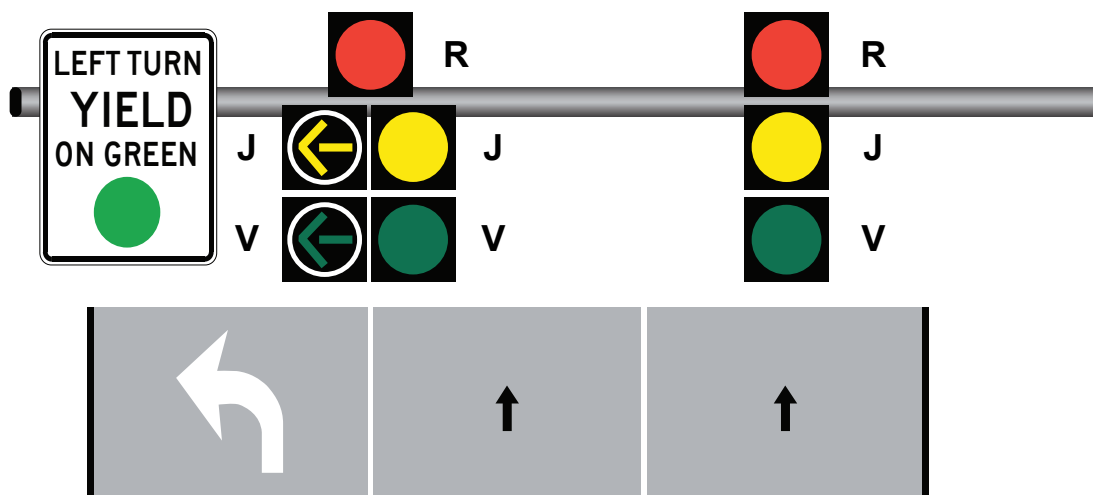
Les dispositifs de contrôle de la circulation tels que les panneaux de signalisation et les feux de circulation sont destinés à réguler la circulation et indiquer la priorité aux intersections et aux passages pour piétons.

Traverser une intersection

Un feu vert signifie que vous pouvez avancer. Lorsque vous êtes face à un feu vert, vous avez la priorité et pouvez traverser une intersection à condition qu'il n'y ait pas d'autres véhicules et qu'aucun piéton ne traverse.

Un feu jaune fixe signifie que le feu vert s'est éteint et que le feu s'apprête à devenir rouge. Lorsque vous êtes face à un feu jaune fixe, vous n'avez plus la priorité. Si vous approchez de l'intersection et que vous êtes trop près pour vous arrêter en toute sécurité, vous pouvez poursuivre et la traverser.

Un feu rouge signifie que vous devez vous arrêter. La circulation qui traverse une intersection en provenance d'autres directions a la priorité. Lorsque vous êtes face à un feu rouge, vous ne pouvez pas traverser l'intersection tant que le feu qui est en face de vous n'est pas passé au vert et que l'intersection est dégagée.



Tourner à une intersection

Si vous êtes face à une flèche verte associée à un feu rouge ou vert, vous avez la priorité et pouvez tourner à une intersection, à condition que l'intersection soit dégagée.

Si vous êtes face à un feu vert sans flèche, vous pouvez tourner à une intersection, à condition que l'intersection soit dégagée. Vous devez céder le passage à tous les véhicules venant en sens inverse. Un seul véhicule à la fois peut s'engager dans une intersection pour tourner à gauche.

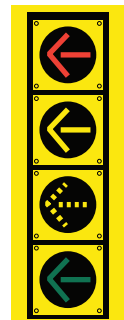
Flèche jaune clignotante pour tourner

Une flèche jaune clignotante indiquant une direction signifie que vous pouvez tourner uniquement après avoir cédé le passage aux piétons et à la circulation venant en sens inverse.

Lorsque vous êtes face à un feu jaune fixe, vous n'avez plus la priorité.

Tourner lorsque le feu est rouge fixe

Lorsque vous êtes face à un feu ou une flèche rouge, vous n'avez plus la priorité. Si vous vous trouvez au milieu d'une intersection, vous pouvez tourner une fois que la circulation venant en sens inverse s'est arrêtée. Lorsque vous êtes face à un feu ou une flèche rouge, vous ne pouvez pas vous engager dans l'intersection tant que le feu qui est en face de vous n'est pas passé au vert et que l'intersection est dégagée.



Pour tourner à droite à une intersection dotée d'un feu ou d'une flèche rouge, lorsque cela est autorisé, vous devez vous arrêter complètement, vérifier qu'aucun véhicule ni piéton ne traverse la voie sur laquelle vous tourner ou qui sont sur le point de la traverser, vérifier également qu'il n'y a pas de panneau « Interdiction de tourner au rouge » et utiliser la bonne voie.

Vous pouvez tourner à gauche à une intersection dotée d'un feu ou d'une flèche rouge si vous provenez d'une rue à sens unique et tourner sur une rue à sens unique. Vous devez également vous arrêter complètement, vérifier qu'aucun véhicule ni piéton ne traverse la voie sur laquelle vous tourner ou qui sont sur le point de la traverser, vérifier qu'il n'y a pas de panneau « Interdiction de tourner au rouge » et utiliser la bonne voie.

Feu jaune clignotant

Un feu jaune clignotant sans flèche placé à une intersection signifie que vous devez ralentir et traverser prudemment l'intersection. Si vous tournez à gauche, vous devez céder le passage à la circulation venant en sens inverse et aux piétons. Tout véhicule circulant sur la rue transversale doit vous céder le passage. Cependant, vous devez être attentif aux autres véhicules ou piétons qui tentent de traverser l'intersection.

Une balise rectangulaire clignotant rapidement est un autre type de feu jaune clignotant.

Les balises rectangulaires clignotant rapidement sont utilisées aux passages pour piétons et clignotent uniquement lorsqu'elles sont activées par un piéton.

Feu rouge clignotant

Un feu rouge clignotant à une intersection équivaut à un panneau Stop et signifie que vous devez vous arrêter complètement avant de vous engager avec prudence pour traverser l'intersection.

Si vous êtes face à un feu rouge clignotant à une intersection où la circulation transversale n'est pas tenue de s'arrêter, vous pouvez uniquement vous engager lorsque l'intersection est dégagée et que vous n'interfèrerez pas avec la priorité de la circulation transversale.

Si vous êtes face à un feu rouge clignotant à une intersection où l'ensemble de la circulation doit s'arrêter, vous pouvez uniquement vous engager après vous être arrêté et avoir cédé le passage à tout véhicule qui se trouve déjà engagé dans l'intersection, à tout véhicule qui s'est arrêté avant vous et s'engage dans l'intersection, et à tout véhicule qui est arrivé en même temps que vous et qui se trouve à votre droite.

Feux destinés aux bicyclettes

Un feu qui affiche uniquement des symboles de bicyclette régule une voie cyclable ou une piste cyclable séparée et ne s'applique qu'aux cyclistes. Comme pour les feux de circulation destinés aux véhicules, le rouge signifie que vous devez vous arrêter, le jaune signifie que vous n'avez plus la priorité et le vert signifie que vous pouvez avancer.

Feux de circulation destinés aux autobus ou aux transports en commun

Un feu qui affiche des barres rectangulaires blanches contrôle une voie de bus ou de transport en commun et ne s'applique qu'aux conducteurs d'autobus ou de transport en commun.

À l'approche d'un feu rouge ou d'un panneau Stop

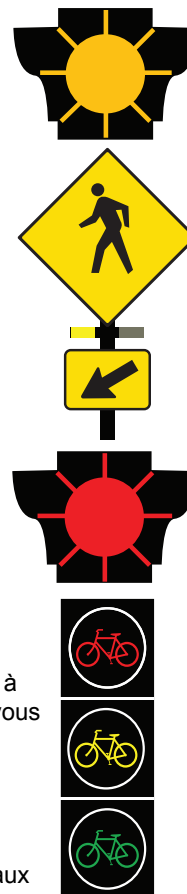
Lorsque vous vous approchez d'un feu rouge ou d'un panneau Stop, vous devez vous arrêter à la ligne d'effet blanche continue. Si aucune ligne d'effet n'est présente, vous devez vous arrêter complètement perpendiculairement au panneau Stop ou avant le passage pour piétons qui se trouve de votre côté de l'intersection. Si aucun passage pour piétons n'est présent, vous devez vous arrêter complètement avant de vous engager dans l'intersection.

Il est fréquent que les personnes qui conduisent des motos, des cyclomoteurs et des bicyclettes soient bloquées à un feu rouge sans que le feu ne passe au vert. Ces personnes peuvent éviter d'attendre trop longtemps au feu rouge dans les conditions suivantes :

- Les motocyclistes ou les cyclistes s'approchant d'une intersection contrôlée par un feu de circulation peuvent traverser à un feu rouge fixe s'il s'arrête complètement pendant au moins deux minutes et avancent avec prudence
- Cette règle ne s'applique pas aux véhicules motorisés à trois roues (autocycles)

À l'approche d'un panneau Céder le passage

Un panneau Céder le passage indique qu'un conducteur doit ralentir lorsqu'il s'approche d'une intersection et être prêt à s'arrêter complètement si un véhicule ayant la priorité vient d'une autre direction ou si un piéton tente de traverser.



Lorsque vous vous approchez d'un panneau Céder le passage, un véhicule venant d'une autre direction qui a la priorité ne devrait pas avoir à freiner pour éviter une collision avec votre véhicule.

À l'approche d'une intersection dont le feu ne fonctionne pas

Si vous approchez d'une intersection dont le feu ne fonctionne pas, vous devez vous arrêter avant de vous engager dans l'intersection. Après avoir marqué l'arrêt, vous pouvez vous engager avec prudence uniquement après avoir cédé le passage à :

- La circulation transversale déjà engagée dans l'intersection
- Tout véhicule qui s'est arrêté avant vous et qui s'engage dans l'intersection
- Tout véhicule arrivé en même temps que vous et se trouvant à votre droite
- Aux piétons qui traversent

À l'approche d'une intersection sans feu ni panneau

Avant de vous engager dans une rue lorsque vous venez d'une ruelle ou d'une entrée de propriété, vous devez vous arrêter et céder le passage aux autres véhicules.

Feux destinés aux piétons

Les feux destinés aux piétons les avertissent lorsqu'ils peuvent traverser une rue ou une intersection en toute sécurité.

Les feux destinés aux piétons affichent le mot « WALK » (Traverser) ou le symbole d'une personne qui marche lorsque les piétons peuvent traverser une rue ou une intersection en toute sécurité. À certaines intersections, un bouton près de la base du feu ou du panneau Stop destiné aux piétons est présent sur lequel les personnes peuvent appuyer pour activer le feu autorisant à traverser.

Les feux destinés aux piétons affichent les mots « DON'T WALK » (Ne pas traverser) ou le symbole d'une main levée lorsque les piétons ne peuvent pas traverser une rue ou une intersection en toute sécurité. Les mots ou les symboles clignotent pour avertir les piétons que le temps imparti pour traverser la rue ou l'intersection en toute sécurité est sur le point de s'écouler.



Traverser

Traverser

Ne pas traverser

Ne pas traverser

Balises hybrides destinées aux piétons

Une balise hybride destinée aux piétons est un feu qui permet aux piétons de traverser une rue plus facilement et se trouve parfois au niveau d'un passage pour piétons au milieu d'un quartier. La balise hybride destinée aux piétons est éteinte sauf si elle a été activée par un piéton.

Une fois activée par un piéton, la balise devient jaune clignotante pour avertir les conducteurs qu'ils doivent laisser les piétons traverser. Le feu jaune clignotant deviendra fixe pour avertir les conducteurs qu'ils n'ont plus la priorité. Ensuite, deux feux rouges fixes s'allumeront pendant que le piéton traverse, et enfin, les deux feux rouges clignoteront pour permettre aux conducteurs de poursuivre leur trajet si aucun piéton ne traverse sur le passage pour piétons. La balise hybride destinée aux piétons s'éteindra alors, sauf si elle a été activée par un piéton.

1. Éteint jusqu'à son activation



2. Jaune clignotant



3. Jaune fixe



4. Rouge fixe pendant la traversée des piétons



5. Rouge clignotant en alternance lorsque les piétons ont terminé de traverser



6. Éteint à nouveau jusqu'à son activation



Légende

- JF Jaune fixe
- JC Jaune clignotant
- RF Rouge fixe
- RC Rouge clignotant

CHAPITRE 7 | CONDUITE D'UN VÉHICULE EN TOUTE SÉCURITÉ

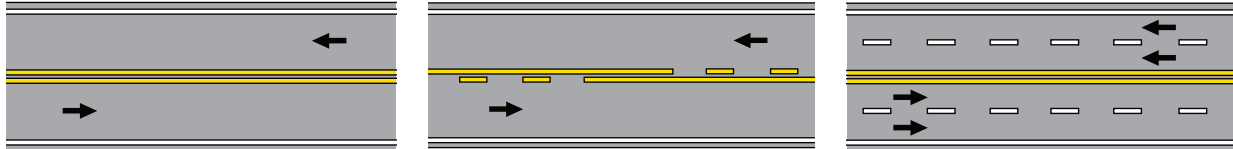
Même les conducteurs les plus expérimentés peuvent être distraits en conduisant. Un conducteur qui applique une conduite préventive (ou défensive) observe les actions des autres conducteurs et anticipe les problèmes potentiels.

MARQUAGES DE LA CHAUSSÉE

Les marquages de la chaussée sous forme de lignes séparent les voies de circulation et avertissent les conducteurs lorsqu'il est permis de dépasser d'autres véhicules.

Lignes jaunes

Les lignes jaunes séparent plusieurs voies de circulation allant dans des sens opposés. Vous pouvez franchir une ligne jaune discontinue pour dépasser un autre véhicule lorsque cela peut être effectué en toute sécurité, mais vous ne devez pas franchir une ligne jaune continue, sauf pour tourner.



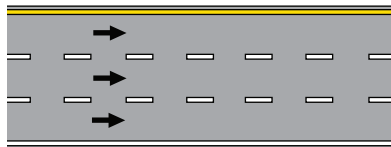
Route à deux voies avec une ligne jaune continue

Route à deux voies avec une ligne jaune discontinue et une ligne jaune continue pour les zones d'interdiction de dépassement dans un sens à la fois.

Route à deux voies avec une ligne jaune continue

Lignes blanches

Les lignes blanches séparent plusieurs voies de circulation allant dans le même sens. La plupart des routes à plus de deux voies ont des lignes blanches discontinues pour séparer les voies. Vous pouvez franchir une ligne blanche discontinue lorsque le changement de voie peut être effectué en toute sécurité, mais vous ne devez pas franchir une ligne blanche continue.



Trois voies de circulation avec des lignes blanches discontinues

CHANGEMENT DE VOIE ET DÉPASSEMENT D'AUTRES VÉHICULES

Vous devez uniquement changer de voie, une à la fois. Lorsque vous changez de voie pour vous préparer à tourner, vous devez signaler votre intention d'effectuer cette manœuvre au moins 200 pieds (60 mètres) avant de changer de voie ou de tourner. Vous devez mettre votre clignotant à une distance d'au moins 300 pieds (90 mètres) avant de tourner si vous conduisez un véhicule dans une zone de vitesse d'au moins 50 miles/heure (80 km/heure). Ne zigzaguez pas d'une voie à l'autre, ce qui augmenterait considérablement votre risque d'accident. Sur l'autoroute, les véhicules plus lents doivent emprunter la voie de droite. Laissez la voie de gauche libre pour les véhicules qui se déplacent plus rapidement ou qui dépassent.

Suivez ces règles lorsque vous changez de voie :

- Assurez-vous qu'aucun véhicule n'est présent devant vous dans la voie dans laquelle vous souhaitez vous engager
- Regardez dans vos rétroviseurs pour vous assurer qu'aucun véhicule ne se prépare à vous dépasser
- Tournez brièvement la tête vers la voie dans laquelle vous vous engagez pour vous assurer qu'il n'y a pas de véhicule dans votre angle mort et qu'il y a suffisamment d'espace pour passer dans la voie adjacente
- Utilisez votre clignotant pour signaler votre intention de changer de voie aux autres conducteurs
- Engagez-vous en douceur dans la nouvelle voie

Dépassement d'autres véhicules

Suivez ces règles lorsque vous dépassez d'autres véhicules :

- Assurez-vous que la voie de dépassement est dégagée de tout véhicule, car vous devez revenir sur le côté droit de la route au moins 100 pieds (30 mètres) avant tout véhicule venant en sens inverse.
- Vérifiez derrière et à gauche de votre véhicule pour vous assurer qu'aucun autre véhicule ne tente de vous dépasser
- Utilisez vos clignotants pour signaler aux autres conducteurs votre intention de changer de voie
- Déplacez-vous dans la voie de dépassement, accélérez et continuez d'avancer jusqu'à ce que vous puissiez voir le véhicule que vous dépassez dans votre rétroviseur
- Avant de retourner dans la voie dans laquelle vous roulez à l'origine, utilisez le clignotant approprié

Dépassement interdit

Il est dangereux et interdit par la loi de tenter de dépasser d'autres véhicules dans les situations suivantes :

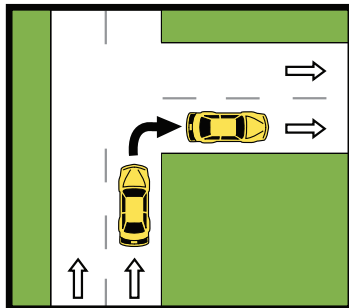
- Une ligne jaune continue est présente du côté conducteur au milieu de la chaussée
- Une zone marquée par un « fanion Interdiction de dépasser » jaune est indiquée sur le côté gauche de la route, ou un panneau rectangulaire blanc « Interdiction de dépasser » est placé sur le côté droit de la route
- Lorsque vous conduisez ou approchez d'un virage
- Lorsque vous approchez du sommet d'une côte ou d'une pente
- À moins de 100 pieds (30 mètres) d'une intersection, d'un passage à niveau, d'un pont, d'un viaduc ou d'un tunnel

Dépassement par un autre véhicule

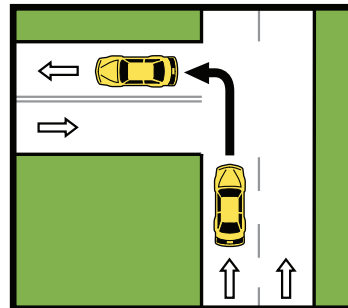
Si un autre véhicule vous dépasse sur le côté gauche de la route, laissez-le vous dépasser en toute sécurité et n'accélérez pas.

RÈGLES POUR TOURNER EN TOUTE SÉCURITÉ ET EN RESPECTANT LA LOI

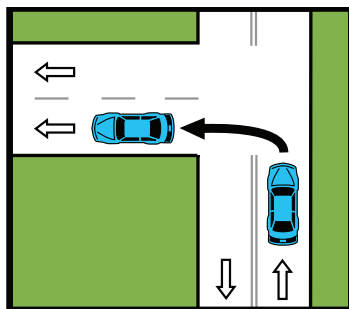
La première règle pour tourner en toute sécurité et en respectant la loi consiste à se déplacer dans la bonne voie bien avant de tourner. Pour tourner à gauche, vous devez vous trouver dans la voie la plus à gauche de votre sens de déplacement. Pour tourner à droite, vous devez vous trouver dans la voie la plus à droite de votre sens de déplacement.



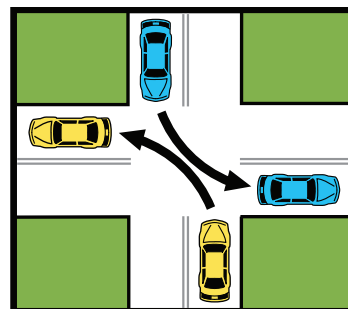
Tourner depuis une route à sens unique sur une route à sens unique



Tourner depuis une route à sens unique sur une route à double sens



Tourner depuis une route à double sens sur une route à sens unique

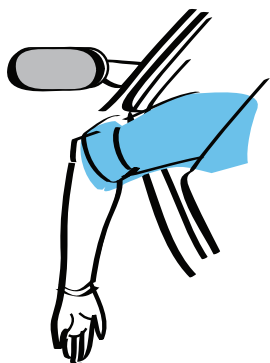


Tourner depuis une route à double sens sur une route à double sens

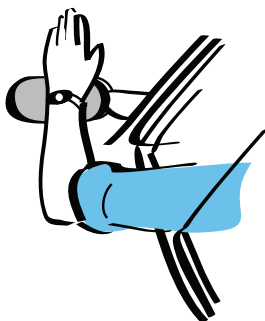
Signaler votre intention de tourner

Vous devez signaler de manière appropriée à l'avance votre intention de changer de voie.

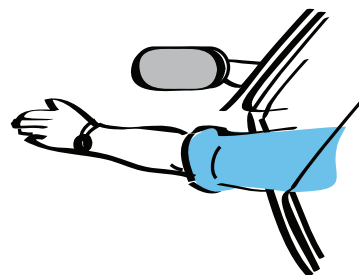
Le moyen le plus sûr consiste à utiliser les clignotants qui se trouvent dans la plupart des véhicules. Si, toutefois, un ou plusieurs de ces clignotants ne fonctionnent pas correctement, vous pouvez utiliser des signaux manuels. Vous ne pouvez pas utiliser de signaux manuels lors d'un examen de conduite.



Arrêter ou ralentir



Tourner à droite



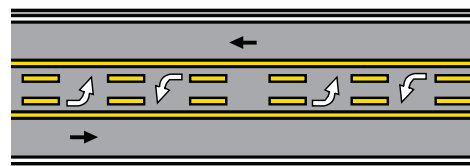
Tourner à gauche

Tourner à gauche depuis des voies centrales spécialement désignées

Les routes très fréquentées qui disposent de nombreux endroits donnant la possibilité aux véhicules de tourner à gauche, ont souvent une voie centrale uniquement désignée pour tourner à gauche.

Vous devez toujours être attentif aux véhicules circulant dans la direction opposée qui peuvent s'engager dans la voie centrale pour tourner à gauche devant votre véhicule. N'utilisez jamais ce type de voie centrale pour dépasser d'autres véhicules.

Les voies centrales désignées pour tourner à gauche peuvent généralement être identifiées par un panneau présentant des flèches directionnelles alternées indiquant « CENTER LANE ONLY » (Voie centrale uniquement) ou par des flèches directionnelles sur la chaussée, bien que certaines voies centrales ne disposent ni de panneau ni de flèches directionnelles sur la chaussée.

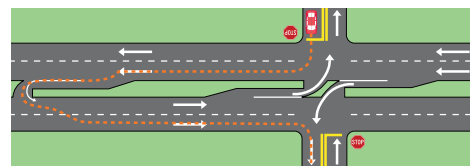


Voie centrale pour tourner avec flèches directionnelles sur la chaussée

Demi-tours

Un demi-tour est une manœuvre qui consiste à effectuer un changement de direction en effectuant un virage à 180 degrés. Cette manœuvre est potentiellement dangereuse et doit être réalisée uniquement lorsqu'elle n'est pas interdite par la loi. Suivez ces règles lorsque vous effectuez un demi-tour :

- Cédez toujours le passage aux véhicules et aux piétons venant en sens inverse
- N'effectuez jamais un demi-tour dans un virage ou à l'approche du sommet d'une côte ou d'une pente
- N'effectuez jamais un demi-tour sur une autoroute inter-États. Continuez plutôt jusqu'à la prochaine sortie et reprenez l'autoroute dans la direction opposée



Intersection avec espace central réservé aux demi-tours

Un endroit où les demi-tours sont autorisés et nécessaires est à une intersection dans laquelle il est interdit de tourner à gauche, et un espace central est réservé plus loin pour effectuer un demi-tour après avoir traversé l'intersection. Ces intersections sont connues sous le nom d'intersections à « demi-tour » ou « demi-tour en J » sur la voie centrale et des panneaux sont disposés pour guider les conducteurs.

Arrêt dans toutes les directions

Les règles dans le cas d'un arrêt dans toutes les directions (All-way stop) sont similaires à celles pour un arrêt dans les deux directions : arrêtez-vous et vérifiez la circulation venant en sens inverse, puis continuez lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité. Dans le cadre d'un arrêt dans toutes les directions, la règle consiste à ce que le premier véhicule qui s'arrête à l'intersection soit le premier à la traverser. Cependant, il se peut que vous arriviez parfois à un panneau Arrêt dans toutes les directions en même temps qu'un autre conducteur. Le véhicule à votre gauche doit vous laisser la priorité. Cependant, en cas de doute sur le véhicule qui a la priorité ou s'il y a un risque d'accident, il est préférable de céder le passage à l'autre conducteur.

Ronds-points

Un rond-point est une intersection circulaire dans laquelle les véhicules entrent ou sortent uniquement par la droite et circulent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. À un rond-point, les véhicules entrant doivent toujours laisser la priorité aux véhicules qui circulent déjà sur cette intersection circulaire.

Dans le cas des ronds-points à plusieurs voies, les conducteurs doivent savoir dans quelle voie ils doivent se trouver avant de s'engager dans le rond-point. Les conducteurs ne doivent pas changer de voie une fois engagés sur le rond-point.

Des panneaux, des marquages de la chaussée ou les deux guident les conducteurs pour prendre la voie appropriée avant le rond-point.

Un carrefour giratoire est différent d'un rond-point, car la circulation peut être dans le sens des aiguilles d'une montre et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Les voies de circulation aux abords d'un carrefour giratoire peuvent également être contrôlés par des panneaux Stop au lieu de panneau Céder le passage.

Certains ronds-points comptent plus d'une voie, ce qui peut présenter un danger pour la circulation lorsque des véhicules plus petits circulent autour du rond-point à côté de véhicules plus gros, tels que des semi-remorques et des autobus.

Lorsque les conducteurs s'approchent ou circulent autour d'un rond-point à plusieurs voies, ils doivent laisser la priorité aux gros véhicules qui circulent autour du rond-point en même temps. Cela signifie qu'ils doivent ralentir ou s'arrêter pour céder le passage en toute sécurité au gros véhicule autour du rond-point.

Si deux gros camions s'approchent ou circulent autour d'un rond-point en même temps, le conducteur de la voie de droite doit laisser la priorité au conducteur de la voie de gauche. Cela signifie qu'il doit ralentir ou s'arrêter pour céder le passage en toute sécurité au gros véhicule dans la voie de gauche.

Suivre des véhicules qui tournent

Lorsque vous suivez un conducteur qui a signalé son intention de tourner ou qui a ralenti et envisage peut-être de tourner, vous devez ralentir et être prêt à vous arrêter.

LIMITES DE VITESSE

La loi de l'Indiana exige que les conducteurs conduisent leur véhicule à la limite de vitesse indiquée.

Le dépassement de la limite de vitesse indiquée réduit la capacité du conducteur à contrôler son véhicule dans les virages ou autour d'éventuels objets sur la chaussée. Cela entraîne également une distance plus importante pour arrêter un véhicule dans des situations d'urgence. La gravité d'un accident augmente en fonction de la vitesse du véhicule au moment de l'impact. L'efficacité des caractéristiques de construction des véhicules, ainsi que des dispositifs de retenue comme les airbags et les ceintures de sécurité, diminue au fur et à mesure que la vitesse augmente.

Limites de vitesse sur les autoroutes inter-États dans les zones rurales

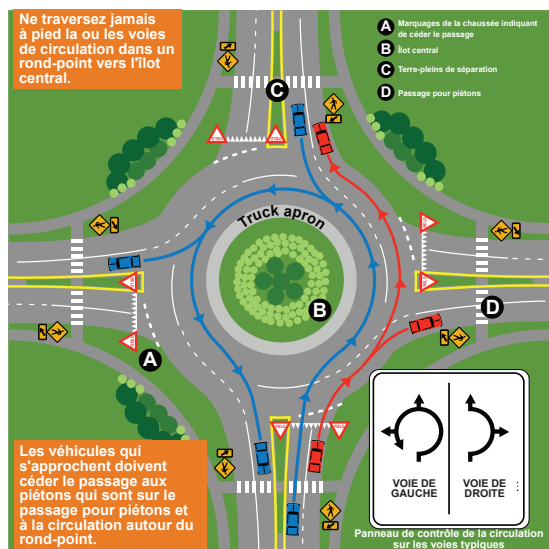
Les autoroutes inter-États en zone rurale sont des autoroutes qui se trouvent en dehors des zones urbaines comptant une population d'au moins 50 000 personnes. Les règles de limitation de vitesse suivantes s'appliquent dans ces zones :

- Les véhicules de tourisme ne peuvent pas dépasser 70 miles par heure (112 km/heure) ou la limite de vitesse affichée
- Les camions dont le poids brut déclaré est supérieur à 26 000 livres (11,7 tonnes) ne peuvent pas dépasser 65 miles par heure (104 km/heure) ou la limite de vitesse affichée

Sur une autoroute d'État à chaussée séparée en zone rurale, les véhicules ne peuvent pas dépasser 60 miles par heure (104km/heure) ou la limite de vitesse affichée.

Limites de vitesse en zone urbaine

Les zones urbaines comptent une population d'au moins 50 000 personnes. Les règles de limitation de vitesse suivantes s'appliquent dans ces zones :



Rond-point à deux voies
(ne reflète pas tous les types de ronds-points)

- Sur une autoroute inter-États en zone urbaine, les véhicules ne doivent pas dépasser 55 miles/heure (88 km/heure) ou la limite de vitesse affichée
- Sur une autoroute d'État dont la chaussée n'est pas séparée, les véhicules ne doivent pas dépasser 55 miles/heure (88 km/heure) ou la limite de vitesse affichée
- Sur les routes de comté, les véhicules ne doivent pas dépasser 55 miles/heure (88 km/heure) ou la limite de vitesse affichée
- Dans la plupart des zones urbaines résidentielles, les véhicules ne doivent pas dépasser 30 miles/heure (48 km/heure) ou la limite de vitesse affichée
- Dans les ruelles, les véhicules ne doivent pas dépasser 15 miles/l'heure (24 km/heure) ou la limite de vitesse affichée

Limites de vitesse dans les zones scolaires

Si vous conduisez à proximité d'une école, vous devez ralentir jusqu'à la limite de vitesse inférieure affichée pour la zone scolaire. Les heures pour les limites de vitesse dans les zones scolaires sont généralement de 7 h à 16h30, du lundi au vendredi ou lorsque les balises de limitation de vitesse de l'école clignotent. Cependant, les autorités locales peuvent également établir des limites de vitesse inférieures pour les zones scolaires lorsque des enfants sont présents.

Limites de vitesse réduites dans les zones de travaux routiers

Les limites de vitesse à proximité d'une zone de travaux sont toujours inférieures d'au moins 10 miles/heure (16 km/heure) par rapport à la limite de vitesse maximale établie pour la zone. Les conducteurs doivent respecter la limite de vitesse affichée à proximité d'une zone de travaux. Certaines limites de vitesse à proximité de zones de travaux sont uniquement effectives lorsqu'elles clignotent et d'autres le sont à tout moment.

Limites de vitesse pour les autobus scolaires

En dehors des autoroutes inter-États ou d'État, la limite de vitesse maximale pour un autobus scolaire est de 40 miles/heure (64 km/heure), sauf si la limite de vitesse affichée est inférieure. La limite de vitesse maximale pour un autobus scolaire sur une autoroute inter-États ou d'État est de 60 miles/heure (96 km/heure) ou la limite de vitesse affichée.

Réduction de la vitesse dans des conditions dangereuses

Une vitesse excessive, même lorsque les conditions sont idéales, est dangereuse et augmente la probabilité d'un accident. La conduite à la limite de vitesse affichée ou au-delà de celle-ci dans les conditions routières suivantes est encore plus dangereux :

DISTANCES DE SÉCURITÉ ET DE FREINAGE

Le tableau suivant fournit une indication de la vitesse ou de la distance parcourue par un véhicule à 35, 55 et 70 miles/heure (56 km/h, 88 km/h et 112 km/h).

- Mauvais temps et mauvaise visibilité
- Routes glissantes ou verglacées
- Pneus usagés
- Mauvais état du véhicule
- Facultés affaiblies
- Conditions dangereuses liées à la surface de la route

Une règle raisonnable que les conducteurs devraient suivre consiste à maintenir une distance de sécurité correspondant à au moins deux à trois secondes derrière le véhicule qui les précède. Lorsque vous suivez un véhicule, observez lorsqu'il passe un objet fixe sur le côté de la route et estimez le temps qui s'écoule avant de passer devant le même objet.

Vitesse	35 mi/h	55 mi/h	70 mi/h
Distance en pieds parcourue en une seconde	51,3	80,7	102,7
Distance parcourue sur les voies de circulation en une seconde	2,6	4	5,1
Temps en secondes pour traverser un terrain de football	5,8	3,7	2,9

De nombreux facteurs affectent la capacité d'un véhicule à s'arrêter :

- Le poids du véhicule
- Le type et l'état des freins
- Le type et l'état des pneus
- Les conditions physiques de la chaussée
- Le niveau d'adhérence de la chaussée
- Le pourcentage d'inclinaison de la route

Dérapiage

Les virages, les changements de voie ou les freinages brusques peuvent faire déraiper le véhicule. La procédure pour corriger un dérapage est la même pour les véhicules à traction avant et les véhicules à traction arrière.

Si votre véhicule commence à perdre de l'adhérence ou si les roues arrière commencent à glisser latéralement, relâchez la pédale d'accélérateur. N'effectuez pas de virage brusque dans le sens inverse à celui du dérapage et ne braquez pas excessivement, ce qui pourrait provoquer un tête-à-queue.

Si votre véhicule est équipé de freins classiques, tournez le volant de manière contrôlée dans le sens du glissement de l'arrière de la voiture. Lorsque vous reprenez le contrôle, redressez le véhicule et avancez lentement.

Si votre véhicule est équipé d'un système de freinage antiblocage (ABS), gardez votre pied sur la pédale de frein, en maintenant une pression ferme et continue, tout en braquant normalement. Vous ne devez pas appuyer et relâcher votre pédale de frein. Un bruit mécanique et des vibrations ou une résistance plus importante au niveau de la pédale de frein indiquent que votre ABS fonctionne.

Retournement du véhicule (tonneau)

Les accidents avec retournement représentent près du tiers de tous les décès impliquant des véhicules de tourisme. Pour réduire le risque de retournement du véhicule lorsque vous conduisez :

- **Éviter de tourner le volant brusquement** – De nombreux retournements se produisent lorsque les conducteurs tournent le volant brusquement et excessivement dans la direction opposée cédant à la panique pour répondre à une situation d'urgence. À la vitesse autorisée sur une autoroute, une correction excessive ou le fait de tourner brusquement et excessivement le volant dans la direction opposée peut entraîner une perte de contrôle du conducteur, conduisant au glissement latéral et au retournement du véhicule.
- **Connaître les bonnes manœuvres** – Si votre véhicule quitte la route, ne retournez pas tout de suite sur la chaussée. Relâchez la pédale d'accélérateur. Lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité, reprenez progressivement la route.
- **Entretien des pneus** – Des pneus mal gonflés et usagés affectent votre capacité à garder le contrôle du véhicule, ce qui est le facteur le plus important pour réduire les risques de retournement.
- **Charger correctement le véhicule** – La charge maximale sécuritaire pour votre véhicule, ainsi que la bonne répartition de la charge sont indiquées dans le manuel technique de votre véhicule.
- **Faire preuve de prudence sur les routes en zone rurale** – Les retournements sont plus susceptibles de se produire sur des routes à double sens à chaussée non séparée ou sur des routes à chaussée séparée sans glissière de sécurité. Si un véhicule sort d'une route en zone rurale, il peut se retourner s'il heurte un fossé ou un talus, ou s'il bute et glisse sur un sol meuble.
- **Ralentir dans les virages et les bretelles** – Des vitesses recommandées sont fréquemment indiquées à ces emplacements – ces vitesses recommandées ne doivent pas être dépassées.

Le risque de retournement d'un minibus de 15 passagers augmente considérablement en fonction du nombre d'occupants. D'autres causes incluent les conducteurs inexpérimentés, les pneus mal dimensionnés et / ou mal gonflés, et une charge et / ou des passagers répartis de manière incorrecte qui pourraient affecter le centre de gravité du véhicule.

ÉCONOMIE DE CARBURANT

La consommation de carburant augmente régulièrement au-dessus de 45 miles/heure (72 km/heure). Les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers consomment environ 50 % de carburant supplémentaire lorsqu'ils roulent à 75 miles/heure (120 km/heure) au lieu de 55 miles/heure (88 km/heure).

Vous pouvez maximiser votre économie de carburant en :

- Conduisant plus efficacement, c'est à dire : conduire de manière raisonnable, respecter les limites de vitesse, éviter de transporter un chargement sur le toit et retirer le poids excessif de votre véhicule.
- Évitant les accélérations rapides ou les arrêts brusques.
- Maintenant votre véhicule en bon état : entretenir correctement le moteur, garder les pneus correctement gonflés et utiliser l'huile moteur de la qualité recommandée.
- Planifiant et regroupant les déplacements. Votre consommation de carburant est plus importante lorsque votre moteur est froid que lorsqu'il est chaud. Plusieurs trajets courts effectués à partir d'un démarrage à froid peuvent consommer deux fois plus de carburant qu'un trajet plus long regroupant différentes destinations couvrant la même distance.

PRESSION DES PNEUS ET PROFONDEUR DE BANDE DE ROULEMENT

Pression des pneus

Les pneus s'avèrent perdre jusqu'à 1 livre par pouce carré (psi) chaque mois, il est donc important de vérifier la pression de tous les pneus, y compris votre roue de secours, une fois par mois ou avant un long trajet. Voici comment :

- Achetez un manomètre fiable
- Ouvrez la porte de votre voiture et un autocollant indiquant la pression en psi recommandée de votre véhicule devrait se trouver sur le montant intérieur.
- Vérifiez vos pneus « à froid » – avant de conduire ou au moins trois heures après avoir conduit.
- Insérez le manomètre dans la tige de valve de votre pneu
- Le manomètre « ressortira » et affichera une mesure
- Comparez la pression en psi mesurée à celle figurant sur l'autocollant à l'intérieur de la porte du conducteur de votre véhicule ou dans le manuel technique du véhicule - **NE** la comparez PAS à la pression indiquée sur le flanc de votre pneu
- Si votre pression est supérieure à celle indiquée, laissez l'air sortir jusqu'à ce qu'elle corresponde à celle indiquée ; si elle est inférieure, ajoutez de l'air (ou demandez à un professionnel de vous aider) jusqu'à ce qu'elle atteigne la mesure appropriée

Profondeur de la bande de roulement

Une fois par mois, ou avant d'entreprendre un long trajet en voiture, vérifiez l'usure et l'endommagement de vos pneus.

Un moyen simple de vérifier l'usure des pneus consiste à utiliser le « test de la pièce de monnaie ».

1. Prenez une pièce d'un penny et tenez la face avec Abraham Lincoln entre votre pouce et votre index
2. Choisissez un endroit sur votre pneu où la bande de roulement semble être la plus profonde et placez la tête de Lincoln dans l'une des rainures

Si une partie de la tête de Lincoln est couverte par la bande de roulement, celle-ci est appropriée, légale et sûre. Si votre bande de roulement est moins profonde (environ 1/16 de pouce/1,6 mm), la capacité de votre voiture à adhérer à la route dans de mauvaises conditions est considérablement réduite.

CONDUIRE DANS DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES INCERTAINES

Conduite en hiver

La conduite en hiver présente un certain nombre de risques en raison du verglas, de la neige et des températures très froides. Nettoyez toujours votre pare-brise et vitres avant de conduire.

Le verglas sur la chaussée est une condition potentiellement dangereuse qui peut entraîner la perte d'adhérence du véhicule.

La neige, surtout lorsqu'elle est associée à un grand vent, pose un certain nombre de problèmes aux conducteurs. La visibilité peut être considérablement réduite. Faites preuve de prudence lorsque des bourrasques de neige surviennent, particulièrement dans les zones rurales où seulement quelques centimètres de neige peuvent rendre les routes impraticables. Méfiez-vous également toujours du verglas lorsque la neige reste au sol, en particulier aux intersections, et utilisez vos phares pour être vu par les autres conducteurs. Sachez que les zones humides sur les bretelles, les ponts et les viaducs peuvent parfois geler avant d'autres endroits de la chaussée. Maintenez une distance de sécurité derrière les chasse-neige.

Prévoyez toujours suffisamment de temps pour laisser chauffer le moteur de votre véhicule avant de commencer à rouler par temps très froid. Partez avec le réservoir plein, de sorte que si vous tombez en panne, le chauffage puisse fonctionner aussi longtemps que possible. Retirez fréquemment la neige de vos phares et feux arrière.

Envisagez d'avoir un kit de survie en hiver dans votre véhicule qui comprend du sable ou des bandes de moquette pour l'adhérence, des câbles de démarrage, des couvertures, une pelle, une lampe de poche, des vêtements supplémentaires, des bougies, des allumettes, des snacks non périssables et de l'eau en bouteille.

Pluie

Les chaussées mouillées peuvent être dangereusement glissantes, surtout immédiatement après une averse. Lorsque vous conduisez sur des routes mouillées, votre véhicule roule en fait sur une fine couche d'huile, de saleté et d'eau, ce qui peut entraîner la perte d'adhérence ou l'aquaplaning.

Le risque d'aquaplaning augmente avec la vitesse et à tout moment vos pneus peuvent être en contact uniquement avec de l'huile, de la saleté et de l'eau. Si cela se produit, l'absence de frottement empêche de freiner, accélérer ou tourner, et une rafale de vent, un changement de niveau de la route ou un léger virage peut vous faire perdre le contrôle de votre véhicule.

Ne conduisez pas avec des pneus lisses ou très usés. Ralentissez en cas de fortes pluies, d'eau stagnante ou de boue sur la route. Après avoir traversé des flaques d'eau, testez vos freins en appuyant et en relâchant la pédale. Cela aidera les freins à sécher. Si l'eau est plus profonde que la bande de roulement de vos pneus, ralentissez. Utilisez vos feux de croisement pour être vu par les autres conducteurs.

Brouillard

Le brouillard peut réduire considérablement votre visibilité des autres véhicules, des piétons et des feux de circulation. Conduisez prudemment et réduisez votre vitesse. N'utilisez pas les feux de route. Les feux de croisement éclairent mieux la route et les objets devant vous. Si le brouillard s'épaissit et la visibilité est réduite à près de zéro, quittez prudemment la route aussi loin que possible et arrêtez-vous. Les feux de croisement et les feux de détresse doivent être utilisés lors de la conduite dans le brouillard.

Vents forts

Les vents forts affectent de manière plus importante les véhicules haut (par exemple, les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport (SUV)). Soyez vigilant dans ces conditions et prenez les mesures appropriées pour votre sécurité.

Crues soudaines

Les crues soudaines causent plus de décès que tout autre événement météorologique routier chaque année. Soyez particulièrement vigilant la nuit ou lorsque vous conduisez sur des routes inconnues. Si vous êtes pris dans une tempête ou rencontrez une situation dangereuse, suivez ces règles :

- Ne contournez pas les barrières routières et n'ignorez pas les panneaux de signalisation avertissant la fermeture d'une route
- Surveillez les ponts, les ponceaux et les plates-formes qui peuvent être emportés ou fragilisés par les eaux de crue
- Ne conduisez pas sur les routes recouvertes d'eau, car la profondeur de l'eau n'est pas toujours évidente et l'eau peut cacher des effondrements
- Si votre voiture cale dans une zone inondée, abandonnez-la dès que possible, car les eaux de crue peuvent monter rapidement et emporter une voiture et ses occupants

CONDUITE DE NUIT

La conduite de nuit présente un certain nombre de problèmes potentiels qui peuvent être aggravés si vous n'avez pas l'expérience de la conduite de nuit ou dans des conditions dangereuses. Les conducteurs sont plus susceptibles d'être fatigués lorsqu'ils conduisent la nuit et le risque d'accident est plus élevé. Préparez-vous à vous arrêter si vous ressentez l'un des signes de somnolence énumérés à la page 45.

Visibilité

Les piétons, les marquages de la chaussée et les autres véhicules sont plus difficiles à identifier et à reconnaître la nuit. Lorsque vous conduisez la nuit, vous devez réduire votre vitesse normale, en particulier sur les routes que vous ne connaissez pas.

L'éblouissement des phares venant en sens inverse peut également réduire la vision. Pour éviter l'éblouissement, ne regardez pas directement les phares d'un véhicule qui approche et concentrez-vous plutôt sur le côté droit de la route.

Feux de croisement

Les conducteurs doivent utiliser leurs feux de croisement entre le coucher et le lever du soleil, ainsi qu'à tout autre moment où la visibilité est inférieure à 500 pieds (152 m). Lorsque les phares sont allumés, les feux de croisement doivent être utilisés lorsque vous vous approchez à moins de 500 pieds (152 m) d'un véhicule venant en sens inverse ou lorsque vous suivez un autre véhicule à une distance de moins de 200 pieds (60 m) .

CONDUITE DANGEREUSE ET AVEC DES FACULTÉS AFFAIBLIES

Conduite en état de somnolence

La conduite en état de somnolence peut augmenter le risque d'accident. Les accidents liés à la somnolence au volant peuvent être très sérieux, entraînant des blessures graves ou même la mort. À l'échelle nationale, il est estimé que 16,5 % de tous les décès liés à un accident de la route impliquaient un conducteur fatigué. Des études ont montré qu'un conducteur qui a passé 18 heures sans dormir a les facultés aussi affaiblies qu'un conducteur ayant un taux d'alcoolémie (Blood Alcohol Content, BAC) de 0,08, qui est la limite légale d'alcoolémie.

Les personnes qui travaillent de quart, les parents, les personnes qui prennent des sédatifs et celles qui souffrent d'un trouble du sommeil qui n'est pas soigné sont parmi les plus susceptibles de conduire en état d'épuisement.

Bien que n'importe qui puisse commettre l'erreur fatale de conduire sans se reposer suffisamment, les jeunes adultes de 16 à 29 ans sont les plus à risque, et sont impliqués dans 64 % des accidents liés à la fatigue.

Préparez-vous à vous arrêter de conduire si vous ne pouvez pas rester alerte ou si vous présentez l'un des signes de somnolence suivants :

- Vous vous endormez aux feux de circulation
- Vous baillez, vous vous frottez les yeux, vos yeux sont larmoyants ou vos paupières sont lourdes
- Vous avez des difficultés à vous souvenir des derniers kilomètres ou minutes parcourus
- Vous manquez les panneaux de signalisation ou les sorties
- Vous changez subitement de voie
- Votre tête a tendance à tomber
- Vous quittez la route ou roulez sur les bandes rugueuses
- Vous ne maintenez pas une vitesse constante

Si vous conduisez en état de somnolence, vos capacités à réagir aux conditions de la route et de la circulation peuvent être réduites. Vous pouvez avoir du mal à traiter des informations complexes provenant de différents endroits à la fois. Vous pouvez également être imprudent lorsque vous prenez des décisions liées à la conduite, avoir du mal à rester attentif ou vous endormir en conduisant.

Comment prévenir la somnolence au volant

Ne conduisez pas si vous êtes fatigué. La meilleure façon de réduire la somnolence est de dormir davantage. Arrêtez-vous dans un endroit sûr dès que vous le pouvez et faites une petite sieste.

Si possible, évitez de conduire pendant les périodes de somnolence. Laissez conduire une personne bien reposée. Envisagez de faire du covoiturage, d'utiliser les transports en commun, d'appeler un taxi ou de demander à un membre de votre famille ou à un ami de vous conduire.

DISTRACTION AU VOLANT

La distraction au volant est un problème croissant dans l'Indiana et un facteur contributif majeur dans de nombreux accidents. La distraction au volant désigne toute activité qui oblige à détourner les yeux de la route, retirer les mains du volant ou à ne pas porter l'attention sur la conduite. Les activités liées à la distraction au volant comprennent l'utilisation d'un téléphone portable, l'envoi de SMS et le fait de manger.

La loi de l'Indiana interdit spécifiquement l'utilisation d'un appareil de télécommunication lors de la conduite d'un véhicule à moteur. Les seules exceptions à cette interdiction sont lorsque la communication associée à un kit main libre est activée ou si l'appareil de télécommunication est utilisé pour contacter le 911 pour une urgence réelle.

L'envoi de SMS est la distraction qui peut avoir le plus de conséquences graves. Le fait d'envoyer ou de lire un SMS détourne vos yeux de la route pendant 5 secondes. À une vitesse de 55 m/h (88 km/h), cela correspond à la traversée de l'intégralité d'un terrain de football les yeux fermés. Dans l'Indiana, lorsque vous conduisez, il est illégal d'envoyer des SMS, d'appeler ou d'utiliser des appareils de télécommunication tels que les téléphones portables à moins qu'ils ne soient associés à un kit main libre.

CONDUITE AGRESSIVE

Environ un tiers de tous les décès liés à un accident de la route de l'Indiana sont dus à une « conduite dangereuse ». Un accident lié à une conduite dangereuse désigne une collision qui survient pour l'une des raisons suivantes : conduite agressive, non-respect d'un feu de circulation ou excès de vitesse.

Selon la loi de l'Indiana, une personne manifeste une conduite agressive si, au cours d'une période de conduite continue d'un véhicule, la personne effectue au moins trois des actions suivantes :

- Suivi d'un véhicule trop près
- Conduite dangereuse d'un véhicule
- Dépassement d'un autre véhicule à droite en quittant la chaussée
- Arrêt ou ralentissement dangereux
- Coup de klaxon inutile
- Non-respect de la priorité
- Non-respect d'un dispositif de contrôle de la circulation
- Conduite à une vitesse dangereuse
- Appel de phares répété

CONDUITE SUR LES ROUTES DE CAMPAGNE

La conduite sur des routes de campagne peut être plus dangereuse que sur une autoroute goudronnée ou dans les rues d'une ville. Les routes de campagne peuvent être plus étroites et être constituées de surfaces recouvertes d'asphalte, de terre ou de graviers.

Graviers - Il est plus difficile de s'arrêter et de tourner sur du gravier meuble, car l'adhérence est réduite. Lorsque l'adhérence est réduite, un dérapage peut se produire. Vous devez ralentir plus tôt pour réduire le risque de dérapage dans un virage ou lorsque vous devez vous arrêter.

Poussière – Pendant les périodes sèches, les chemins de terre peuvent être très poussiéreux. La poussière peut réduire votre visibilité. Utilisez vos feux de croisement pour vous rendre plus visible pour les autres conducteurs.

Ponts et routes étroits – Certains ponts et routes peuvent être étroits. Faites preuve de prudence lorsque vous approchez ou dépassez d'autres véhicules sur des routes ou des ponts étroits. Surveillez toujours les panneaux indiquant un pont étroit et soyez prêt à vous arrêter pour laisser passer les autres véhicules.

Montée à fort dénivelé ou sommet d'une côte – Lorsque vous approchez du sommet d'une côte à fort dénivelé, ralentissez, déplacez-vous sur le côté droit de la route et soyez attentif aux véhicules venant en sens inverse. N'essayez jamais de dépasser un autre véhicule à l'approche d'une montée à fort dénivelé ou du sommet d'une côte.

Visibilité réduite – Les cultures telles que le maïs peuvent réduire votre capacité à voir les véhicules s'approcher des intersections et ceux venant en sens inverse sur les routes sinueuses.

CONDUITE SUR LES AUTOROUTES INTER-ÉTATS

Il convient de faire preuve d'une bonne appréciation et d'agir au bon moment pour intégrer en douceur la circulation rapide des autoroutes. Lorsque vous entrez sur une bretelle d'accès, restez à droite et augmentez votre vitesse dans la voie d'accélération pour permettre à votre véhicule d'intégrer la circulation lorsque la voie est dégagée. Les conducteurs déjà présents sur l'autoroute doivent tenir compte de ceux qui entrent. Cependant, les conducteurs entrant sur une autoroute doivent céder le passage aux véhicules circulant sur l'autoroute.

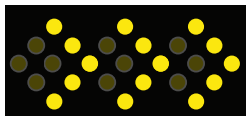
Il est dangereux de reculer sur une autoroute inter-États pour revenir à une sortie manquée. Si vous manquez une sortie, vous devez continuer jusqu'à la sortie suivante. Il est illégal pour tout véhicule, autre qu'un véhicule d'urgence ou un véhicule d'entretien routier, d'effectuer un demi-tour en traversant la ligne centrale ou sur une voie de changement de sens d'une autoroute inter-États.

Sauf en cas d'urgence ou de panne, ne vous arrêtez pas ou ne garez pas votre véhicule sur l'accotement d'une autoroute.

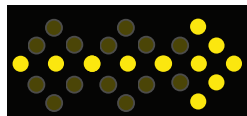
Les camions doivent rouler sur la voie de droite sur les tronçons d'autoroute à deux voies dans une direction et doivent rester sur les deux voies de droite d'une autoroute à trois voies ou plus dans une direction.

ZONES DE TRAVAUX

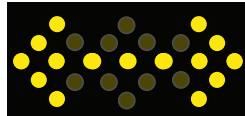
Des panneaux à flèches clignotantes sont souvent utilisés pour indiquer la fermeture d'une voie ou un « changement de voie ». Dans ces cas, des marquages sur la chaussée, des cônes de signalisation, des barils ou des barrières délimiteront la voie que le véhicule doit suivre. Un panneau présentant normalement des flèches clignotantes sur lequel aucune flèche n'apparaît a pour but d'avertir les conducteurs de faire preuve de prudence, mais ne les oblige pas à changer de voie.



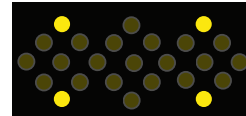
Se déplacer ou converger à droite



Se déplacer ou converger à droite



Se déplacer ou converger à droite ou à gauche



Prudence

Feux indiquant la présence d'un signaleur

Sur certains chantiers routiers, un ou plusieurs signaleurs sont situés à chaque extrémité de la zone de travaux pour contrôler la circulation.

Vous devez vous arrêter lorsqu'un signaleur étend un drapeau orange / rouge fluorescent horizontalement face au sens de circulation. Vous ne pouvez avancer lentement que sur ordre du signaleur.

Si un signaleur utilise une plaquette de signalisation, vous devez vous arrêter ou avancer lentement selon le message « STOP » (arrêter) ou « SLOW » (ralentir) affiché sur la plaquette.

Dans certains cas, des dispositifs automatisés d'assistance aux signaleurs sont utilisés pour permettre aux signaleurs d'être positionnés hors de la voie de circulation. Ces dispositifs affichent une indication « STOP » (arrêter) ou « SLOW » (ralentir) tout comme la plaquette de signalisation tenue par le signaleur ou utilisent un feu rouge et un feu jaune.



S'arrêter



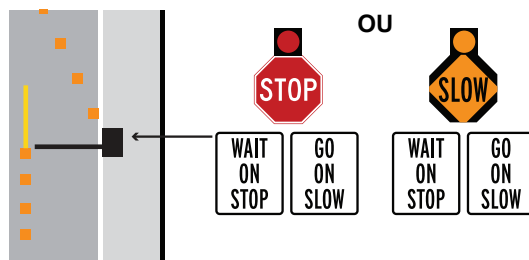
S'arrêter



Ralentir



Avancer



Dispositif d'assistance automatisé aux signaleurs

Conseils pour la conduite en toute sécurité à proximité des zones de travaux

Les zones de travaux présentent des dangers à la fois pour les conducteurs et les personnes qui y travaillent. Soyez conscients de ces dangers et faites preuve de prudence lors de vos déplacements dans une zone de travaux :

- Restez alerte. Surveillez les panneaux de limites de vitesse réduites, les voies de circulation étroites et les personnes travaillant sur la route.
- Soyez attentif. Les panneaux de zone de travaux indiqueront exactement ce qu'il vous faudra faire.
- Changement de voie le plus tôt possible Si vous effectuez le changement de voie dès que vous voyez les panneaux, cela permettra une circulation généralement plus fluide. À certains endroits, la circulation est incitée

à changer de voie au niveau de la fermeture de la voie, ceci s'appelle le « changement de voie tardif » ou « fermeture à glissière » (zipper merging), qui peut être utilisée pour réduire la longueur de l'embouteillage. Des panneaux seront utilisés dans ces cas.

- Ralentissez. Si vous roulez vite à l'approche d'une zone de travaux, vous allez vous trouver confronté à un ralentissement ou un arrêt de la circulation en quelques secondes.
- Ne collez pas le véhicule qui vous précède. Maintenez une distance de sécurité de tous les côtés de votre véhicule.
- Minimisez les distractions.
- Planifiez à l'avance et prévoyez des retards.
- Envisagez d'emprunter un autre itinéraire, le cas échéant.

PASSAGES À NIVEAU

Des panneaux, des feux et des marquages de la chaussée spéciaux sont utilisés pour avertir les conducteurs et réglementer la circulation au niveau des passages à niveau, bien que tous ces dispositifs ne seront pas forcément utilisés à chaque fois. Certains véhicules sont tenus par la loi de toujours s'arrêter aux passages à niveau à une distance d'au moins 15 pieds (4,5 m) ou plus de 50 pieds (15 m) du rail le plus proche. Cette exigence ne s'applique pas aux voies ferrées abandonnées pour lesquelles des panneaux appropriés ont été placés ou les voies traversant la chaussée ont été supprimées.

Les véhicules qui sont tenus de s'arrêter aux passages à niveau comprennent :

- Tous les véhicules transportant des passagers à des fins professionnelles.
- Tous les bus scolaires.
- Tous les véhicules transportant des explosifs ou des liquides inflammables.

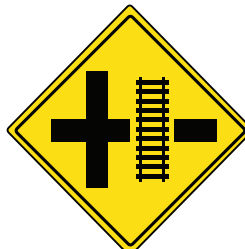
Il existe un certain nombre de panneaux d'avertissement utilisés pour prévenir les conducteurs à l'approche d'un passage à niveau.



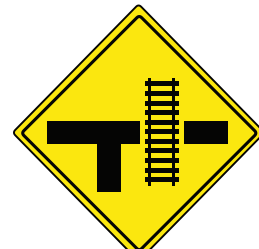
Passage à niveau



Passage à niveau



Passage à niveau



Passage à niveau

Croix d'avertissement d'un passage à niveau

Les croix d'avertissement à un passage à niveau indiquent l'emplacement des voies.

Lorsqu'elle est seule, vous devez considérer la croix d'avertissement d'un passage à niveau comme un panneau Céder le passage et décider si vous devez vous arrêter ou traverser les voies. Vous devez vous arrêter si un train approche.

Lorsqu'une croix d'avertissement d'un passage à niveau est accompagnée d'un panneau Stop, vous devez vous arrêter complètement et traverser les voies uniquement après vous être assuré qu'aucun train n'approche. Vous ne devez jamais supposer qu'un train n'est pas sur le point d'arriver, simplement parce qu'il y a uniquement un panneau Stop.

Lorsque des signaux sonores, des feux clignotants ou des feux et des barrières sont présents, vous devez vous arrêter et ne pas traverser jusqu'à l'arrêt du signal sonore ou du feu ou jusqu'à ce qu'un agent des forces de l'ordre ou un signaleur de chemin de fer vous indique de traverser.

Sécurité aux passages à niveau

- Il est illégal de contourner une barrière de passage à niveau qui est abaissée.
- Respectez tous les panneaux et dispositifs d'avertissement. En raison de la taille des trains, la vitesse réelle d'un train peut être très trompeuse. Vous ne devez en aucun cas tenter de faire la course avec un train jusqu'à un passage à niveau.
- Évitez de vous arrêter ou de rétrograder lorsque vous traversez une voie ferrée. Un conducteur ne devrait jamais commencer à traverser la voie ferrée s'il ne pense pas le faire sans s'arrêter. Si votre véhicule cale sur les rails, tous les occupants doivent immédiatement quitter le véhicule.



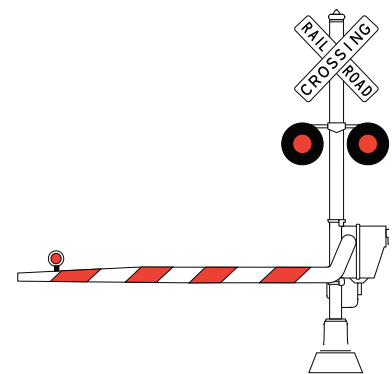
- Recherchez le panneau d'avertissement en cas d'urgence au niveau du passage à niveau indiquant les coordonnées pour appeler la compagnie de chemin de fer concernant un passage à niveau bloqué et contactez le 911 pour obtenir de l'aide.
- Surveillez si d'autres trains approchent. Lorsqu'il y a plus d'une voie, un conducteur qui attend que la voie soit dégagée doit s'assurer qu'aucun autre train n'arrive sur l'autre voie une fois le premier train passé. Assurez-vous qu'un train ne circule pas en sens inverse derrière le premier train.
- Soyez prudent aux abords des « zones calmes locales » où les locomotives n'utilisent pas leur klaxon à l'approche de trains à certains passages à niveau fermés.
- Sachez que certains trains circulent sur des voies qui se trouvent au milieu des rues. Dans ces cas, des feux rouges clignotent dans toutes les directions pour indiquer la présence d'un train qui approche. Les conducteurs doivent considérer cette indication comme n'importe quel autre avertissement concernant un passage à niveau.
- Ne dépassez pas un autre véhicule à moins de 100 pieds (30 m) d'un passage à niveau.



SÉCURITÉ AUX PASSAGES À NIVEAU

Si votre véhicule tombe en panne devant ou sur un passage à niveau, ou si vous observez un obstacle sur les voies ferrées ou au passage à niveau, alors qu'un train approche, cela peut représenter un danger mortel pour vous, les autres automobilistes ou conducteurs et les passagers du train. Par conséquent, vous devez agir immédiatement pour essayer de minimiser les conséquences d'une collision. Voici quelques conseils généraux à prendre en compte si cela se produit :

- Lorsque les feux du passage à niveau commencent à clignoter et que la barrière commence à s'abaisser, vous avez environ 20 secondes pour quitter les voies.
- Dans le cas où vous ou un autre automobiliste êtes bloqué sur la voie ferrée ou le passage à niveau, vous devez évacuer la zone, informer les autres personnes de faire de même et courir à un angle de 45 degrés à l'écart des voies sur lesquelles le train arrive. Une fois que vous êtes suffisamment éloigné, appelez le 911 et signalez le problème.



Barrière de passage à niveau

Si vous vous approchez d'un passage à niveau et que votre véhicule tombe en panne sur les voies, ou si vous observez un obstacle sur les voies ou au passage à niveau, mais qu'aucun train n'approche ou n'est présent :

- Appelez immédiatement le système d'avertissement en cas d'urgence (Emergency Notification System, ENS). Le numéro de téléphone se trouve sur le panneau bleu fixé à la barrière du passage à niveau (illustré à droite ; le numéro de téléphone peut être différent sur le panneau réel). Indiquez exactement quel obstacle est présent et votre emplacement.
- Après avoir averti l'ENS, appelez le 911 et signalez le problème.



PARTAGER LA ROUTE AVEC DES SEMI-REMORQUES

Pour réduire les risques d'accident avec un semi-remorque, vous devez connaître sa capacité de freinage, ses angles morts et sa maniabilité. La largeur maximale de tout véhicule pouvant circuler sans permis spécial est de 8 pieds et 6 pouces (2,6 mètres). La hauteur maximale de tout véhicule pouvant circuler sans permis spécial est de 13 pieds et 6 pouces (4,1 mètres). Le poids maximal de tout véhicule pouvant circuler sans permis spécial est de 80 000 livres (36 tonnes). Pour conduire un véhicule qui dépasse les limites de taille et / ou de poids sur les voies publiques, vous devez obtenir un permis poids lourds. Pour plus d'informations sur les exigences et les permis, visitez <https://www.in.gov/dor/mcs.htm>. Tous les véhicules d'une longueur supérieure à 80 pouces (2 mètres) doivent être équipés de feux de gabarit, d'indicateurs lumineux ou de réflecteurs qui permettent au véhicule d'être visible la nuit par les autres automobilistes.

Freinage

Un semi-remorque mettra plus de temps à s'arrêter qu'une voiture circulant à la même vitesse, vous ne devez donc pas changer de voie brusquement ou vous arrêter devant un semi-remorque. Une voiture de tourisme moyenne roulant à 55 miles/heure (88 km/h) peut s'arrêter sur une distance d'environ 130 à 140 pieds (39 à 43 mètres), soit

environ la moitié de la longueur d'un terrain de football. Un semi-remorque entièrement chargé avec des freins chauds peut nécessiter une distance de plus de 400 pieds (121 mètres) pour s'arrêter complètement, ou plus que la longueur d'un terrain de football.

Turner

Pour tout véhicule qui tourne, les roues arrière suivent une trajectoire plus courte que les roues avant, et plus le véhicule est long, plus la différence est grande. Les semi-remorques se déplacent souvent sur le côté lorsqu'ils commencent à effectuer un virage serré.

Lorsque vous suivez un semi-remorque, surveillez ses clignotants avant d'essayer de le dépasser, surtout par la droite. Si le semi-remorque semble se déplacer vers la gauche, attendez un moment pour vérifier dans quelle direction le conducteur indique qu'il va tourner et surveillez s'il effectue un virage à droite. Lorsque vous vous approchez ou vous engagez sur un rond-point, vous devez respecter les règles de partage de la route avec les semi-remorques. Vous pouvez consulter ces règles dans la section Rond-point de ce chapitre.

Angles morts

De nombreux conducteurs supposent à tort qu'un conducteur de semi-remorque peut avoir une meilleure visibilité de la route parce qu'il est assis deux fois plus haut que le conducteur d'une voiture. Bien que les conducteurs de semi-remorques aient une meilleure visibilité de la route vers l'avant et des rétroviseurs plus grands, ils ont toujours des angles morts importants qui peuvent cacher complètement un véhicule. Les angles morts du semi-remorque se trouvent jusqu'à 20 pieds (6 mètres) devant la cabine, de chaque côté du camion le long de la cabine et jusqu'à 200 pieds (60,9 mètres) derrière le véhicule.

Les conducteurs qui s'attardent dans les angles morts sur les côtés et à l'arrière entravent la capacité du conducteur d'un semi-remorque à effectuer les manœuvres appropriées pour éviter une situation dangereuse.

Maniabilité

Les semi-remorques sont conçus pour transporter des produits sur de longues distances et ne sont pas prévus pour être aussi maniables que les voitures. Les semi-remorques pèsent plus lourd, ont des distances d'arrêt et d'accélération plus longues et ont un rayon de braquage plus large. Sur les autoroutes à plusieurs voies, les semi-remorques restent sur la voie centrale pour faciliter la circulation locale des véhicules qui entrent et sortent de l'autoroute.

Cela augmente également les options du conducteur du semi-remorque s'il doit changer de voie pour éviter une situation dangereuse ou un accident.

Conseils pour partager la route avec des semi-remorques

- **Ne coupez pas devant un semi-remorque pour atteindre une sortie ou pour tourner.** Le fait de se rabattre dans l'espace libre devant un semi-remorque élimine la distance de sécurité du semi-remorque. Le fait d'essayer de dépasser un semi-remorque avant d'atteindre la voie unique d'une zone de travaux crée une situation particulièrement dangereuse. Ralentissez et prenez la sortie derrière le semi-remorque. Cela ne vous prendra que quelques secondes supplémentaires et réduira considérablement le risque d'accident.
- **Ne vous attardez pas à côté d'un semi-remorque lorsque vous le dépassez.** Dépassez toujours complètement un semi-remorque et toujours du côté gauche. Si vous prenez trop de temps pour le dépasser, votre position empêche son conducteur d'effectuer une manœuvre d'évitement si un obstacle apparaît sur la route devant lui.
- **Ne le suivez pas de trop près et ne le collez pas.** Lorsque vous suivez un semi-remorque, si vous ne pouvez pas voir les rétroviseurs du conducteur, lui-même ne peut pas vous voir. Il est dangereux de rouler trop près d'un semi-remorque, car vous supprimez votre propre distance de sécurité si le semi-remorque s'arrête brusquement. De plus, si le véhicule que vous suivez heurte un obstacle sur la route, vous n'aurez pas le temps de réagir pour éviter de heurter à votre tour le camion.
- **Ne sous-estimez jamais la taille et la vitesse d'un camion qui approche.** En raison de sa grande taille, un semi-remorque semble souvent se déplacer à une vitesse plus lente qu'elle ne l'est. Un nombre important de collisions impliquant une automobile et un semi-remorque se produisent aux intersections, en raison de la mauvaise estimation du conducteur de la voiture quant à la proximité du semi-remorque et de sa vitesse d'approche.

PARTAGER LA ROUTE AVEC D'AUTRES VÉHICULES

Loi de l'Indiana relative à l'obligation de céder le passage aux véhicules d'urgence

La loi de l'Indiana relative à l'obligation de céder le passage aux véhicules d'urgence (Move Over law) (IC 9-21-8-35) exige que les automobilistes cèdent le passage, se rabattent à droite et s'arrêtent complètement ou changent de voie lorsqu'un véhicule d'urgence dont les feux clignotent approche.

Véhicules d'urgence

Les automobilistes qui s'approchent d'un véhicule d'urgence dont les feux rouges, rouges et blancs ou rouges et bleus clignotent sont tenus de changer de voie et de céder le passage au véhicule autorisé. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, les automobilistes doivent réduire leur vitesse de 10 mi/h (16 km/h) par rapport à la limite affichée et procéder avec prudence. Le non-respect de cette obligation constitue une infraction de classe A.

Les véhicules d'urgence autorisés identifiés en vertu de la loi IC 9-13-2-6 comprennent :

1. Véhicules de pompiers
2. Véhicules de police
3. Ambulances
4. Véhicules d'urgence exploités par ou pour des hôpitaux ou des sociétés de santé et sociétés hospitalières.
5. Véhicules désignés comme véhicules d'urgence par le département des transports de l'Indiana.
6. Véhicules à moteur approuvés par la commission des services médicaux d'urgence de l'Indiana qui sont :
(A) Ambulances appartenant à des personnes, des entreprises, des sociétés à responsabilité limitée ou des sociétés autres que des hôpitaux ; ou (B) Véhicules autres que des ambulances qui fournissent des services médicaux d'urgence, y compris des services de désincarcération et de secours.
7. Véhicules de l'administration pénitentiaire désignés comme véhicules d'urgence et répondant à une urgence.

Véhicules stationnés autorisés

Les automobilistes qui s'approchent d'un véhicule stationné autorisé dont les feux oranges clignotent sont également tenus de changer de voie et de s'écarter du véhicule autorisé. Si les automobilistes ne peuvent pas se déplacer, ils doivent réduire leur vitesse de 10 mi/h (16 km/h) par rapport à la limite affichée et avancer avec prudence. Le non-respect de cette obligation constitue une infraction de classe B.

Les véhicules autorisés dont les feux oranges clignotent comprennent :

1. Véhicules de dépannage / dépanneuses
2. Véhicules d'entretien des routes
3. Véhicules de service public
4. Véhicules de transport de déchets solides / Camions benne à ordures ménagères
5. Véhicules d'arpentage / de construction

Autobus scolaires

Les autobus scolaires sont équipés de feux clignotants oranges et rouges. Lorsque le conducteur de l'autobus scolaire active les feux oranges, il avertit les automobilistes que l'autobus ralentit et que des enfants vont monter ou descendre. Lorsque le bus s'arrête, les feux rouges clignotent et le panneau Stop est déployé.

Vous devez vous arrêter lorsque vous vous approchez d'un autobus scolaire dont les feux rouges clignotent et le panneau Stop est déployé. Si vous roulez sur une route dont la chaussée est séparée par une glissière de sécurité ou un terre-plein non aménagé, vous êtes tenu de vous arrêter uniquement si vous roulez dans le même sens que l'autobus scolaire.



Le plus grand risque pour les enfants qui prennent l'autobus pour se rendre à l'école n'est pas le trajet, mais plutôt le déplacement à pied jusqu'à ou depuis l'autobus. Lorsque vous approchez d'un arrêt de bus :

- Soyez vigilant si des enfants jouent ou se rassemblent près des arrêts de bus
- Soyez conscient que les enfants qui sont en retard pour prendre le bus peuvent traverser la rue sans regarder
- Soyez prêt à vous arrêter lorsque les feux jaunes de l'autobus se mettent à clignoter, car ils vous avertissent qu'il va s'arrêter



Le non-respect du panneau Stop de l'autobus scolaire déployé peut constituer une infraction mineure de classe A, un délit de niveau 6 si l'infraction entraîne des lésions corporelles ou un délit de niveau 5 si l'infraction entraîne la mort.

Veillez noter que les autobus scolaires s'arrêtent aux passages à niveau. Les collisions par l'arrière impliquant des autobus scolaires arrêtés aux passages à niveau ont augmenté au cours des dernières années.

Motos et cyclomoteurs

Les motocyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs (MDC) doivent bénéficier des mêmes considérations que les conducteurs de véhicules automobiles de tourisme. Laissez toujours la largeur d'une voie complète à tous les conducteurs de véhicules à moteur. Bien qu'il puisse sembler qu'une voie de circulation ait suffisamment de place pour plus d'un véhicule à moteur, il est important d'envisager que les motocyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs puissent avoir besoin d'utiliser entièrement la voie pour manœuvrer en toute sécurité et éviter les dangers potentiels qui ne sont pas visibles par les autres conducteurs de véhicules à moteur.

La petite taille des motos et des cyclomoteurs peut rendre plus difficile d'évaluer leur vitesse et leur distance. Ces véhicules peuvent également s'arrêter beaucoup plus rapidement que les autres véhicules à moteur. En raison de leur taille, les motos et les cyclomoteurs peuvent être cachés dans l'angle mort d'un véhicule ou ne pas être vus lors d'une rapide vérification en regardant à gauche. Vérifiez toujours vos rétroviseurs et vos angles morts avant de vous engager ou de quitter une voie de circulation, ainsi qu'aux intersections. Mettez toujours votre clignotant pour signaler votre intention avant de changer de voie ou de vous insérer dans la circulation. Cela permet aux autres conducteurs d'anticiper la circulation autour d'eux et de se positionner en toute sécurité sur la voie.

Ne présumez pas qu'un clignotant sur une moto ou un cyclomoteur signifie qu'il va tourner immédiatement. Ces véhicules disposent de clignotants qui ne s'arrêtent généralement pas automatiquement et les conducteurs oublient parfois de les éteindre. Il est préférable d'attendre et d'être sûr que le motocycliste ou le conducteur de cyclomoteur va tourner, avant de poursuivre votre trajet.

Les conditions routières, considérées comme des petits désagréments par les conducteurs de gros véhicules, peuvent présenter des risques majeurs pour les motocyclistes. Les motocyclistes et les conducteurs de cyclomoteur peuvent changer de vitesse ou modifier leur position rapidement sur une voie pour réagir aux conditions de la route et de la circulation, comme pour éviter des nids-de-poule, des zones de graviers, des surfaces mouillées ou glissantes, des joints de chaussée, les passages à niveau et les chaussées rainurées. Prévoyez une distance de sécurité correspondant à au moins trois ou quatre secondes lorsque vous suivez une moto afin que le motocycliste ait suffisamment de temps pour manœuvrer ou s'arrêter en cas d'urgence.

Bicyclettes

Les automobilistes doivent systématiquement partager la route avec les cyclistes. Sur la plupart des routes, les cyclistes ont les mêmes droits et responsabilités que les autres usagers de la chaussée. Les conducteurs doivent respecter les directives suivantes lorsqu'ils partagent la chaussée avec des cyclistes :

- Les conducteurs peuvent dépasser un cycliste s'il y a suffisamment d'espace à côté du cycliste (minimum trois pieds / 1 mètre) et aucun véhicule venant en sens inverse
- Les conducteurs doivent céder le passage à un cycliste comme ils le feraient avec un autre véhicule
- Les cyclistes ne peuvent pas rouler à plus de deux (2) côte à côte sauf sur les pistes ou les bandes cyclables
- Un cycliste n'est pas tenu de rouler sur une bande cyclable désignée, car il a le droit d'utiliser soit la bande cyclable, soit la voie de circulation
- Les automobilistes ne doivent pas tourner devant un cycliste
- Lorsqu'un automobiliste tourne à gauche et qu'un cycliste s'engage dans l'intersection en sens inverse, le conducteur doit attendre que le cycliste passe avant de tourner
- Si un automobiliste partage la voie réservée pour tourner à gauche avec un cycliste, il doit rester derrière le cycliste jusqu'à ce que celui-ci ait terminé de tourner à gauche en toute sécurité

- Si un automobiliste tourne à droite et qu'un cycliste s'approche par la droite, il doit le laisser traverser l'intersection avant de tourner à droite

Après s'être stationné et avant d'ouvrir les portières de son véhicule, l'automobiliste doit d'abord vérifier si aucun cycliste n'est présent.

Pistes et bandes cyclables

Les pistes et les bandes cyclables doivent être utilisées exclusivement pour la circulation des bicyclettes à moins que :

- Des panneaux précisent l'utilisation conjointe avec les piétons
- Un véhicule effectue un service officiel, comme la distribution du courrier

D'autres règles pour les conducteurs de véhicules quel qu'ils soient comprennent :

- Ne pas conduire ou se garer sur les pistes ou bandes cyclables, ou placer le véhicule de manière à gêner la circulation des bicyclettes sur ces pistes ou bandes cyclables.
- Céder le passage à un cycliste sur une piste ou une bande cyclable désignée
- Ne pas s'engager sur une piste ou bande cyclable pour se préparer à tourner
- Traverser une piste ou une bande cyclable uniquement pour tourner ou pour entrer ou sortir d'une ruelle, d'une entrée de propriété ou d'un chemin privé
- Être attentif à la présence de cyclistes en ouvrant une portière de voiture ou en reculant pour se garer dans la rue

Double-chevron

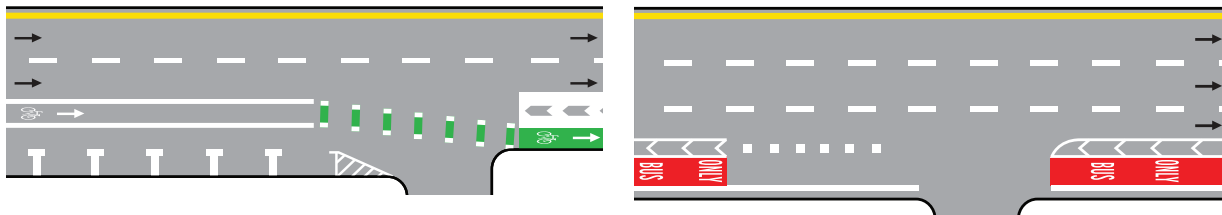
Le double-chevron est un marquage de la chaussée représentant un cycliste et deux chevrons au-dessus. Ce type de marquage est destiné à indiquer aux cyclistes qu'ils doivent circuler à l'écart des voitures garées et à prévenir les autres usagers de la chaussée que les cyclistes peuvent utiliser les voies de circulation.



Marquage avec double-chevron

Marquage des bandes cyclables et des voies réservées aux autobus

Le marquage vert de la chaussée peut être utilisé pour améliorer la visibilité des bandes cyclables. Le marquage rouge de la chaussée peut être utilisé pour améliorer la visibilité des voies d'autobus ou de transport en commun réservées aux autobus, aux taxis ou autres modes de transport en commun.



Véhicules lents

Certains véhicules agricoles, engins de chantier et véhicules tirés par des animaux lents peuvent également utiliser la route. Vous devez faire preuve de prudence lorsque vous approchez et dépassez ces véhicules. Soyez attentif à l'affichette spéciale que le conducteur doit placer à l'arrière du véhicule lent.

Un cavalier ou un véhicule tiré par un cheval a les mêmes droits et responsabilités qu'un conducteur de véhicule à moteur lorsqu'il circule sur une voie publique. Approchez-vous avec prudence et soyez attentif aux signaux manuels utilisés par un cavalier ou le conducteur d'un véhicule tiré par un cheval.



Véhicule lent

Véhicules de service public, d'entretien de la route et véhicules de transport des déchets solides à l'arrêt

Lorsque vous voyez des véhicules de service public, de chantier, d'entretien, de récupération, d'arpentage ou de transport des déchets solides à l'arrêt et dont les feux oranges clignotent en alternance, vous devez ralentir et vous déplacer sur une voie qui n'est pas adjacente au véhicule s'il est possible de le faire en toute sécurité. Si vous roulez sur une autoroute comportant au moins quatre voies, et au moins deux voies dans votre sens de circulation, vous devez ralentir et vous engager dans une voie qui n'est pas adjacente au véhicule s'il est possible de le faire en toute sécurité. S'il n'est pas possible de changer de voie en toute sécurité, vous devez ralentir de 10 miles/heure (16 km/h) en dessous de la limite de vitesse affichée et avancer avec prudence.

Agents de contrôle de la circulation et cortèges officiels

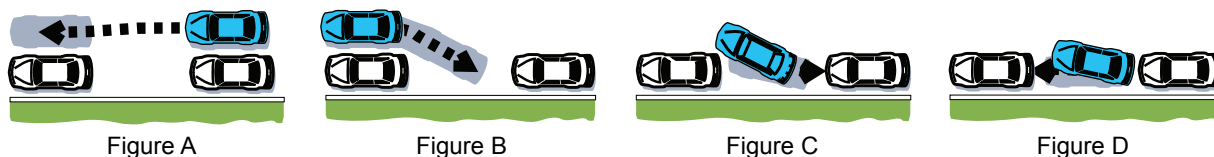
En raison d'événements spéciaux, d'embouteillages ou pour d'autres raisons, un agent des forces de l'ordre peut diriger la circulation à une intersection. L'ordre d'un agent des forces de l'ordre peut être différent des règles liées à un feu ou un panneau de signalisation. Dans un tel cas, l'ordre de l'agent des forces de l'ordre prévaut. Les cortèges officiels, comme un cortège funèbre, ont la priorité indépendamment d'un feu de circulation qui indique le contraire.

SE GARER ET RECULER

Stationnement en parallèle (créneau)

Suivez ces consignes pour vous garer en parallèle sur une place libre encadrée de véhicules garés devant et derrière :

1. Mettez votre clignotant pour indiquer votre intention de vous garer.
2. Positionnez votre véhicule parallèlement au véhicule stationné devant l'espace libre et maintenez une distance d'au moins deux pieds (0,6 mètre) de ce véhicule. Alignez votre pare-chocs arrière avec le pare-chocs arrière du véhicule garé devant la place libre (Figure A).
3. Reculez lentement jusqu'à ce que l'avant du véhicule soit au même niveau que la portière avant de la voiture parallèle. Braquez vos roues au maximum vers la droite et reculez lentement jusqu'à ce que le véhicule soit à un angle de 45 degrés, puis reculez (Figure B).
4. Lorsque l'avant de votre véhicule dépasse l'arrière de la voiture parallèle, braquez au maximum vers la gauche, puis reculez lentement dans l'espace (Figure C).
5. Redressez les roues de votre véhicule et avancez pour vous garer correctement (Figure D).



Lorsque vous vous garer face une descente, tournez les roues de votre véhicule vers le trottoir. Lorsque vous vous garer face une montée, tournez les roues de votre véhicule dans le sens opposé au trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, tournez les roues de votre véhicule dans le sens opposé à la rue.

Utilisez votre clignotant lorsque vous quittez une place de stationnement pour regagner la circulation. Assurez-vous de regarder dans les deux sens et vérifiez à nouveau si des voitures et des piétons sont présents lorsque vous quittez une place de stationnement.

Zones de stationnement illégales

Le stationnement sur les zones suivantes est interdit :

- Sur les autoroutes (sauf indication contraire)
- Dans les intersections ou sur les passages pour piétons
- Sur les trottoirs ou devant n'importe quelle entrée de propriété
- À moins de 15 pieds (4,5 mètres) d'une bouche d'incendie ou dans les couloirs réservés aux véhicules d'urgence
- Sur les ponts ou autres structures surélevées, comme sur une autoroute ou dans un tunnel
- Le long des trottoirs peints en jaune
- À côté d'un autre véhicule stationné
- Sur les places de stationnement réservées aux personnes handicapées à moins d'être en possession d'une plaquette de stationnement valide
- Sur les zones à lignes diagonales à côté des places de stationnement réservées aux véhicules pour personnes à mobilité réduite

Reculer

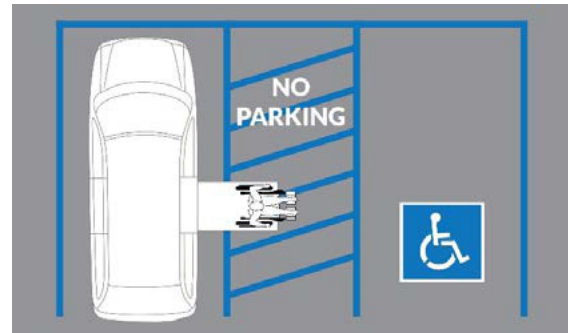
Reculer est plus difficile que de rouler en avant, car votre champ de vision est bloqué par le véhicule lui-même et il est plus difficile de contrôler votre vitesse et votre direction.

Pour reculer, tournez votre corps vers la droite et regarder par la fenêtre arrière. N'utilisez jamais uniquement le rétroviseur pour reculer. Allez lentement, en regardant attentivement dans toutes les directions. Ne reculez jamais dans une intersection pour faire demi-tour.

Stationnement accessible aux personnes handicapées

Les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par un panneau et des marquages au sol.

Le stationnement dans une zone à lignes diagonales à côté d'une place de stationnement réservée aux personnes handicapées est interdit. Cet espace à lignes diagonales permet à un utilisateur de fauteuil roulant d'entrer et de sortir de son véhicule. Si l'utilisateur de fauteuil roulant dispose d'un véhicule qui en est équipé, cet espace est nécessaire pour déployer sa rampe afin que l'utilisateur du fauteuil roulant puisse entrer et sortir du véhicule en toute sécurité. Le stationnement sur cette zone à lignes diagonales est interdit même si vous êtes en possession d'une plaquette de stationnement valide.

**SÉCURITÉ DES PIÉTONS**

Les passages pour piétons ou un feu destiné aux piétons indiquent que des piétons se trouvent à proximité. Suivez ces règles ou directives lorsque des piétons se trouvent à proximité :

- Cédez toujours le passage aux piétons
- Ne tournez pas devant un piéton l'obligeant à s'arrêter, à ralentir ou à faire en sorte d'éviter une collision
- Si des enfants se trouvent à proximité, faites particulièrement attention, car les enfants ne sont pas pleinement conscients des dangers de la circulation. Les enfants et autres piétons peuvent traverser à des endroits inattendus.
- Respectez les personnes qui ont de la difficulté à traverser la rue, comme les personnes âgées ou les personnes ayant une déficience visuelle
- Toutes les personnes à pied sont considérées comme des piétons

Piétons malvoyants

Les aides au déplacement d'une personne malvoyante sont souvent une canne blanche ou un chien-guide. Les déplacements indépendants des personnes ayant une déficience visuelle comportent certains risques qui peuvent être considérablement réduits lorsque les conducteurs sont conscients de l'utilisation et de la signification d'une canne blanche ou d'un chien-guide. Les conducteurs doivent toujours céder le passage aux personnes malvoyantes.

CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DISPOSITIFS DE RETENUE POUR ENFANTS

Les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants, comme les sièges d'auto, sauvent des milliers de vies chaque année et améliorent les chances de survivre à un accident. Lorsqu'elles sont portées, les ceintures de sécurité des conducteurs et des passagers avant augmentent les chances de survie de 45 % et réduisent le risque de blessures graves de 50 %.

Ceinture de sécurité

La loi de l'Indiana exige qu'un conducteur et tous les passagers utilisent les ceintures de sécurité à tout moment lorsqu'un véhicule est en marche. Les conducteurs d'autobus sont également tenus de porter une ceinture de sécurité.

Une ceinture de sécurité doit être utilisée même dans un véhicule équipé d'airbags. Les airbags sont conçus pour fonctionner en association avec les ceintures de sécurité afin de retenir les occupants du véhicule en cas de collision. Si la ceinture de sécurité n'est pas utilisée lors d'une collision, des blessures peuvent être causées par l'airbag.

Pour optimiser votre sécurité, suivez ces conseils pour vous assurer que vous-même et vos passagers êtes installés correctement dans votre véhicule :

- Tout le monde devrait porter sa ceinture de sécurité de sorte que la partie inférieure se trouve sur les hanches et la partie supérieure à plat sur la clavicule.
- Le conducteur doit s'asseoir à au moins 12 pouces (30 cm) du volant.
- Les appuie-tête doivent être placés de telle manière qu'ils soient plus hauts que le sommet de la tête et aussi près que possible de l'arrière de la tête.

Dispense du port de la ceinture de sécurité

Des exemples de situations dans lesquelles le port de la ceinture de sécurité n'est pas obligatoire sont présentés ci-dessous :

- Les conducteurs ou passagers qui ne doivent pas porter de ceinture de sécurité pour des raisons médicales, à condition qu'ils aient une attestation écrite d'un médecin décrivant les raisons médicales
- Un enfant qui doit être retenu par un système de retenue pour enfants
- Une personne qui se déplace dans un véhicule commercial ou du service postal des États-Unis et effectue des arrêts fréquents pour récupérer ou livrer des biens et réaliser des prestations de service
- Un agent du service postal des États-Unis qui conduit un véhicule sur des routes de campagne pour distribuer le courrier
- Un livreur de journaux motorisé ou un transporteur de paquets de journaux qui s'arrête pour effectuer des livraisons à partir d'un véhicule
- Un examinateur désigné et nommé par le BMV qui fait passer un examen à un candidat pour un permis d'apprenti conducteur ou un permis de conduire en vertu de l'IC 9-24-10
- Un occupant d'un véhicule agricole utilisé sur une exploitation agricole dans le cadre des activités agricoles habituelles et normales
- Un occupant d'un véhicule à moteur participant à un défilé
- Un occupant de l'espace habitation d'un véhicule de loisir
- Un occupant du compartiment des soins d'une ambulance
- Un occupant dans l'espace de couchage d'un semi-remorque
- Un occupant, autre que le conducteur d'un véhicule municipal de collecte et de transport des déchets
- Un occupant, autre que le conducteur, d'un camion de chantier
- Un passager, autre que le conducteur, qui se trouve dans la cabine d'un véhicule de dépannage, car le véhicule du passager est remorqué par le véhicule de dépannage
- Un occupant, autre que le conducteur, d'un véhicule à moteur utilisé par un service public lors d'une urgence

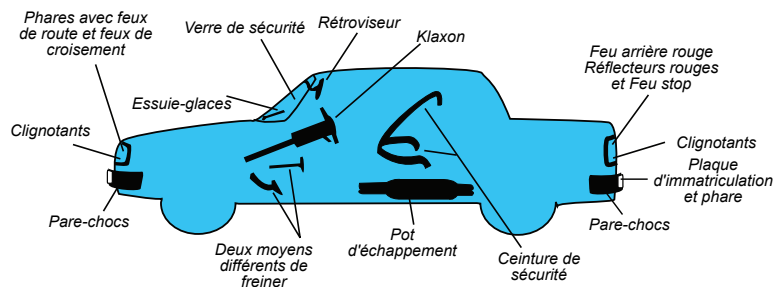
Dispositifs de retenue pour enfants

Les passagers de moins de huit ans sont tenus par la loi d'être correctement maintenus dans un système de retenue pour enfant tel qu'un siège auto pour enfant ou un rehausseur.

Airbags pour passagers

La puissance explosive des airbags a été à l'origine du décès d'enfants et de personnes âgées d'une taille de moins de cinq pieds (1,52 mètre). Si une voiture est équipée d'un airbag du côté passager, le Conseil national de sécurité (National Safety Council) recommande de placer les enfants de moins de 12 ans sur le siège arrière.

Votre voiture devrait disposer de ces équipements



EXIGENCES RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS DES CAMIONS

Les exigences relatives à l'éclairage des camions ou autobus sont : deux (2) feux rouges arrière, un (1) éclairage blanc de la plaque d'immatriculation arrière et au moins un (1) feu stop rouge.

Les véhicules transportant des chargements dépassant de plus de quatre pieds (1,21 mètre) l'arrière du véhicule à moteur, ou qui ont des rampes de chargement ou des hayons dépassant de plus de quatre pieds (1,21 mètre) l'arrière du véhicule, doivent avoir des dispositifs de signalement de la charge qui dépassent afin qu'elle soit visible :

- Une lumière rouge doit être installée à l'extrémité arrière de la charge du véhicule entre le coucher et le lever du soleil. La lumière rouge doit être visible des deux côtés et de l'arrière à une distance de 500 pieds (152 mètres).
- Un drapeau rouge doit être monté à l'extrémité arrière de la charge du véhicule entre le coucher et le lever du soleil. Le drapeau rouge doit avoir une taille d'au moins 12 pouces carrés (77 cm²) et doit être visible des deux côtés et de l'arrière du véhicule.

Feux clignotants pour avertir les autres véhicules

Tout autobus, camion et semi-remorque doit être équipé d'un système de feux clignotants. En plus des clignotants pour tourner, ces véhicules doivent être équipés d'un interrupteur ou de plusieurs interrupteurs qui activent simultanément les deux feux clignotants avant et arrière pour avertir les autres véhicules. Les feux doivent pouvoir clignoter dès que le contact est mis ou coupé.

Dispositifs d'avertissement pour les véhicules arrêtés

Si votre voiture tombe en panne, même si vous pouvez vous garer sur l'accotement, vous devez être visible par les autres conducteurs pour leur sécurité et la vôtre. Les feux de détresse du véhicule en panne, s'ils sont disponibles, doivent être allumés.

Dans chaque situations où les phares sont requis sur une autoroute à chaussée séparée, des précautions telles qu'un dispositif d'éclairage, une lanterne électrique rouge allumée ou un réflecteur d'urgence portatif rouge doivent être placés à 100 pieds (30 mètres) devant et derrière votre voiture, au centre de la voie occupée par votre véhicule. L'un de ces signaux d'avertissement doit être placé du côté de la circulation du véhicule et à environ dix (10) pieds (30 mètres) du véhicule dans la direction de la circulation qui approche.

De jour, les conducteurs d'une voiture en panne doivent arborer deux drapeaux rouges : l'un à environ 100 pieds (30 mètres) devant la voiture et l'autre à environ 100 pieds (30 mètres) derrière elle. Si la voiture en panne est arrêtée à moins de 500 pieds (152 mètres) d'un virage, du sommet d'une côte ou d'un autre obstacle, un dispositif d'avertissement doit être disposé à au moins 500 pieds (152 mètres) du véhicule.

Le conducteur d'un camion, d'un autobus ou d'un semi-remorque en panne sur une route fréquentée ou sur son accotement doit placer trois triangles réfléchissants d'urgence bidirectionnels conformes aux exigences de la norme fédérale de sécurité des véhicules à moteur (Federal Motor Vehicle Safety Standard) N° 125, ou au moins six dispositifs d'éclairage ou trois fusées éclairantes.

Une fusée éclairante ou un dispositif d'éclairage, une lanterne électrique rouge allumée ou un réflecteur d'urgence portatif rouge doit être placé du côté circulation du véhicule dans la direction de la circulation qui approche.

Un dispositif doit être placé à environ 100 pieds (30 mètres) de votre véhicule vers la circulation qui approche. Un autre dispositif doit être placé à environ 100 pieds (30 mètres) de votre véhicule dans la direction opposée. Chaque dispositif doit être installé au centre de la voie de circulation occupée par le véhicule en panne et un du côté circulation du véhicule.

Si votre véhicule est en panne sur une autoroute à chaussée séparée, le dispositif doit être à 200 pieds (60 mètres) de votre véhicule. Si votre véhicule est en panne à moins de 500 pieds (152 mètres) d'un virage, du sommet d'une côte ou d'un autre endroit où la vue de votre véhicule par les autres automobilistes peut être bloquée, placez le dispositif à au moins 500 pieds (152 mètres) de votre véhicule.

Durant les périodes où les phares ne sont pas nécessaires, utilisez des signaux d'avertissement tels que des triangles réfléchissants d'urgence bidirectionnels ou des drapeaux rouges à la place des fusées éclairantes, des réflecteurs ou des lanternes électriques. Dans ces conditions, aucune fusée éclairante n'est requise du côté circulation du véhicule en panne.

CHAPITRE 8 | ACCIDENTS ET SITUATIONS D'URGENCE

Parmi toutes les collisions dans l'Indiana, le non-respect de la priorité est le facteur le plus fréquent. Les accidents sont souvent causés par le manque d'attention d'un conducteur, le non-respect du code de la route, ou les deux.

QUE FAIRE APRÈS UN ACCIDENT

Exigences légales des conducteurs impliqués dans un accident

Les conducteurs, les passagers et les piétons peuvent être blessés dans un accident à tout moment ou en tout lieu sur ou le long d'une route. Le fait de savoir quoi faire après un accident peut rendre l'expérience moins effrayante et réduire le risque de complications inutiles.

Le véhicule doit-il être déplacé ?

Le conducteur d'un véhicule à moteur impliqué dans un accident doit s'arrêter immédiatement ou le plus près possible du lieu de l'accident sans gêner la circulation plus que nécessaire. Si l'accident se produit sur la partie fréquentée d'une autoroute, le conducteur doit déplacer le véhicule hors de l'autoroute jusqu'à un endroit aussi proche que possible de l'accident. Cependant, le conducteur ne doit pas déplacer le véhicule à moteur si l'accident implique le transport de matières dangereuses ou entraîne des blessures, la mort ou si une ou des personnes sont bloquées à l'intérieur.

Le conducteur doit rester sur les lieux de l'accident, donner son nom, son adresse et le numéro d'immatriculation du véhicule à moteur à toutes les personnes impliquées, et doit également montrer son permis de conduire.

Apporter une assistance raisonnable

Dans le cas où l'accident entraîne la blessure ou la mort d'une autre personne, le conducteur est tenu d'apporter une assistance raisonnable aux personnes blessées ou bloquées dans les véhicules, conformément aux instructions des forces de l'ordre, du personnel médical ou d'un opérateur du 911. Dès que possible, le conducteur doit s'assurer que les forces de l'ordre (police locale, shérif ou police de l'État) sont informées de l'accident.

Si la collision a eu lieu avec un véhicule sans surveillance ou une autre bien, le conducteur doit s'arrêter et rester sur les lieux de l'accident, prendre des mesures raisonnables pour avertir le propriétaire du bien endommagé et, si le propriétaire ne peut être localisé, appeler un poste de police afin de fournir des informations.

Présenter une attestation de responsabilité financière (Certificat de conformité)

Après un accident et à la demande du BMV, vous devrez fournir une attestation de responsabilité financière au BMV. Votre assureur doit envoyer par voie électronique une attestation de responsabilité financière sous la forme d'un certificat de conformité (COC). Le COC prouvera que vous détenez une assurance automobile en vigueur qui répond à l'exigence de couverture minimale de l'assurance responsabilité civile exigée par l'État lors de cet accident. Si vous recevez une demande de vérification de la responsabilité financière de la part du BMV, demandez sans délai à votre assureur d'envoyer par voie électronique un COC au BMV en votre nom. Pour plus d'informations sur la responsabilité financière, voir le Chapitre 5.

ÉVITER LES COLLISIONS

Malgré une conduite prudente, des situations d'urgence surviennent. S'il semble qu'une voiture se prépare à heurter quelque chose, vous pouvez agir de trois manières, selon la situation :

Arrêtez-vous rapidement.

Éloignez-vous rapidement. Si vous pensez ne pas pouvoir vous arrêter à temps, éloignez votre véhicule de la collision potentielle.

Accélérez. Le fait d'accélérer peut parfois être le meilleur ou le seul moyen d'éviter une collision.

Si une collision semble inévitable, éloignez-vous de la circulation venant en sens inverse, même si cela signifie quitter la route. Il est préférable de continuer à conduire, plutôt que de déraiper, hors de la route, car cela permet de mieux garder le contrôle du véhicule. Il est préférable de heurter un obstacle qui va céder, comme des broussailles ou des arbustes, plutôt qu'un obstacle dur. Le fait de heurter un véhicule ou un obstacle qui se déplace dans la même direction sera moins violent qu'un obstacle qui ne bouge pas. Cependant, il est préférable de heurter un obstacle qui ne bouge pas plutôt que de heurter un véhicule de front. Un accrochage latéral peut vous aider à ralentir.

Un véhicule qui quitte la chaussée

Si les roues de votre véhicule glissent sur l'accotement de la route, n'essayez pas de revenir immédiatement sur la chaussée. Cette action pourrait déséquilibrer votre véhicule. Continuez plutôt à rouler le long de l'accotement et relâchez la pédale d'accélérateur. Après avoir ralenti, reprenez progressivement la route.

Un véhicule qui tombe dans l'eau

Si un véhicule tombe dans l'eau, il flottera généralement plusieurs minutes avant de couler, permettant au conducteur ou aux occupants de s'échapper par une fenêtre ouverte, alors qu'il est encore à la surface.

Si votre véhicule tombe dans l'eau, n'essayez pas d'ouvrir une porte. La force de l'eau rendra presque impossible l'ouverture d'une porte et l'eau inondera l'habitacle par une porte ouverte.

Suivez ces directives si votre véhicule tombe dans l'eau :

- Retirez votre ceinture de sécurité.
- Ouvrez une fenêtre. Les fenêtres automatiques s'ouvriront à moins que l'impact ne soit si violent qu'il ait endommagé le système électrique.
- Retirez les ceintures de sécurité arrière des enfants et retirez les plus petits des dispositifs de retenue, en demandant aux enfants plus âgés d'aider les plus jeunes. Déplacez les passagers vers les sièges avant aussi calmement que possible.
- Sortez du véhicule et montez sur le toit. Cela vous maintiendra aussi sec que possible et même si l'eau est en mouvement, vous pourrez diriger le véhicule comme un bateau pendant une courte période. Une fois sur le toit, appelez le 911 et localisez la terre ferme la plus proche.
- Nagez vers le rivage uniquement en dernier recours. Si le personnel d'urgence ou toute autre assistance n'est pas arrivé au moment où votre véhicule coule, vous pouvez être obligé de nager.
- Ne reprenez jamais dans le véhicule pour récupérer vos affaires.

CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

La probabilité d'un accident augmente si un conducteur est sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants. L'alcool affecte négativement la capacité de votre cerveau à penser clairement, ainsi que votre coordination physique, et il augmente votre temps de réaction. Les principaux facteurs permettant de déterminer le taux d'alcoolémie d'une personne sont la quantité d'alcool consommée, la rapidité avec laquelle l'alcool est consommé et le poids corporel de la personne.

De nombreux médicaments sur ordonnance, médicaments en vente libre et autres drogues récréatives altèrent également votre raisonnement et votre coordination. L'utilisation de ces médicaments peut avoir un effet négatif sur votre capacité à conduire un véhicule à moteur en toute sécurité. Consultez toujours l'étiquette de tout médicament et discutez de ses effets secondaires avec un médecin ou un pharmacien avant de conduire.

Pour plus d'informations sur les lois relatives aux véhicules à moteur concernant la conduite d'un véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, consultez la section du Chapitre 5 sur les suspensions.

Façons de repérer un conducteur aux facultés affaiblies

Une automobile peut être une arme mortelle lorsqu'elle est conduite par un conducteur dont les facultés sont affaiblies par la drogue ou l'alcool. La conduite avec des facultés affaiblies peut être repérée si le véhicule :

- Prend de grands virages
- Chevauche la ligne centrale ou va et vient
- Dépasse la limite de vitesse ou roule anormalement lentement
- A failli heurter un autre véhicule ou objet
- Fait un écart, part sur le côté ou suit de trop près
- S'arrête sans raison ou tourne brusquement ou illégalement
- Met les clignotants de manière incohérente ou roule la nuit sans phares.

VÉHICULE EN PANNE AU BORD DE LA ROUTE

Un véhicule qui tombe en panne au bord de la route est une situation sérieuse qui prend par surprise chaque automobiliste. Les consignes de sécurité suivantes, bien qu'elles ne soient pas nécessairement requises par la loi de l'Indiana, vous aideront à reprendre la route et à alerter les autres automobilistes que vous êtes en panne au bord de la route.

- Si possible, garez toujours votre véhicule sur l'accotement.
- Allumez vos feux de détresse.
- Conservez une lampe de poche avec des piles neuves à portée du conducteur du véhicule.

- Gardez un gilet de sécurité réfléchissant et un triangle réfléchissant d'urgence rouge dans votre véhicule afin d'être plus visible par les autres automobilistes qui passent à côté de vous.
- Votre triangle réfléchissant d'urgence rouge doit être placé à 200 pieds (60 mètres) derrière votre véhicule ou à 500 pieds (152 mètres) derrière votre véhicule si vous êtes sur une côte ou dans un virage.
- Pendant les mois d'hiver, emportez des couvertures, des gants supplémentaires et des bonnets chauds dans votre véhicule au cas où vous deviez attendre les secours ou un remorquage pour votre véhicule.
- Si vous devez sortir du véhicule alors que vous êtes sur un accotement, sortez du véhicule du côté passager et seulement après avoir vérifié votre environnement immédiat pour déterminer la présence d'autres véhicules à moteur, d'obstacles, de dénivellations ou de pentes dangereuses.

DÉFAILLANCES DES ÉQUIPEMENTS DU VÉHICULE

Éclatement d'un pneu

Dans le cas de la crevaison ou de l'éclatement d'un pneu, vous devez tenir fermement le volant et maintenir la voiture en ligne droite. Ralentissez progressivement. Retirez votre pied de la pédale d'accélérateur, mais ne freinez pas. Laissez la voiture ralentir, quittez la route, puis freinez lorsque la voiture est presque à l'arrêt.

Défaillance des freins

Si les freins à disque ou à tambour conventionnels de votre véhicule sont soudainement défectueux, vous devez rétrograder, si possible, puis appuyer fortement et relâcher la pédale de frein rapidement à plusieurs reprises. Cela peut accumuler suffisamment de pression de freinage pour arrêter votre véhicule. Vous pouvez essayer d'utiliser le frein de stationnement, mais maintenez le levier de desserrage du frein afin qu'il puisse être relâché pour éviter de dérapier si les roues arrière se bloquent. Lorsque votre véhicule a ralenti, commencez à chercher un endroit où vous arrêter hors de la chaussée. Une fois votre véhicule arrêté, appelez une assistance, mais n'essayez pas de conduire où que ce soit.

Système antidémarrage

Les conducteurs en panne au bord de l'autoroute ne doivent pas essayer d'éteindre le véhicule alors qu'il est encore en mouvement. Lorsque vous utilisez un véhicule équipé d'un système antidémarrage qui verrouille le volant, ne mettez jamais le contact en position de verrouillage pendant que le véhicule est en mouvement. La clé se verrouille lorsqu'il est tourné, entraînant la perte de contrôle du véhicule.

ÉVITER LE VOL DE VÉHICULE

En prenant les précautions suivantes, les risques de vol d'un véhicule peuvent être réduits :

- Retirez les clés
- Fermez toujours à clé les portes d'un véhicule
- Ne cachez pas un deuxième jeu de clés dans ou autour du véhicule
- Garez le véhicule de sorte que les roues avant soient tournées complètement vers la droite et mettez le frein à main
- Ne laissez jamais un véhicule sans surveillance lorsque le moteur est en marche
- Installez éventuellement un antivol
- Garez le véhicule dans des zones bien éclairées et bien surveillées dans la mesure du possible

CONTRÔLES ROUTIERS PAR LES FORCES DE L'ORDRE

Les contrôles routiers créent un risque inconnu et peuvent être source de stress pour le policier et l'automobiliste. Le contrôle routier a pour but de s'assurer qu'un conducteur de véhicule est en sécurité et en conformité avec la loi. Pour la sécurité du conducteur du véhicule, des passagers et des agents des forces de l'ordre, les conducteurs arrêtés par les forces de l'ordre doivent respecter les recommandations suivantes :

- **Indiquez que vous avez vu l'agent en allumant votre clignotant droit.** L'activation de votre clignotant permet à l'agent de savoir que vous reconnaissez sa présence. D'après la formation des agents des forces de l'ordre, si vous omettez de reconnaître leur présence en allumant votre clignotant, ils peuvent penser que vous avez une raison de les éviter ou que vous avez peut-être des facultés affaiblies.
- **Déplacez votre véhicule sur l'accotement droit.** L'agent vous guidera à l'aide de son véhicule de patrouille. Ne vous déplacez pas sur la ligne centrale. Ne vous arrêtez pas au milieu d'une autoroute ou de l'autre côté d'une route à deux voies. Cela peut mettre le conducteur et l'agent en danger d'être heurtés par la circulation venant en sens inverse. Si aucun accotement n'est disponible ou s'il est trop étroit pour s'arrêter, vous devez trouver le prochain endroit le plus sûr et vous garer.

- **Arrêtez-vous immédiatement lorsque vous le pouvez en toute sécurité.** Arrêtez-vous dans un endroit bien éclairé lorsque cela est possible. Garez votre véhicule le plus loin possible de la chaussée. Lorsqu'il fait sombre, recherchez des endroits plus éclairés, tels que des zones éclairées par des lampadaires de rues ou des éclairages d'autoroute, à proximité de restaurants ou d'une station-service. Si vous êtes arrêté la nuit, nous vous recommandons d'allumer l'éclairage intérieur du véhicule.
- **Si vous ne trouvez pas immédiatement un endroit sûr, ralentissez et allumez les feux de détresse.** Cela indique à l'agent que vous reconnaissez sa présence et que vous essayez activement de trouver un endroit sûr où vous arrêter.
- **Mettez fin à votre conversation téléphonique et éteignez votre radio.** L'agent a besoin de toute votre attention pour communiquer avec vous afin d'effectuer le contrôle routier aussi rapidement que possible.
- **Restez à l'intérieur de votre véhicule, sauf indication contraire de l'agent.** Ne sortez jamais de votre véhicule, à moins qu'un agent ne vous demande de le faire. Lors d'un contrôle routier, votre sécurité, la sécurité de vos passagers et la sécurité personnelle de l'agent sont ses priorités. Dans la plupart des situations, l'endroit le plus sûr pour vous-même et vos passagers est à l'intérieur de votre véhicule. Le fait de sortir de votre véhicule sans y avoir été d'abord invité par l'agent peut augmenter le risque d'être heurté par un véhicule qui passe et / ou amener l'agent à se sentir menacé.
- **Le conducteur et tous les passagers doivent placer leurs mains bien en vue.** Le conducteur doit garder les mains sur le volant et les passagers doivent maintenir leurs mains visibles sur leurs genoux. Lors d'un contrôle routier, l'incapacité d'un agent à voir les mains du conducteur et de tous les occupants du véhicule peut l'amener à se sentir menacé. Si vos vitres sont teintées, il est recommandé de baisser toutes vos vitres après avoir arrêté votre véhicule sur l'accotement droit de la chaussée et avant que l'agent n'établisse le contact avec vous.
- **Respectez la demande de l'agent de voir les documents.** Les conducteurs de véhicules doivent disposer d'un permis de conduire valide, d'un certificat d'immatriculation (carte grise) et d'une assurance automobile. Si ces documents se trouvent dans la boîte à gants ou sous le siège ou si l'attestation d'assurance est stockée sur un téléphone portable, vous devez d'abord en informer l'agent de police, puis suivre ses instructions avant de faire tout mouvement pour les récupérer.
- **Si le contrôle routier entraîne une contravention ou une arrestation, vous :**
 - » Ne devez pas débattre de la raison de l'interpellation ni discuter avec l'agent.
 - » Ne devez pas refuser de signer une contravention si elle est délivrée. Une contravention nécessite la signature du conducteur. La signature d'une contravention n'est pas un aveu de culpabilité de la part du conducteur, mais seulement un accusé de réception de la contravention.
 - » Ne devez pas refuser de coopérer avec les forces de l'ordre sur les lieux du contrôle. Si un conducteur est soupçonné de conduite en état d'ivresse, le refus de se soumettre à un test d'haleine, d'urine, de sang ou de performance peut entraîner la perte des privilèges de conduite.
 - » Ne devez pas discuter de la contravention au moment de sa délivrance. Si un conducteur pense qu'une infraction n'a pas été commise ou que la contravention a été délivrée de manière injuste, il aura la possibilité de présenter l'affaire devant le tribunal des affaires routières.
 - » Ne devez pas résister à l'arrestation si vous êtes placé en garde à vue par l'agent des forces de l'ordre.
 - » Un conducteur doit être traité avec dignité et respect par les forces de l'ordre. Si vous pensez qu'un agent a agi de manière inappropriée lors d'un contrôle routier ou dans une autre situation, vous devez signaler la conduite dès que possible aux supérieurs de l'agent après l'incident. Les agents sont tenus de fournir leurs noms et numéros de badge sur demande. Les plaintes écrites peuvent être déposées auprès de la division des affaires internes de l'agence ou de la commission civile des plaintes. Quelle que soit l'action entreprise, les agents des forces de l'ordre sont légalement tenus de documenter tous les contrôles routiers, ce qui comprend l'obtention du nom et de l'adresse du conducteur à des fins de collecte de données.

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone émis par le moteur d'un véhicule présente un risque pour votre santé ou la mort, ainsi que pour vos passagers. Le monoxyde de carbone est plus susceptible de s'infiltrer dans un véhicule lorsque le chauffage est allumé, lorsque le système d'échappement ne fonctionne pas correctement ou lorsque la circulation est dense et les gaz d'échappement des autres véhicules sont inhalés. Un système d'échappement défectueux peut laisser échapper des vapeurs toxiques au niveau de la banquette arrière d'un véhicule.

Vous ne pouvez pas voir, sentir ou goûter le monoxyde de carbone. Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone peuvent inclure la somnolence ou des étourdissements, une teinte bleuâtre de la peau ou des lèvres, un mal de tête et une sensibilité accrue à la lumière.

Comment éviter l'intoxication au monoxyde de carbone

- Faites vérifier régulièrement le système d'échappement de votre véhicule
- Soyez attentif à tout vrombissement inhabituel provenant de dessous la voiture
- Ne laissez jamais tourner le moteur de votre véhicule dans un garage fermé
- En cas de circulation dense, fermez l'évent de ventilation
- Sur les autoroutes par temps froid, ouvrez l'évent de ventilation pour laisser entrer de l'air frais

CHAPITRE 9 | EXEMPLES DE QUESTIONS DES EXAMENS THÉORIQUES

EXEMPLES DE QUESTIONS DE L'EXAMEN POUR LE PERMIS D'APPRENTI CONDUCTEUR ET LE PERMIS DE CONDUIRE

L'examen théorique se compose de 16 panneaux et de 34 questions, et vous ne pouvez manquer que deux panneaux et six questions pour réussir. Si vous échouez à votre examen théorique, vous devez attendre le lendemain pour le passer à nouveau.

1. Pour dépasser un autre véhicule en toute sécurité en respectant la loi, un conducteur doit :
 - a. S'assurer que la voie de dépassement est dégagée de tout véhicule et vérifier derrière et à gauche qu'aucun autre voiture ne tente de le dépasser
 - b. Freiner et ralentir
 - c. Dépasser lorsque le marquage de la chaussée est une ligne continue
 - d. Toutes les réponses sont correctes
2. Comme le brouillard peut réduire considérablement la visibilité des autres véhicules, des piétons et des feux de circulation, vous devez :
 - a. Conduire prudemment et réduire la vitesse
 - b. Ne pas utiliser les feux de route
 - c. Utiliser les feux de croisement pour mieux éclairer la route et les objets
 - d. Toutes les réponses sont correctes
3. Un bon conducteur qui applique une conduite préventive (défensive) doit :
 - a. Conduire lentement à tout moment
 - b. Surveiller ce que font les autres conducteurs
 - c. Rouler à vitesse constante
 - d. Conduire uniquement dans les endroits familiers
4. Lorsque vous tournez à droite à un feu rouge, vous devez :
 - a. Ralentir et tourner si aucun véhicule n'arrive
 - b. Ne pas céder le passage
 - c. Vous arrêter complètement et ne pas interférer avec la priorité de passage des véhicules ou des piétons qui se déplacent dans la direction où vous tournez
 - d. Ignorer un panneau « Ne pas tourner au rouge »
5. Lorsque vous conduisez sur une chaussée mouillée, vous devez vous rappeler :
 - a. La chaussée est glissante immédiatement après une averse
 - b. Conduire sur des routes mouillées peut causer de l'aquaplaning
 - c. De vous accorder plus de temps pour vous arrêter
 - d. Toutes les réponses sont correctes
6. Un feu rouge clignotant signifie :
 - a. Que vous devez ralentir
 - b. Est équivalent (identique) à un panneau Stop, et signifie que le conducteur doit s'arrêter complètement
 - c. Attention, il peut y avoir un danger
 - d. Un avertissement que vous devez regarder de chaque côté, puis continuer
7. Vous devez signaler votre intention de tourner au moins :
 - a. 200 pieds (60 mètres) avant de tourner
 - b. 150 pieds (45 mètres) avant de tourner
 - c. 100 pieds (30 mètres) avant de tourner
 - d. 50 pieds (15 mètres) avant de tourner

EXEMPLES DE QUESTIONS DE L'EXAMEN POUR LA MENTION CONDUITE À DES FINS PROFESSIONNELLES

Cet examen se compose de 25 questions, et vous ne pouvez en manquer que cinq pour réussir.

1. Si vous transportez des biens à des fins professionnelles avec une mention Conduite à des fins professionnelles, quel est le poids brut maximal autorisé du véhicule ?
 - a. Le poids brut du véhicule ne doit pas dépasser vingt-six mille (26 000) livres (11,79 tonnes)
 - b. Le poids brut du véhicule ne doit pas dépasser seize mille (16 000) livres (7,25 tonnes)
 - c. Le poids brut du véhicule doit dépasser vingt-six mille (26 000) livres (11,79 tonnes)
 - d. Le poids brut du véhicule doit dépasser vingt-huit mille (28 000) livres (12,7 tonnes)
2. Les véhicules transportant des passagers à des fins professionnelles doivent s'arrêter aux passages à niveau. À quelle distance des voies (en pieds) ces véhicules doivent-ils s'arrêter ?
 - a. 5 à 45 pieds (1,5 à 13,7 mètres)
 - b. 10 à 40 pieds (3 à 12 mètres)
 - c. 15 à 50 pieds (4,5 à 15 mètres)
 - d. 20 à 60 pieds (6 à 18 mètres)
3. Quelle est la hauteur maximale d'un véhicule qui peut circuler sans permis spécial ?
 - a. 13 pieds, 6 pouces (3,9 mètres)
 - b. 12 pieds, 7 pouces (3,6 mètres)
 - c. 11 pieds, 8 pouces -3,3 mètres)
 - d. 10 pieds, 9 pouces (3 mètres)
4. Parmi les dispositifs d'avertissement suivants, lesquels sont acceptables pour un camion, un autobus ou un semi-remorque qui est en panne sur une route fréquentée ou son accotement ?
 - a. Trois (3) triangles réfléchissants d'urgence bidirectionnels conformes aux normes fédérales
 - b. Trois (3) fusées éclairantes
 - c. Toutes les réponses sont correctes
 - d. Au moins six (6) dispositifs d'éclairage

EXEMPLES DE QUESTIONS DE L'EXAMEN POUR LA MENTION CYCLOMOTEUR

Cet examen se compose de 25 questions, et vous ne pouvez en manquer que cinq pour réussir.

1. Lorsque vous approchez d'un panneau de signalisation de passage à niveau, vous devez :
 - a. Être prêt à vous arrêter
 - b. Continuer et contourner les barrières du passage à niveau
 - c. Traverser rapidement les voies ferrées
 - d. Vous arrêter sur les voies et regarder des deux côtés
2. Lorsque vous approchez d'un panneau Stop, vous devez :
 - a. Vous arrêter complètement avant la ligne blanche continue ou le passage pour piétons
 - b. Ignorer le panneau Stop et continuer
 - c. Vous arrêter uniquement si des véhicules approchent
 - d. Laisser la priorité au véhicule de gauche
3. Les conducteurs qui s'approchent d'une intersection dont le feu de circulation ne fonctionnent pas correctement doivent :
 - a. S'arrêter d'abord, puis traverser prudemment l'intersection
 - b. Traverser l'intersection sans s'arrêter
 - c. Attendre que le feu passe au vert
 - d. Toutes les réponses sont correctes
4. Lorsque l'ordre d'un agent des forces de l'ordre est différent des règles liées à un feu de circulation ou un panneau, vous devez
 - a. Ignorer l'ordre de l'agent des forces de l'ordre
 - b. Obéir à l'ordre de l'agent des forces de l'ordre
 - c. Respecter le panneau de signalisation ou le feu
 - d. Ralentir et avancer prudemment

ANNEXE A | DOCUMENTS REQUIS

La liste suivante énumère les documents requis pour obtenir un nouveau permis de conduire, un nouveau permis d'apprenti conducteur ou une nouvelle carte d'identité, ou pour leur renouvellement, leur modification ou leur remplacement. Si vous effectuez une demande pour un nouveau permis de conduire, un permis d'apprenti conducteur ou une nouvelle carte d'identité, vous devez présenter une version originale ou des copies certifiées conformes vérifiables des documents suivants :

- **Un** document prouvant votre identité
- **Un** document prouvant votre statut légal aux États-Unis
- **Un** document prouvant votre numéro de sécurité sociale complet
- **Deux** documents prouvant que vous résidez dans l'Indiana

Si vous renouvelez, modifiez ou remplacez votre permis de conduire, votre permis d'apprenti conducteur ou votre carte d'identité actuel de l'Indiana, vous devez apporter les versions originales ou des copies certifiées conformes de certains documents à un centre BMV si vous souhaitez obtenir une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID.

Pour obtenir les informations les plus récentes sur les documents d'identification acceptables, visitez REALID.IN.gov. Si vous avez des questions sur vos documents, vous pouvez appeler le BMV au 888-692-6841 pour parler à un représentant du service client ou vous rendre dans n'importe quel centre BMV.

DOCUMENTS PROUVANT VOTRE IDENTITÉ

Les documents que vous pouvez utiliser pour prouver votre identité comprennent :

- Acte de naissance des États-Unis. L'acte de naissance doit être un document original ou une copie certifiée conforme délivrée par un organisme gouvernemental. Les actes de naissance non officiels délivrés par les hôpitaux ne sont PAS acceptés.
- Un passeport américain ou une carte de passeport. Le passeport ne peut pas être expiré.
- L'attestation consulaire de naissance à l'étranger délivré par le Département d'État américain.
- L'acte de naissance modifié indiquant un changement de nom légal, de date de naissance ou de sexe. L'acte de naissance modifié doit être certifié et déposé auprès d'un bureau de l'état civil de votre État de naissance.
- Un passeport étranger. Un passeport non expiré disposant d'un visa américain accompagné d'un formulaire I-94 approuvé documentant soit l'admission aux États-Unis la plus récente du demandeur, soit le statut actuel du demandeur
- Certificat de naturalisation délivré et statut légal vérifié par le Département américain de la sécurité intérieure (U.S. Department of Homeland Security, DHS).
- Certificat de citoyenneté délivré et statut légal vérifié par le DHS.
- Carte de résident permanent délivrée et statut légal vérifié par le DHS ou le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (U.S. Immigration and Naturalization Service, INS). La carte de résident permanent ne peut pas être expirée.
- Carte d'autorisation de travail délivrée et statut légal vérifié par le DHS. Le document d'autorisation de travail ne peut pas être expiré.
- Une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID de l'Indiana non expirée
- Autres documents déterminés par le DHS ou le commissaire du BMV.

Si vous êtes né en dehors des États-Unis, un acte de naissance différé peut être utilisé pour établir votre identité, mais pas votre statut légal.

Les citoyens non américains qui ont reçu une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID après avoir soumis l'un des documents de cette liste peuvent utiliser cette pièce d'identité pour prouver leur identité lors d'opérations ultérieures.

Prouver un changement de nom, de date de naissance ou de sexe

Si votre nom légal, votre date de naissance ou votre sexe actuel est différent de celui ou celle qui se trouve sur votre acte de naissance ou sur d'autres documents d'identité, vous devez présenter un justificatif officiel de tout changement. Les documents acceptables justifiant un changement comprennent :

- Acte de mariage
- Acte de divorce par ordonnance du tribunal approuvant un changement de nom officiel ou de date de naissance

- Acte de naissance modifié certifié indiquant un changement de sexe ; ou une attestation signée et datée du médecin avec la mention « (le nom de la personne) a subi avec succès tous les traitements nécessaires pour changer de façon permanente le sexe de (nom) du (sexe attribué à la naissance) au (sexe revendiqué) »
- Attestation du médecin confirmant le changement de sexe - Formulaire d'État 55617

DOCUMENTS JUSTIFIANT LE STATUT LÉGAL

Pour les citoyens américains, le document que vous présentez pour prouver votre identité justifiera également votre statut légal aux États-Unis. Les documents utilisés pour prouver votre statut légal incluent :

- Acte de naissance des États-Unis. L'acte de naissance doit être un document original ou une copie certifiée conforme délivrée par un organisme gouvernemental. Les actes de naissance non officiels délivrés par les hôpitaux ne sont PAS acceptés.
- Un passeport américain ou une carte de passeport. Le passeport ne peut pas être expiré.
- L'attestation consulaire de naissance à l'étranger délivré par le Département d'État américain.
- L'acte de naissance modifié indiquant un changement de nom légal, de date de naissance ou de sexe. L'acte de naissance modifié doit être certifié et déposé auprès d'un bureau de l'état civil de votre État de naissance.
- Un passeport étranger. Un passeport expiré disposant d'un visa américain accompagné d'un formulaire I-94 approuvé documentant soit l'admission la plus récente du demandeur aux États-Unis, soit son statut actuel.
- Certificat de naturalisation délivré et statut légal vérifié par le Département américain de la sécurité intérieure (DHS).
- Certificat de citoyenneté délivré et statut légal vérifié par le DHS.
- Carte de résident permanent délivrée et statut légal vérifié par le DHS ou le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (U.S. Immigration and Naturalization Service, INS). La carte de résident permanent ne peut pas être expirée.
- Carte d'autorisation de travail délivrée et statut légal vérifié par le DHS. La carte d'autorisation de travail ne peut pas être expirée.
- Autres documents délivrés par une agence fédérale américaine pour prouver l'identité et le statut légal. Le BMV doit être en mesure de vérifier que les informations document d'identification sont exactes.
- Avis de demande ou de pétition (Document Notice of Action) (Formulaire I-797), si le BMV peut vérifier que le DHS l'a reçu et n'a pas refusé la demande ou la pétition, ainsi que les documents émis par une agence fédérale américaine pour prouver le statut légal qui se rapportent à l'avis de demande ou de pétition du demandeur.
- Justificatif de demande d'asile aux États-Unis vérifiée par le DHS.

DOCUMENTS DE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les documents contenant votre nom et votre numéro de sécurité sociale qui sont admissibles pour prouver votre numéro de sécurité sociale comprennent :

- Carte de sécurité sociale.
- Formulaire W-2.
- Formulaire 1099.
- Formulaire non-SSA 1099.
- Talon de bulletin de salaire pré-imprimé indiquant votre nom et votre numéro de sécurité sociale complet.

Si vous n'êtes pas admissible à un numéro de sécurité sociale, vous devez soumettre des documents prouvant que vous n'êtes pas autorisé à travailler aux États-Unis. De plus, si vous n'êtes pas autorisé à travailler aux États-Unis, il peut vous être demandé de fournir un formulaire I-94 valide au lieu d'un numéro de sécurité sociale.

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE DANS L'INDIANA

Les boîtes postales ne peuvent pas être utilisées comme adresse résidentielle, sauf si le demandeur est inscrit au Programme de Confidentialité des adresses du procureur général de l'Indiana. Les documents que vous pouvez utiliser en tant que justificatif de domicile dans l'Indiana comprennent :

- Facture générée par ordinateur d'une entreprise de services publics, d'une société de carte de crédit, d'un médecin ou d'un hôpital, émise moins de 60 jours à compter de la date de la demande et contenant votre nom et votre adresse résidentielle.
- Relevé bancaire ou reçu d'une opération bancaire datant de moins de 60 jours à compter de la date de la demande et contenant votre nom et votre adresse résidentielle.
- Talon de bulletin de salaire préimprimé datant de moins de 60 jours à compter de la date de la demande et contenant votre nom et votre adresse résidentielle.

- Formulaire W-2, facture de taxe foncière ou d'accise, ou relevé récapitulatif annuel de l'administration de la sécurité sociale ou d'un autre régime de pension ou de retraite indiquant votre nom et votre adresse résidentielle. Le formulaire, la facture ou le relevé doit porter la date de l'année en cours ou de l'année précédente.
- Contrat d'assurance de propriétaire, de locataire ou de véhicule à moteur en cours de validité indiquant votre nom et votre adresse résidentielle. Le contrat doit être datée de moins d'un an à compter de la date de la demande.
- Échéancier de remboursement d'un prêt automobile actuel pour un véhicule à moteur immatriculé à votre nom et indiquant votre nom et votre adresse résidentielle.
- Contrat de prêt immobilier ou de prêt similaire, bail ou contrat de location indiquant votre nom, votre adresse résidentielle et les signatures de toutes les parties concernées pour l'exécution du contrat.
- Talon de chèque de pension alimentaire pour enfants émis par l'Administration des services sociaux et de la famille de l'Indiana (Indiana Family and Social Services Administration) indiquant votre nom et votre adresse résidentielle. Le talon de chèque doit être daté de moins de 60 jours à compter de la date de la demande.
- Courrier prioritaire d'un tribunal ou d'un organisme fédéral ou d'État indiquant votre nom et votre adresse résidentielle. Le courrier doit être daté de moins de 60 jours à compter de la date de la demande.
- Carte d'électeur de l'Indiana.
- Confirmation de changement d'adresse du service postal des États-Unis indiquant votre adresse résidentielle antérieure et actuelle (Formulaire CNL107).
- Relevé cadastral de votre propriété dans l'Indiana délivré par un géomètre agréé et indiquant votre nom et votre adresse résidentielle.
- Permis de port d'arme de poing de l'Indiana en cours de validité indiquant votre nom, votre adresse résidentielle, votre date de naissance et portant votre signature.
- Dossiers scolaires publics ou privés indiquant le nom et l'adresse résidentielle d'un élève inscrit.

Déclaration sous serment confirmant votre résidence dans l'Indiana (Indiana Residency Affidavit)

Si vous ne pouvez pas fournir deux documents prouvant votre résidence dans l'Indiana, vous pouvez soumettre une déclaration sous serment confirmant votre résidence (Residency Affidavit) si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- **Vous êtes déclaré inapte.** Une déclaration sous serment confirmant votre résidence dans l'Indiana doit être signée dans un centre BMV par une autre personne qui est votre tuteur légal ou soignant, âgée d'au moins 18 ans et avec qui vous résidez. Le tuteur légal ou le soignant doit soumettre une pièce d'identité valide de l'Indiana, un document prouvant son identité, deux documents prouvant l'adresse résidentielle dans l'Indiana et les documents de procuration ou de tutelle applicables.
- **Demandeurs sans adresse de domicile.** Une déclaration sous serment confirmant votre résidence dans l'Indiana doit être signée par un représentant légal de l'entité gouvernementale ou de l'organisation à but non lucratif où vous recevez des services et pouvez recevoir du courrier. Vous devez également fournir une lettre de l'entité gouvernementale ou de l'organisation à but non lucratif sur papier à en-tête indiquant son nom, son adresse et son numéro de téléphone, ainsi que le nom du représentant légal, portant sa signature et la date de signature. Le représentant légal doit indiquer dans la lettre que l'entité ou l'organisation vous fournit des services et acceptera de recevoir le courrier en votre nom.
- **Vous vivez chez un parent ou un ami.** Une déclaration sous serment confirmant votre résidence dans l'Indiana doit être signée dans un centre BMV par le parent ou l'ami chez qui vous résidez. Le parent ou l'ami doit être âgé d'au moins 18 ans et présenter une pièce d'identité de l'Indiana valide, un document prouvant son identité et deux documents indiquant une adresse résidentielle de l'Indiana.
- **Vous résidez dans un véhicule à moteur,** y compris, mais sans s'y limiter, un mobil-home ou un camping-car. Une déclaration sous serment confirmant votre résidence dans l'Indiana doit être signée dans un centre délivrant les permis par un autre résident de l'Indiana qui atteste que vous pouvez utiliser son adresse de résidence à des fins administratives. La personne qui signera la déclaration sous serment (affidavit) doit soumettre deux documents prouvant l'adresse de son domicile dans l'Indiana. Vous devez fournir un justificatif de paiement de l'impôt sur le revenu de l'Indiana pour l'année en cours ou l'année précédente, et avoir un titre de véhicule à moteur et des documents d'immatriculation en cours de validité auprès du BMV.

SOUSSION DES DOCUMENTS ACCEPTABLES

Le BMV acceptera uniquement les documents originaux ou les copies certifiées conformes de l'agence émettrice. Le BMV peut refuser tout document qui paraît frauduleux, non fiable, altéré ou périmé. Tous les documents doivent être en anglais ou accompagnés d'une traduction en anglais dont l'exactitude peut être vérifiée. Votre nom légal et votre date de naissance sur les documents présentés au BMV doivent correspondre aux documents détenus par l'Administration de la sécurité sociale (Social Security Administration).

La traduction de documents rédigés dans une langue autre que l'anglais et sans sous-titres en anglais, soumise à l'appui d'une demande ou d'une pétition, doit inclure une traduction complète en anglais. La traduction doit être dactylographiée sur une page séparée sur le papier à en-tête d'une entité gouvernementale, d'un établissement d'enseignement agréé ou d'une agence de traduction.

La traduction doit inclure une déclaration signée du traducteur indiquant que la traduction est complète et exacte, doit attester de sa compétence en tant que traducteur et doit indiquer que le document n'a pas été traduit pour un membre de la famille, un ami ou un partenaire commercial.

OBTENTION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ NON CONFORME

Les citoyens des États-Unis détenant actuellement une pièce d'identité de l'Indiana valide et non-conforme, qui ont du mal à trouver les documents requis pour obtenir une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID, ou qui veulent simplement attendre pour demander une pièce d'identité conforme à la pièce d'identité officielle Real ID, peuvent demander une pièce d'identité non conforme.

ANNEXE B | ADOLESCENTS AU VOLANT

GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES PARENTS ET LES ADOLESCENTS

Le Guide du conducteur pour les parents et les adolescents est accessible sur [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/BMV). Il s'agit d'un outil important qui peut aider les parents à participer à l'enseignement de la conduite à leur enfant.

Facteurs de risque pour les adolescents

- **Conduite erratique et dangereuse.** La conduite erratique et dangereuse, ainsi que la distraction au volant sont les facteurs contributifs les plus courants dans les accidents chez les adolescents.
- **Inattention.** L'inattention et la distraction du conducteur sont des facteurs contributifs courants dans les collisions impliquant plusieurs véhicules.
- **Vitesse excessive.** La vitesse illégale ou dangereuse est un facteur contributif fréquent dans les accidents impliquant un seul véhicule. Les adolescents peuvent rencontrer des difficultés à adapter leur vitesse aux conditions de la circulation. Des vitesses plus élevées réduisent le temps dont dispose le conducteur pour reconnaître et réagir aux dangers.
- **Conduire en compagnie d'autres adolescents.** Le risque d'accident double avec chaque passager présent dans le véhicule.
- **Non-port de la ceinture de sécurité.** Le port de la ceinture de sécurité n'est pas seulement exigé par la loi, c'est aussi le meilleur moyen de réduire les risques de blessures ou de décès lors d'un accident.
- **Être inattentif aux intersections.** La plupart des accidents impliquant plusieurs véhicules conduits par des adolescents se produisent aux intersections. Les conducteurs adolescents doivent pouvoir conduire sans distraction et rester concentrés sur les autres véhicules aux intersections.
- **Conduite sous l'emprise de l'alcool ou d'autres drogues.** Bien que le pourcentage de conducteurs adolescents sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants soit faible, parmi tous les conducteurs adolescents, ils représentent un pourcentage beaucoup plus élevé de blessures graves et de décès dus à des accidents.

Conseils destinés aux conducteurs adolescents

- Vous-même et vos passagers devez toujours porter votre ceinture de sécurité.
- Vous devez toujours régler votre siège et vos rétroviseurs pour une meilleure visibilité avant de commencer chaque trajet.
- Ne réglez pas la radio pendant que vous conduisez. Il est préférable d'attendre d'être arrêté, car si vous détournez vos yeux de la route pendant quelques secondes, vous risquez de provoquer une collision.
- Ne mettez pas la musique trop fort. Vous pourriez ne pas entendre une sirène ou un klaxon qui pourrait vous avertir d'éventuels problèmes.
- Ne parlez pas au téléphone et n'envoyez pas de SMS en conduisant, c'est illégal. Ne mangez pas, ne vous coiffez pas, ne vous maquillez pas et ne faites aucune autre activité qui pourrait perturber votre attention sur votre conduite.

- Ne conduisez pas sous l'emprise de drogues ou d'alcool et ne conduisez pas avec une personne sous l'emprise de drogue ou d'alcool. Même certains médicaments en vente libre peuvent vous rendre somnolent.
- Avant de vous engager dans une intersection, assurez-vous que l'intersection est dégagée avant de continuer.
- Respectez tous les feux de circulation. Soyez toujours prêt à vous arrêter à l'approche d'une intersection dont le feu est vert, car il pourrait changer. À moins que vous ne soyez déjà engagé dans l'intersection lorsque le feu passe au jaune, vous ne devez pas continuer à avancer lorsque le feu est jaune.
- Respectez les limites de vitesse. Lorsque vous allez trop vite, vous disposez de moins de temps pour vous arrêter ou réagir.

Conseils destinés aux parents d'adolescents

- Lorsque vous conduisez, donnez le bon exemple à votre enfant adolescent.
- Exigez le port de la ceinture de sécurité à tout moment.
- Lorsque votre enfant adolescent détient un permis d'apprenti conducteur et pendant la première année de son permis de conduire, donnez-lui la possibilité de pratiquer la conduite.
- Exposez votre enfant adolescent à différentes conditions de conduite, y compris les routes mouillées, la neige, les autoroutes, les routes de campagne, la conduite de nuit, etc.
- Donnez-lui la possibilité de conduire sur des routes inconnues.
- Lorsque vous choisissez un véhicule, pensez avant à tout à la sécurité, plutôt qu'à l'apparence.
- Prenez le temps nécessaire pour discuter des règles de conduite, des responsabilités et des conséquences appropriées pour votre famille.
- Élaborer une stratégie de privilèges progressifs. Au fur et à mesure que le conducteur adolescent acquiert de l'expérience et démontre qu'il prend des décisions appropriées, permettez-lui de passer à un niveau supérieur de responsabilité en matière de conduite.
- L'acquisition des compétences nécessaires pour conduire en toute sécurité est une tâche complexe et elles ne peuvent être acquises qu'après des heures de pratique. La formation au permis de conduire est une première étape, mais les parents ont un rôle crucial à jouer dans l'enseignement de la conduite aux adolescents.

Conduite de véhicules tout-terrain (Off-Road Vehicles, ORV)

Toute personne de moins de 18 ans qui conduit ou roule sur un véhicule tout-terrain doit porter un casque conforme aux normes établies par le Département des transports des États-Unis (United States Department of Transportation) en vertu du règlement 49 CFR 571.218.

Une personne qui est

- Propriétaire d'un véhicules tout-terrain (ORV);
- En possession d'un véhicules tout-terrain (ORV) ; ou
- A le droit de posséder un véhicules tout-terrain (ORV), que ce soit par le biais d'un titre légal, d'un bail, d'un permis, d'un contrat de location, d'un bail avec option d'achat, d'un contrat de vente conditionnelle ou autre ;

ne peut sciemment autoriser ou permettre à une personne de moins de 18 ans de conduire le véhicule tout-terrain (ORV) sans porter un casque conforme aux normes établies par le Département des transports des États-Unis.

ANNEXE C | AUTRES SERVICES ET RESSOURCES DU BMV

Formulaires

Les formulaires sont disponibles sur [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/bmv) ou dans n'importe quel centre BMV.

Demande d'inscription sur les listes électorales

Toute personne obtenant une nouvelle pièce d'identité, le renouvellement, le remplacement ou la modification d'une pièce d'identité peut également demander à s'inscrire une liste électorale si cette personne a le droit de voter. Cela peut être effectué lors d'une opération pour une pièce d'identité dans un centre BMV, sur [myBMV.com](https://www.myBMV.com), ou sur une borne BMV Connect. Des formulaires d'inscription sur la liste électorale pouvant être envoyés par la poste sont disponibles pour les personnes qui ne viennent pas dans un centre pour effectuer une opération liée à une pièce d'identité.

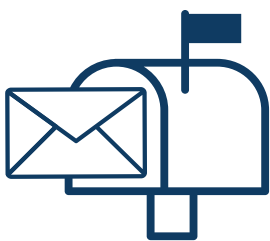
Inscription au Service militaire sélectif (Military Selective Service)

La loi de l'Indiana exige que le BMV, à condition d'avoir obtenu le consentement de tout homme de moins de 26 ans qui obtient un nouveau permis de conduire ou son renouvellement, soumette les informations nécessaires au gouvernement fédéral pour inscrire cette personne auprès du système Selective Service. Le fait de ne pas s'inscrire constitue un délit passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et d'une amende de 250 000 \$.

- ➔ L'inscription au Service militaire sélectif (Selective Service) est requise pour les citoyens des États-Unis.

BMV accessible à tout moment. Partout.

Le BMV offre quatre façons pratiques de renouveler l'immatriculation de votre véhicule dans le confort de votre domicile. Lors du renouvellement, la vignette de la plaque d'immatriculation et la carte d'immatriculation vous seront directement envoyées par la poste.



Renouvellement par courrier, il vous suffit de remplir et de poster votre avis de renouvellement accompagné de votre paiement. Les plaques et les vignettes seront reçues dans un délai d'environ 21 jours. Payez par chèque, MasterCard, Visa ou carte de débit.



Visitez [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/BMV). Notre centre BMV virtuel vous permet de changer de type de plaque et de suivre l'envoi de vos plaques jusqu'à ce qu'elles arrivent à votre adresse. Les plaques et les vignettes seront reçues dans un délai d'environ 21 jours. Payez par chèque électronique, MasterCard, Visa, Discover, American Express ou carte de débit.



Renouvellement par téléphone, il vous suffit d'appeler le Centre de contact des clients du BMV au 888-692-6841 et en sélectionnant l'option 3. Cette ligne fonctionne 24h/24. Les plaques et les vignettes seront reçues dans un délai d'environ 21 jours. Payez par MasterCard, Visa ou carte de débit.



Rendez-vous à une borne BMV Connect et effectuez les opérations courantes 24 heures sur 24. Visitez [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/BMV) pour une liste des emplacements des bornes et les opérations disponibles.

INDEX

Accidents et situations d'urgence _____	58	Plaquettes de stationnement _____	18
Indication « Militaire en service actif »		Dépasser d'autres véhicules _____	37
et « Ancien combattant » _____	17	Pièces d'identité exemptes de photographie _____	11
Changement d'adresse _____	20	Points _____	21
Bicyclettes _____	52	Permis de conduire probatoire _____	9
Distances de freinage et de sécurité _____	41	Permis de transport de personnes à des fins	
Permis de chauffeur _____	16	professionnelles _____	16
Modification d'une pièce d'identité _____	20	Passages à niveau _____	48
Remplacement d'une pièce d'identité _____	20	Pièce d'identité officielle Real ID _____	1
Renouvellement d'une pièce d'identité _____	19	Exigences relatives au lieu de résidence _____	2
Dispositifs de retenue pour enfants _____	55	Ronds-points _____	40
Permis de conduire commercial _____	10	Exemples de questions des examens _____	63
Distraction au volant _____	45	Autobus scolaires _____	51
Permis de conduire _____	1	Ceinture de sécurité _____	55
Modification d'une pièce d'identité _____	20	Panneaux _____	27
Dispense d'examen de conduite _____	5	Panneaux indiquant une aire de repos et de loisirs _____	33
Durée de validité _____	9	Panneaux de direction _____	33
Effectuer une demande de permis de conduire _____	8	Panneaux indiquant des zones de travaux	
Recevoir une pièce d'identité par courrier _____	11	et d'entretien routiers _____	33
Renouvellement d'une pièce d'identité _____	19	Feu indiquant la présence d'un signaleur	
Remplacement d'une pièce d'identité _____	20	pour des travaux _____	47
Restrictions relatives aux besoins spéciaux		Panneau de chemin de fer _____	48
sur une pièce d'identité _____	13	Panneaux de réglementation _____	31
Restrictions _____	12	Panneaux indiquant une zone scolaire _____	30
Programme de sécurité routière _____	21	Couleurs des panneaux _____	27
Examen de conduite _____	5	Formes des panneaux _____	28
Véhicules d'urgence _____	51	Panneau indicateur de véhicule lent _____	31
Responsabilité financière pour dommages		Panneaux de vitesse recommandée _____	31
corporels ou matériels _____	7	Pannonceaux complémentaires _____	32
Mention « Conduite à des fins professionnelles » _____	15	Panneaux d'avertissement _____	29
Cartes d'identité _____	1	Dérangement _____	42
Modification d'une pièce d'identité _____	20	Véhicules lents _____	53
Obtention d'une carte d'identité _____	3	Limites de vitesse _____	40
Recevoir la pièce d'identité par courrier _____	11	Contrôles routiers par les forces de l'ordre _____	60
Remplacement d'une pièce d'identité _____	20	Suspension _____	23
Documents d'identification _____	66	Défaut de comparution ou de paiement	
Documents confirmant le statut légal _____	67	des infractions routières _____	23
Justificatifs de domicile _____	67	Défaut de paiement de la pension alimentaire	
Documents de numéro de sécurité sociale _____	67	pour enfants _____	24
Soumission des documents acceptables _____	69	Conduite alors que le permis est suspendu _____	23
Conduite avec facultés affaiblies _____	59	Multirécidivistes des infractions routières _____	25
Pièces d'identité de l'Indiana _____	1	Conduite d'un véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de	
Exigences en matière d'assurance _____	22	stupéfiants _____	23
Intersections _____	34	Effectuer un chèque sans provision au BMV _____	24
À l'approche d'un panneau Stop _____	35	Adolescents au volant _____	69
À l'approche d'un panneau Céder le passage _____	35	Appareils de télécommunication _____	45
À l'approche d'une intersection sans feu _____	36	Conducteurs en probation et appareils de	
Traverser une intersection _____	34	télécommunication _____	10
Tourner à une intersection _____	34	Agents de contrôle de la circulation _____	54
Autoroutes inter-États _____	46	Feux de circulation _____	34
Examen théorique _____	5	Camions _____	57
Marquages de la chaussée _____	37	Partager la route avec des semi-remorques _____	49
Permis d'apprenti conducteur _____	3	Dispositifs d'avertissement pour les véhicules arrêtés _____	57
Modification d'une pièce d'identité _____	20	Tourner _____	38
Durée de validité _____	9	Demi-tours _____	39
Obtention d'un permis d'apprenti conducteur _____	3	Examen de la vue _____	4
Remplacement d'une pièce d'identité _____	20	Conduite dans des conditions météorologiques	
Motos _____	13	incertaines _____	43
Modification d'une pièce d'identité _____	20	Zones de travaux _____	47
Durée de validité _____	13	Panneaux à flèches _____	47
Obtenir une Mention « Moto » _____	13	Conseils de conduite _____	47
Obtention d'un permis d'apprenti conducteur de moto _____	13	Feux indiquant la présence d'un signaleur _____	47
Remplacement d'une pièce d'identité _____	20	Limites de vitesse _____	41
Partager la route avec les motos _____	52		
Cyclomoteurs _____	14		
Changements de nom _____	20		
Nouveaux résidents de l'Indiana _____	2		
Conduite de nuit _____	44		

**Vous souhaitez obtenir
votre mention « Moto » ?**

**En savoir plus sur
RIDESAFEINDIANA.COM**



*Formation performante.
Conduite intelligente.*



MOTIVÉS PAR LE SERVICE

BUREAU DES VÉHICULES À MOTEUR DE L'INDIANA

Consultez [IN.gov/BMV](https://www.in.gov/BMV) pour vérifier les mises à jour, appelez le 888-692-6841 pour des questions ou plus d'informations